CYCLE DU MILITANT

MILITER AU FRONT

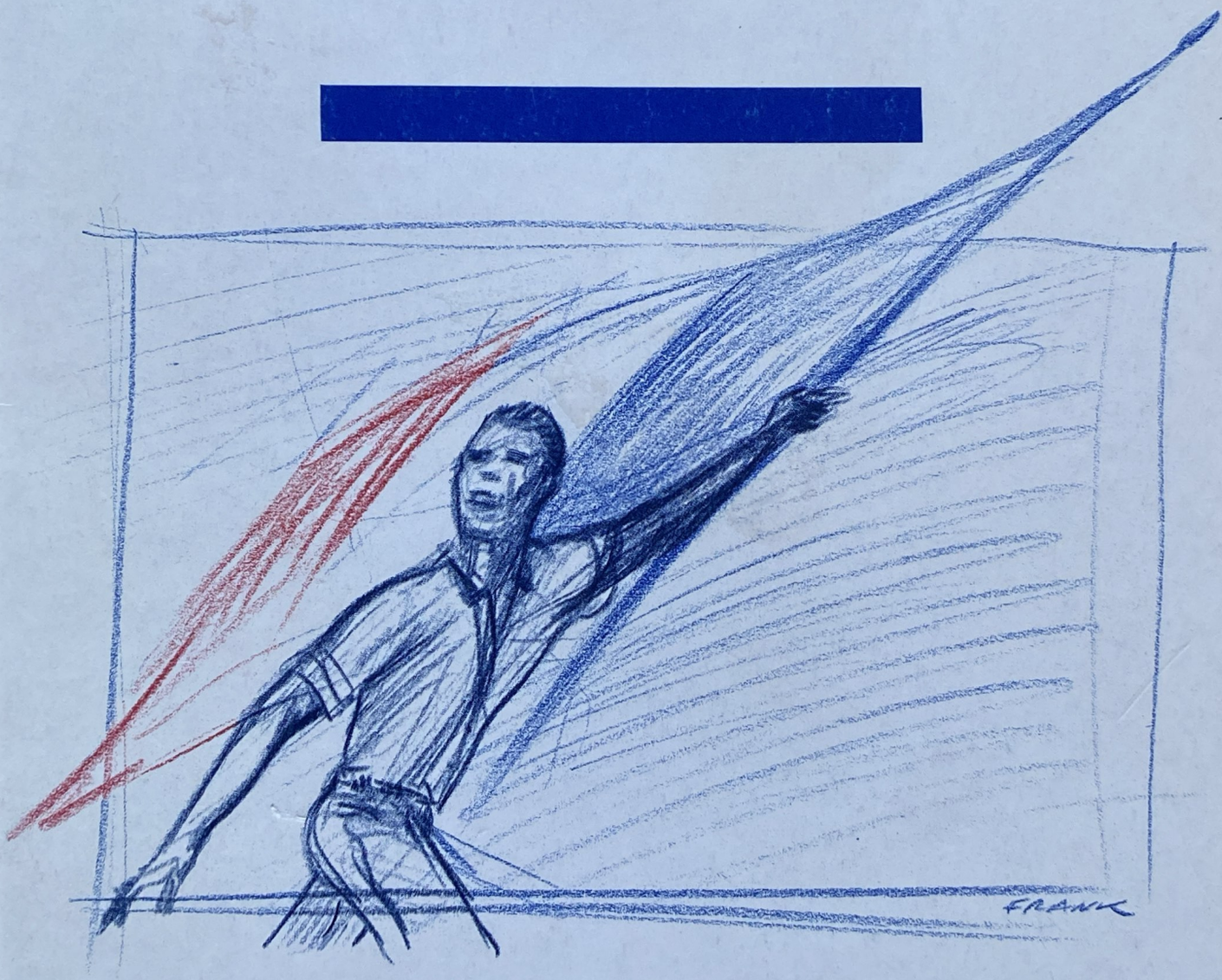

EDITIONS NATIONALES
Institut de Formation Nationale

"Personne ne fera pour nous ce que nous ne faisons pas par nous-mêmes. Honneur aux militants, au mouvement d'espérance qui se bat pour l'avenir des générations de France, afin qu'elle demeure au palmarès du troisième millénaire."

Jean-Marie LE PEN
(Tours, 31 août 1990)

Copyright : Les Editions Nationales, Paris 1991 (2ème édition).
Tous droits réservés à l'éditeur.

SOMMAIRE

- INTRODUCTION 5

- PREMIERE PARTIE : LE FRONT NATIONAL
1. QUI SOMMES-NOUS ? 7

. Définition du FN 8
. Historique du FN 13
. Aperçu sur Jean-Marie LE PEN 19

2. QUELLE ORGANISATION ? 23

. La Direction nationale 24
. Les structures territoriales 29
. Les organisations satellites 32
. Annexes : Bureau Politique et Comité Central 36

3. QUELLE STRATEGIE ? 39

. Le champ de bataille 40
. Les atouts du FN 42
. La riposte 43
. Refouler l'adversaire 45
. Vers la victoire 47

- DEUXIEME PARTIE : LE MILITANT ET L'ACTION
4.LES MISSIONS DU MILITANT 51

. Qui est le militant ? 52
. Le rôle du militant 56
. Le militant dans l'action 61
. Attitude à l'égard des médias 79

5. CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES 71

. La Vème République 72
. Le pouvoir 74
. L'administration 76
. Les collectivités locales 78

6. LES ELECTIONS 81

. Les modes de scrutin 82
. Les conditions de participation aux élections 90
. La lutte contre la fraude 93

TROISIEME PARTIE : LES ARGUMENTS

7. UNE VOLONTE NATIONALE 103

. Lutte contre l'immigration 104
. Sécurité et Justice 109
. Ecologie et Identité 112
. L'Europe 115

8. UNE VOLONTE POPULAIRE ET SOCIALE 121

. Rendre la parole au peuple 122
. Réhabiliter la famille 126
. Une économie de libertés 130
. Fraternité française 133

9. REPONSES AUX OBJECTIONS 137

. Objections classiques des détracteurs 138
. Réponses aux sympathisants 145

- CONCLUSION 151

- BIBLIOGRAPHIE 153

- BON DE COMMANDE 157

- REMERCIEMENTS 158

Introduction

Dans le cadre de l'Institut de Formation nationale, conçus et dispensés par des militants pour des militants, fers de lance du Mouvement national, les cours de formation rassemblés dans "Militer au Front" paraissent pour la première fois dans leur intégralité.

Didactique et pratique, "Militer au Front" rappelle parfois des évidences aux plus chevronnés, donne souvent de précieux conseils aux plus néophytes, offre en tout état de cause à tous un kit complet de la formation militante frontiste, une autre façon de concevoir et de vivre l'action politique au quotidien.

B.A.-BA des connaissances à maîtriser pour être un militant modèle, "Militer au Front" constitue d'ores et déjà un outil de référence pour le combat politique national.

PREMIERE PARTIE : LE FRONT NATIONAL

1

QUI SOMMES-NOUS ?

I - DEFINITION DU FRONT NATIONAL

Il y a adhésion du peuple français aux grandes idées défendues par le Front National, mais cette adhésion a des difficultés à se concrétiser en raison de la diabolisation engagée contre nous par la bande des 4 partis traditionnels. Il est donc important de nous définir afin d'apparaître comme une force crédible à vocation majoritaire.

Nous définir nous-mêmes et non nous laisser définir par d'autres que nous, voilà tout l'enjeu !

A. LE FRONT NATIONAL : LA DROITE NATIONALE, POPULAIRE ET SOCIALE

L'efficacité en politique implique l'utilisation d'un discours simple, aisément compréhensible et agrémenté de formules choc que la mémoire retient. C'est dans cet esprit qu'à la question : qu'est-ce-que le Front National ? Il faut répondre avant toute chose, c'est la droite nationale, populaire et sociale.

La droite

Le Front National adhère sans réserve à la vision du monde de droite selon laquelle l'homme est un être libre, enraciné, unique, doué d'une personnalité propre et irremplaçable. Contrairement à la définition qu'en donnent les marxistes pour lesquels l'individu est interchangeable.

L'homme de droite croit en la volonté des hommes qui est le principe moteur de l'histoire.

L'homme de droite reconnait la diversité du monde comme une richesse à cultiver et à développer, il admet donc les inégalités et les différences.

L'homme de droite connaît l'importance des racines, du patrimoine, des traditions, de la lignée du sang, de l'héritage culturel, de la foi et de la transcendance, il sait qu'on ne peut pas construire l'avenir sans s'enraciner dans le passé.

Notre vue du monde se veut fière de notre passé, ferme quant au présent et orientée résolument vers l'avenir et la victoire de nos idées.

... nationale

Pour l'écrivain Maurice Barrès, il y a indéniablement une nécessité nationale et cette nécessité prend toute sa force lorsqu'elle est confrontée au cosmopolitisme qui refuse l'identité nationale.

Derrière le fait national, c'est l'identité qui est la pierre fondatrice de notre combat politique et donc de notre Mouvement. Le Front National est le champion de la défense de notre identité comme reconnaissance du monde tel qu'il est et nécessité de vie.

Cette identité nous conduit à la prise en compte de notre héritage et à l'affirmation de ce que nous sommes ainsi qu'à l'expansion de ce que nous représentons. C'est ce qui nous amène à défendre toutes les communautés qui fondent notre identité : la famille communauté de sang, le terroir ou la province communauté d'enracinement, la Nation communauté d'histoire, l'Europe communauté de civilisation.

... populaire

Nous avons vocation à représenter le peuple, le peuple dans son ensemble, dans sa globalité, comme une personnalité communautaire. En ce sens, même s'il se reconnaît dans une vision du monde dite de droite, le F.N. ne peut être réduit à une position à droite voire à l'extrême droite sur l'échiquier politique. Nous dépassons le vieux clivage droite/gauche.

Nous incarnons le peuple français décidé à défendre ses coutumes, ses traditions et son avenir. Nous représentons le bon sens populaire agressé par l'idéologie cosmopolite imposée par une intelligentsia de gauche déracinée.

Notre combat n'a de sens que par et pour le peuple de France, dans son ensemble.

... sociale

Pour nous, le peuple et la Nation ne sont pas des entités abstraites, ce sont des réalités charnelles et enracinées.

Notre idée d'une communauté de destin, d'un peuple uni nous fait considérer l'aspect social de notre doctrine comme fondamental : un peuple c'est un tout soudé par un idéal et par une volonté de vivre ensemble.

B. LA NATURE DU FRONT NATIONAL

Un mouvement

Un mouvement et non un parti : le Front National rejette la notion de parti. En effet, il n'a pas vocation à regrouper une partie des Français pour s'opposer à une autre partie. Il n'est pas engagé dans le combat électoral dans le seul but de doter ses cadres de positions avantageuses et d'asseoir leur carrière personnelle.

Le Front National est animé par des valeurs et par un idéal qu'il cherche à exalter pour mettre en mouvement le peuple français. Le Front National n'est pas un appareil électoraliste, c'est un mouvement politique, au sens noble du terme.

Un rassemblement

Le Front National a vocation à devenir le rassemblement du peuple français en ralliant politiquement à lui la grande majorité des Français qui se sent proche de ses grandes idées et de ses préoccupations.

Rassembler n'implique pas de renoncer à ses convictions ou de les affadir. On ne rassemble jamais sur des compromis, on ne peut rassembler que sur des convictions vigoureuses.

Le Rassemblement est aussi notre objectif politique car ce n'est qu'en rassemblant le peuple que notre pays retrouvera la maîtrise de son destin.

Une force de synthèse

Le Front National est une force neuve réalisant une authentique synthèse des différents courants de la pensée nationale.

C'est ce qui fait sa force et sa puissance car il peut ainsi répondre sans concession à la complexité des légitimes aspirations issues de notre peuple. C'est dans la mesure où le Front National réussit cette synthèse harmonieuse qu'il pourra rassembler le peuple de France.

Il s'agit dorénavant, sur le plan de l'action politique, d'épouser les idées propres à notre Mouvement dans leur globalité et leur cohérence.

Il ne saurait y avoir d'expression de différences que dans la mesure où tous nous acceptons de tout mettre en oeuvre pour la réalisation de nos objectifs politiques communs. Nous devons réaliser à l'intérieur de notre Mouvement ce que nous souhaitons faire pour notre pays, c'est-à-dire rassembler au-delà des identités philosophiques ou religieuses pour le salut de la Nation.

Un courant de pensée

Le Front National est l'expression politique d'un véritable courant de pensée. Ce courant est en cours de structuration, nous devons l'établir pour ce qui nous concerne, autour de valeurs qui soient universelles et acceptables par tous.

La démarche intellectuelle présente du Front National tend à fonder un courant de pensée synthétique, bâti autour de trois pôles : l'identité, la liberté et la puissance.

Une communauté de combat

Les membres du Front National sont animés d'un idéal et d'une ambition collective au service de leur pays, qui transcendent leur ambition individuelle.

Ils constituent donc une authentique communauté, soudée face à l'ennemi commun et animée par des liens de fraternité.

La solidarité qui veut que l'on ne critique jamais à l'extérieur un autre membre du Front National doit être la règle, et l'intérêt du Mouvement comme du combat doit toujours primer sur les intérêts personnels.

C. POSITIONNEMENT DU FRONT NATIONAL

Le Front National transcende les clivages traditionnels

Le Front National n'est pas partie prenante dans la prétendue division entre droite et gauche au sein de l'établissement politique. De ce point de vue, le Front National transcende le clivage politique droite-gauche parce qu'il recueille des adhésions venues aussi bien de la fausse droite que du PS et du PC.

Les valeurs traditionnelles auxquelles il se réfère, trouvent un écho favorable chez tous les Français, quelle que soit leur origine politique première.

Le Front National a donc vocation à rassembler le peuple dans son ensemble.

Ceci explique aussi que le Front National ne doit en aucune manière être l'expression privilégiée de telle ou telle classe sociale. Au sein du Front National, il y a une collaboration des différentes catégories sociales pour la réalisation d'un même idéal politique de renaissance nationale.

Le Front National est une force de recours

Le Front National n'a pas vocation à être une simple force de protestation qui se contente de dire tout haut ce que les Français pensent tout bas.

Le Front National ne doit pas non plus être une force d'appoint aux partis de la pseudo-droite traditionnelle, ni devenir le n° 5 de la bande des quatre.

Notre volonté est d'être un recours face à l'établissement politicien. Cette force de recours, nous l'incarnons car nous représentons l'alternative doctrinale et politique au cosmopolitisme, émanation du socialisme

Le Front National est un mouvement politique, ni confessionnel, ni laïc

Nous sommes attachés à la distinction du temporel et du spirituel. Mais nous ne sommes pas pour autant un mouvement sans âme ayant évacué toute spiritualité, toute transcendance.

Nous sommes hostiles au matérialisme sous toutes ses formes, et notre engagement politique est un idéal qui n'est pas conciliable avec le credo de la société de consommation.

Nous nous définissons comme un mouvement politique aux buts politiques. Nous croyons au politique et à sa place primordiale et entière dans notre combat : nous voulons la restauration du politique au sens noble du terme.

Le Front National ni libéral, ni populiste

Le Front National refuse le libéralisme en tant que doctrine politique. Cette conception fondée sur le laissez-faire laissez-passer, le jeu de la libre concurrence appliquée à tous les domaines de la vie nationale, conduit à nier la Nation, les peuples, les communautés et détruit toute identité. En revanche, le Front National est favorable en matière économique au principe de la liberté : nous sommes pour une économie de libertés libérée de l'Etat.

Dans le même esprit, nous ne sommes pas un mouvement qui peut se définir globalement par le terme populiste, ni par celui de national-populiste car cette dénomination, ou bien fait référence à un passé dont nous ne sommes pas les héritiers, ou traduit une volonté d'ériger le concept de peuple en absolu, ce qui relève d'une attitude totalitaire en opposition avec notre vision du monde.

II - HISTORIQUE DU FRONT NATIONAL

Résumer l'histoire d'un mouvement politique, c'est insister sur certaines dates charnières, dégager quelques grands points de sa doctrine et s'excuser de n'être évidemment pas exhaustif.

Résumer l'histoire du Front National, c'est, en somme, affirmer qui nous sommes et tirer les leçons du passé afin d'affermir l'avenir.

A. 1972-1982 : LES NECESSAIRES FONDATIONS

Le Front National pour structurer la droite nationale

Alors que le gauchisme est encore virulent et impeccablement structuré, la droite nationale du début des années soixante-dix semble orpheline, sans leader et sans formation d'importance, sans véritable doctrine aussi.

C'est de ce constat que va partir Jean-Marie LE PEN, ancien plus jeune député de France en 1956, lorsqu'il décide de revenir au combat politique devant l'urgence de certains problèmes oubliés par les gaullistes au pouvoir.

En octobre 1972, avec quelques nationaux issus des diverses mouvances de la droite, Jean-Marie LE PEN crée le Front National.

Cette création répond à la volonté énoncée au premier abord par Jean-Marie LE PEN d'unir la droite nationale en un mouvement structuré, capable de faire entendre sa voix.

Une création originale

Inutile de chercher à faire descendre le Front National d'une quelconque autre formation politique française ou étrangère, de quelque époque qu'elle soit.

Le Front National, dans ses idées comme dans son organisation, est un mouvement viscéralement original. S'il en était besoin, les dernières années montrent que son électorat n'est pas issu d'une tradition politique, mais qu'au contraire, il s'affirme comme l'expression même d'un sursaut national indépendant des considérations régionales ou sociales.

C'est une constante de l'histoire du Front National : le Mouvement a, depuis son origine, vocation à rassembler tous les nationaux sans exception, vocation à rassembler le peuple de France sans exclusive aucune.

En cela tout particulièrement, il est unique dans le paysage français, préoccupé le plus souvent d'intérêts catégoriels : dès sa naissance, le Front National apparaît donc comme le contrepoids à la bande des quatre.

Après la progressive disparition du PCF et l'apparition des Verts, il est aujourd'hui non seulement le contrepoids mais aussi l'alternative au triomphe quasi totalitaire de la soft-idéologie écolo-centro-socialiste. Mais dès 1972, dans un silence médiatique complet, le Front National constitue son programme, très proche de celui que nous défendons aujourd'hui.

Le Front National se présente dès le départ comme l'affirmation politique de la droite nationale, populaire et sociale. Dans ce triptyque, pas de surenchère en "iste" ou "isme" mais la présentation tranquille de vérités incontournables, constitutives du patrimoine doctrinal français.

La traversée du désert

En 1972, à l'époque de la signature du Programme commun de gouvernement liant les socialistes aux communistes encore très puissants, le Front National se présente comme la troisième voie possible au-delà du gaullisme et du communisme.

Jean-Marie LE PEN dénonce déjà des travers dont la classe politique ne s'est toujours pas débarassée : affairisme, décadence du pouvoir, mépris du peuple et de ses volontés.

Dès 1973, lors de la campagne pour les élections législatives, Jean-Marie LE PEN parle des risques de l'immigration sauvage : quelques années ont suffi pour démontrer qu'il avait raison.

Pourtant, les Français ne l'écoutent pas encore, tandis que la presse cherche déjà à le réduire au silence.

Aussi les législatives de 1973 ne permettent au Front National que de signaler sa présence avec 108.000 voix et 1,32 % des suffrages exprimés. Dans la foulée, les élections présidentielles ne donnent à Jean-Marie LE PEN que 0,75 % des suffrages.

La maturation

Pourtant, ces débuts difficiles sont l'occasion pour le Front National de compléter progressivement son programme politique : Jean-Marie LE PEN parle des risques de l'interventionnisme étatique dans le domaine économique et, dans le prolongement des travaux du grand économiste autrichien Friedrich von HAYEK, il prône un libéralisme national confinant l'Etat dans l'exercice de ses tâches régaliennes, la sécurité, la justice, la monnaie, les grands problèmes de société qui engagent l'avenir du pays.

Au-delà de l'idée force d'Etat arbitre et facteur d'unité des Français, Jean-Marie LE PEN condamne l'Europe supranationale et cosmopolite, il se prononce pour un régime résolument présidentiel et affirme la raison d'être de la démocratie : faire entendre la voix des Français, de tous les Français. Dans cet esprit, il dénonce la démocratie confisquée par la bande des quatre et réclame le scrutin proportionnel, gage de pluralisme et d'expression de la volonté populaire.

C'est aussi en 1974-1975 que le Front National condamne sans appel la loi Veil sur l'avortement qui organise le génocide de générations entières de futurs Français et hypothèque, au-delà même du problème moral, l'avenir démographique de notre pays.

Tandis qu'il enrichit son patrimoine doctrinal, le Front National des années 1970 met en place ses structures politiques qui lui seront si utiles lorsque la spirale favorable des résultats des années 1980 interviendra.

En 1974 se crée le Front National de la Jeunesse, future pépinière de cadres politiques formés par le Mouvement. Cette structuration progressive et cette implantation dans les régions vont permettre, aux municipales de 1977, la première reconnaissance politique du Front National qui figure sur plusieurs listes d'union des droites aux élections municipales.

A la veille des élections législatives de 1978, Jean-Marie LE PEN fait paraître un manifeste libéral-national "Droite et démocratie économique", qui marque l'originalité des thèses du Front National et leur pertinence sur l'arbitraire fiscal, le trop d'Etat et la politisation scandaleuse du syndicalisme.

Autant de thèmes pillés depuis par la fausse droite sans leurs contrepoids nationaux et sociaux.

Les martyrs

Le 18 mars 1978, François DUPRAT, responsable Front National pour la Normandie et proche de Jean-Marie LE PEN, meurt dans un attentat ; sa femme est très grièvement blessée.

Cet attentat fait suite à celui qui a failli coûter la vie à Jean-Marie LE PEN et à toute sa famille en 1976.

Premier des martyrs de notre cause, le souvenir de DUPRAT doit nous conforter dans notre combat dont la justesse et la grandeur déclenchent parfois en retour la violence et la haine. D'autres sont morts depuis François DUPRAT, d'autres ont souffert, militants anonymes et courageux jusque dans la mort : la survie et la renaissance de notre pays est peut-être à ce prix. Au nombre de nos martyrs, il nous faut ajouter Jean-Pierre STIRBOIS, tombé selon l'expression de Jean-Marie LE PEN "au champ d'honneur des hommes politiques", lui qui, sans compter, depuis des années, avait tout sacrifié à son combat politique.

Notre foi en la Nation doit, quoiqu'il advienne, nous convaincre de poursuivre et de mener à bien notre croisade pour la renaissance de la France. Au long de ce chemin, parfois difficile, un vieux proverbe ne doit pas quitter notre mémoire : "Beaucoup d'ennemis, beaucoup d'honneur".

Les signes avant-coureurs de l'émergence

Avec la victoire de la gauche en 1981, les dangers nés de l'apathie de la droite molle vont se préciser. Une fois encore, le Front National est présent et le jour même du 10 mai, Jean-Marie LE PEN rend hommage à Jeanne d'Arc et baptise la journée "Premier jour de la réaction nationale".

Une nouvelle phase de l'histoire du Front National va s'ouvrir au terme de la première décennie du Mouvement. Aux cantonales de 1982, si le Front National réalise 0,20 % des suffrages, ce mauvais résultat masque d'excellentes surprises qui annoncent "le phénomène LE PEN" qui va suivre : ainsi à Dreux-Ouest, le Front National rassemble 12,62 % des voix et à Grande-Synthe près de Dunkerque 13,30 %.

Le réveil provient d'ores et déjà de zones urbaines à forte insécurité et à forte immigration.

En 10 ans, le Front National a réussi à faire cohabiter en son sein des hommes venus d'horizons politiques hétérogènes, il s'est doté d'un appareil politique, et a mûri sa doctrine. En outre, il dispose désormais d'un leader, Jean-Marie LE PEN, qui s'est construit une image de grand responsable politique capable d'affronter les périls et parfaitement à l'aise dans le débat d'idées, susceptible aussi de convaincre des foules par un charisme rare.

Le Front National est donc prêt à faire parler de lui et à prendre enfin la place qui lui revient sur la scène politique.

B. 1983-1989 : L'EMERGENCE DU PHENOMENE LE PEN

Les premiers succès

Aux municipales de mars 1983, Jean-Marie LE PEN crée la surprise à Paris, dans le XXème arrondissement où il recueille 11,3 % des voix : c'est un symbole dans un vieux quartier populaire où le Front National bouscule le parti communiste.

En septembre 1983, à l'occasion d'une municipale partielle à Dreux, Jean-Pierre STIRBOIS, Secrétaire général du Front National, réalise un score incontournable de 16,7 % des voix : la droite molle passe un accord historique de gestion commune de la cité. En décembre de la même année, Jean-Marie LE PEN, en rassemblant sur son nom 12 % des voix lors d'une législative partielle dans le Morbihan, montre que le Front National est devenu la force politique nouvelle avec laquelle il faudra compter.

En effet, au niveau national, les élections européennes de 1984 ébranlent la classe politique traditionnelle tandis que le Front National rassemble derrière lui plus de 2 millions d'électeurs, soit près de 11 % des suffrages.

Il fait ainsi autant que le PC qui entame du même coup, sous la pression des nationaux, un déclin irrémédiable.

L'entrée au Parlement

Porté par son succès, le Front National gagne alors à lui des milliers de nouveaux membres et de nouveaux cadres. Les cantonales de 1985 (8,8 %), puis les régionales et surtout les législatives de 1986 marquent la confirmation du phénomène LE PEN.

Avec 2.760.880 voix, le Front National envoie au Parlement, en 1986, 35 députés (et 136 conseillers régionaux).

Le groupe parlementaire du Front National va se singulariser en deux années au Parlement par son remarquable travail et ses initiatives originales. De surcroît, il dénonce les constantes dérives social-démocrates de la droite molle. Mais tout cela ne plaît guère à la bande des quatre qui relaie à loisir les orchestrations médiatiques de haine et de calomnies qui frappent à intervalles réguliers le Front National par l'intermédiaire de son Président.

Les présidentielles de 88

Las ! Rien n'y fait et la vague LE PEN continue de déferler. Avec Bruno MEGRET, Directeur de campagne et le groupe parlementaire, Jean-Marie LE PEN mène durant toute une année une campagne présidentielle qui lui donne une véritable stature d'homme d'Etat nationale et internationale.

Le 24 avril 1988, c'est le coup de tonnerre.

Jean-Marie LE PEN rassemble sur son nom 4.400.000 voix, soit près de 15 % des suffrages.

Le Mouvement national est devenu une force de premier plan, deux fois plus fort que le PC, il rivalise avec l'UDF et avec le RPR.

Quelques jours plus tard, le 1er mai, Jean-Marie LE PEN défile à l'occasion de la fête du travail et de Jeanne d'Arc avec près de 100.000 partisans dans les rues de Paris pavoisées aux couleurs de la France.

Quelques semaines plus tard aux législatives, malgré les appels à l'union lancés par Jean-Marie LE PEN, la droite molle refuse des accords de désistements avec le Front National.

Malgré cela, dans plusieurs circonscriptions du Var et des Bouches-du-Rhône, les candidats du Front National dont Jean-Marie LE PEN, Jean-Pierre STIRBOIS et Bruno MEGRET, réalisent au second tour des scores supérieurs à 40 % des voix. Par un scrutin inique, le Front National est privé de sa légitime représentation parlementaire.

Commence alors pour lui une période médiatique et financière difficile qui n'entame pas sa force et sa détermination, pourtant ébranlées une fois encore tragiquement en novembre 1988 par la disparition de son Secrétaire Général, Jean-Pierre STIRBOIS.

Le nouveau souffle

La structuration du F.N. prend le visage qu'elle garde aujourd'hui : en septembre 1988, Jean-Marie LE PEN place Bruno MEGRET à la tête de la Délégation Générale et Carl LANG à la direction du Secrétariat Général en novembre de la même année.

Début 1989, le Front National entame son "nouveau souffle", c'est-à-dire un nouveau cycle électoral complet qui a très bien commencé aux municipales de mars 1989 avec l'élection de plus de 1 000 conseillers municipaux dans toute la France.

Quelques mois plus tard, en juin, le F.N. confirme sa bonne tenue et avec plus de 11% des suffrages renvoie au Parlement européen 10 députés.

A la suite d'une série d'évènements préoccupants pour notre pays (construction de mosquées, affaires des tchadors etc...), des élections partielles successives découvrent la vraie force du Front National, en hausse constante depuis des mois (élection de Marie-France STIRBOIS à l'Assemblée Nationale). Au lendemain de son VIIIe Congrès (Nice, mars 1990), le mouvement national se lance sur la route du pouvoir tandis qu'il est crédité de 18% des voix dans les sondages et de 25% pour Jean-Marie LE PEN.

Tout est alors bon pour ses adversaires afin de stopper sa marche en avant : du coup monté de Carpentras, aux pseudos agressions racistes de Grenoble, Avignon, Lille et La Rochelle, en passant par la liberticide Loi Gayssot et les interdictions de réunions publiques. Mais rien n'y fait, le F.N. continue d'ébranler la vie politique française qui se recompose en fonction de lui.

L'édifice politique que le Front National doit construire pour prétendre au gouvernement progressif des affaires du pays est en bonne voie. Il n'est que temps !

III - APERÇU SUR JEAN-MARIE LE PEN

A. JEAN-MARIE LE PEN : L'HOMME DU LARGE

"De la terre venait ma mère, petite paysanne qui gardait les vaches à douze ans, et avec elle toute ma lignée, tous Bretons du Morbihan sans exception et laboureurs, depuis bien avant la Révolution".

"A la mer allaient mon grand-père qui ne savait lire que dans les étoiles, et mon père qui, à treize ans, était déjà cap-hornier, laboureur de la mer, trop longtemps pour l'un, trop tôt pour l'autre englouti avec sa "Persévérance"".

Jean-Marie LE PEN est né le 20 juin 1928 à la Trinité sur Mer (Morbihan). Fier des siens, de son peuple et de sa patrie, il est resté fidèle à la terre et à la mer qui l'ont vu naître.

Pupille de la Nation, car son père a été tué au cours de la seconde guerre mondiale, il s'est fait marin-pêcheur et mineur de fond pour payer ses études. Diplômé d'études supérieures de sciences politiques et licencié en droit, il a été Président des étudiants en droit de Paris et, par la suite, Président d'honneur de la Corpo.

Sportif, il a pratiqué le rugby et dirigé un club. Il a été Vice-Président du Comité Pierre de Coubertin.

En janvier 1953, alors que de tragiques inondations submergent les Pays-Bas, il prend l'initiative d'organiser une colonne de secours constituée d'étudiants volontaires qui se rendra sur place pour porter assistance aux populations sinistrées. Il n'hésite pas alors à téléphoner directement au Président de la République de l'époque, Vincent AURIOL, pour obtenir l'appui de la puissance publique, appui qui lui sera accordé.

En 1955, il est le Délégué Général de l'Union de Défense de la jeunesse française. Elu député de Paris en janvier 1956, il est, à vingt sept ans, le plus jeune Député à l'Assemblée nationale où il sera rapporteur du budget de la Guerre.

En 1957, il est le Secrétaire Général du Front National des Combattants (FNC). En 1958, il est le rapporteur du budget de la Défense au Sénat de la Communauté. La même année, réélu Député de Paris, il s'inscrit au groupe parlementaire du Centre National des Indépendants et Paysans que préside Antoine PINAY.

Quittant la scène politique en 1962, Jean-Marie LE PEN crée son entreprise la S.E.R.P.

A l'approche des élections présidentielles de 1965, il soutient la candidature de Maître TIXIER-VIGNANCOURT et devient secrétaire général des Comités T.V. Le 5 décembre 1965, la droite nationale totalise 5,3% des suffrages.

Jean-Marie LE PEN s'éloigne une fois encore de la politique active se consacrant à ses activités professionnelles.

Dans la perspective des élections législatives de 1973, Jean-Marie LE PEN revient au devant de la scène et sort de sa réserve dans l'espoir de fédérer les forces nationales dispersées.

En 1972, Jean-Marie LE PEN crée le Front National. Ce mouvement qui incarne la droite sociale, populaire et nationale, présente, dès mars 1973, cent quatre candidats aux législatives. En mai 1974, Jean-Marie LE PEN est candidat à l'élection présidentielle.

En mars 1983, son élection de Conseiller du XXème arrondissement de Paris constitue un évènement qui annonce le retour sur la scène politique de la droite sociale, populaire et nationale et que vont marquer plusieurs élections. La presse ne tarde pas à parler de "l'effet LE PEN". Fin 1983, sa candidature à l'élection législative partielle d'Auray recueille 52 % des voix à la Trinité-sur-Mer.

En septembre 1983, c'est l'élection de Dreux. En 1984, c'est le passage à "l'Heure de Vérité" le 13 février et, en juin, la percée spectaculaire de 11 % des voix aux élections européennes. Elu à l'Assemblée européenne le 17 juin, puis réélu le 18 juin 1989, Jean-Marie LE PEN est une nouvelle fois porté à la présidence du Groupe des Droites Européennes, groupe constitué aujourd'hui de dix-sept députés appartenant à trois nations différentes.

Elu Député de Paris le 16 mars 1986, Jean-Marie LE PEN entre au Palais Bourbon avec trente cinq députés. Il constitue le Groupe Parlementaire Front National-RN qu'il préside. Dans le même temps, son mouvement fait élire cent trente six conseillers régionaux. Il est désormais le chef de file d'une force politique "incontournable".

Jean-Marie LE PEN est le père de trois filles. Il réside à Saint-Cloud, près de Paris. Il dirige encore la Société d'Etudes et de Relations Publiques (SERP), maison d'édition et de disques, spécialisée dans l'histoire contemporaine et l'évocation historique, fondée par lui en 1963. La qualité de sa collection "Hommes et Faits du XXème siècle" a valu à celle-ci d'être récompensée à plusieurs reprises par le Grand Prix du Disque.

Jean-Marie LE PEN est l'un des rares hommes politiques contemporains à avoir accepté de mettre sa vie en danger pour sa patrie et ses idées. Il a servi comme officier au célèbre Bataillon Etranger Parachutiste en Indochine et au glorieux 1er Régiment Etranger Parachutiste en Algérie.

C'est durant son commandement à la Légion étrangère en Algérie qu'il participera à l'opération franco-britannique de Suez. Il est décoré de la Croix de la valeur militaire.

L'engagement politique de Jean-Marie LE PEN est fondé sur l'amour de son peuple. Il s'accompagne d'une haute et noble idée de la politique.

Jean-Marie LE PEN est l'auteur de plusieurs ouvrages : "Les Français d'abord" (Carrère- Lafon, 1984) et "La France est de retour" (Carrère-Lafon, 1985). Il a préfacé "Droite et démocratie économique"(1978) et "Pour la France"(Albatros,1986). En 1989, il a fait paraître un recueil d'entretiens intitulé : "L'Espoir" (Albatros, 1989).

JEAN-MARIE LE PEN : UN HOMME DE FOI

Jamais le monde n'a été plus dangereux. Jamais l'avenir n'a été plus imprévisible. Et cependant, jamais les hommes qui ont l'honneur d'être à la tête de notre pays n'ont paru moins sûrs d'eux-mêmes.

Tout se passe comme si, aux défis énormes et quelque peu effrayants de cette fin du vingtième siècle, ils n'avaient à opposer que des incertitudes.

La raison vient de ce qu'ils ne savent plus au nom de quoi ils gouvernent. Et, quand ils le savent encore, ils n'osent plus l'affirmer. Face à l'adversité, seule compte la volonté de faire face. Mais une volonté historique s'enracine dans une foi.

En ces temps de valeurs faibles et de convictions chancelantes, Jean-Marie LE PEN est un homme de foi. Pour lui, le déclin n'est pas inéluctable. Il n'est écrit nulle part que notre pays doive cesser d'écrire l'histoire et se résoudre à subir celle des autres. Dans le grand livre de l'humanité, le récit de ses grandeurs passées est au contraire un gage d'avenir. Pourquoi ce qui a été grand cesserait-il de l'être ?

Jean-Marie LE PEN croit à la France, pays de mille ans, né du rêve éveillé d'une race indomptable, pays de mille ans toujours à faire et refaire, parce que la France a apporté au monde l'éclat d'un génie unique et singulier.

Il croit au peuple français, alchimie incomparable de Celtes, de Germains et de Latins, parce que ce peuple vient de loin et qu'il est toujours une force en marche.

Il croit à la souveraineté parce qu'un Etat, fort dans ses limites, constitue la seule instance capable d'assurer la sécurité extérieure et la concorde intérieure.

Il croit à la démocratie, formule issue de notre plus lointain passé, approuvée au fil de notre plus ancienne expérience, et parce qu'il ne fait vraiment bon vivre qu'au sein d'une communauté d'hommes libres et responsables.

Il croit à la puissance, vertu qui rend possible l'impossible, parce qu'elle fonde la liberté, légitime la grandeur et permet la générosité.

Jean-Marie LE PEN croit à l'Europe, une Europe rassemblée qui unit celle qui va naître à l'horizon 1993 et celle dont on ne parlait jamais,

cette autre partie de nous-mêmes, dont la voix ne nous parvenait qu'étouffée à travers les murs et les miradors.

Il croit à la mémoire sans laquelle il est vain de vouloir s'embarquer pour l'avenir. Il croit à la passion sans laquelle il ne vaut pas la peine de vivre.

PREMIERE PARTIE : LE FRONT NATIONAL

2

QUELLE ORGANISATION ?

I - LA DIRECTION NATIONALE

A. LES INSTANCES STATUTAIRES

Le Président

Jean-Marie LE PEN, Président du Front National, est le fondateur du Mouvement, son leader politique et son principal porte-parole. Il oriente et dirige le Mouvement.

Statutairement, le Président est élu par le Congrès du Front National à la majorité des voix. Il convoque le Congrès et les réunions du Bureau Politique. Il représente le Mouvement en toutes circonstances.

Jean-Marie LE PEN est assisté par Jean-Marie LE CHEVALLIER, son directeur de cabinet ainsi que par Marie-José ROLAND et Pascal GANNAT.

Le Bureau Politique

Ses membres sont proposés par le Président à l'approbation du Comité Central, notamment le vice-président (Dominique CHABOCHE), le Trésorier (Christian BAECKEROOT), le Secrétaire général (Carl LANG) et le Délégué Général du Mouvement (Bruno MEGRET). Actuellement le B.P. compte 29 membres (voir annexe I, en fin de chapitre).

C'est l'organe décisionnel collégial du Mouvement. Il se réunit régulièrement sous la présidence de Jean-Marie LE PEN, afin d'arrêter les grandes orientations et les décisions qui s'imposent pour la bonne marche du Front National. C'est lui qui procède aux nominations des Secrétaires départementaux et régionaux.

Le Comité Central

C'est le "Parlement" du Mouvement. Il est composé de 100 membres élus, adhérents depuis au moins 1 an et élus par le Congrès pour une durée de 2 à 4 ans ainsi que de 20 membres cooptés (voir annexe 2).

Il est convoqué au moins une fois par an, se prononce sur les grandes orientations du Mouvement et émet des avis sur les sujets proposés à sa réflexion. Il procède à l'élection du Bureau Politique à chaque Congrès.

Le Conseil National

Il est composé des membres du Comité Central, des secrétaires départementaux et régionaux, des élus nationaux et régionaux et des personnalités nationales choisies par le Bureau Politique.

Il se réunit sur convocation du Bureau Politique au moins une fois par an et débat de l'orientation générale du Mouvement.

Le Congrès

C'est une assemblée générale du Front National. Elle regroupe tous les délégués représentatifs du Mouvement. Ce Congrès procède à l'élection du Président et du Comité Central tous les 2 à 4 ans.

Le dernier congrès du Mouvement s'est déroulé les 31 mars et 1er avril 1990, dans la ville de Nice. Il s'agissait du VIII^{e} Congrès du Front National.

L'état-major du Mouvement

L'état-major du Front National est constitué d'un bureau exécutif où siègent Jean-Marie LE PEN, Bruno MEGRET Délégué général, Carl LANG Secrétaire général et Dominique CHABOCHE Vice-président.

Il se réunit très régulièrement afin de prendre les décisions quotidiennes nécessaires à la bonne marche du Mouvement. En dehors du bureau exécutif, l'état-major est constitué du Secrétariat général et de la Délégation générale.

B. LE SECRETARIAT GENERAL

Sont dévolues au Secrétariat général les responsabilités traditionnelles, liées au Mouvement, à la structuration de l'appareil et à l'animation des fédérations.

Quelle équipe et quelles responsabilités ?

. Le Secrétaire Général : **Carl LANG.**

Il est assisté par **Elisabeth TOUZOT** et **Eric IORIO.**

Il a la responsabilité globale de l'appareil du Mouvement, c'est de lui que dépendent le dynamisme militant, l'implantation et l'enracinement structurel et électoral, du Front National.

. Le Secrétaire National Administratif et Financier et le Secrétaire National aux Adhésions : **Jean-Pierre REVEAU.**

Il lui appartient de gérer les finances du Mouvement, de veiller à la tenue de la comptabilité et d'assurer la direction du personnel, l'administration générale des services et des locaux.

Il assure le suivi des adhésions nouvelles et des renouvellements. Il suscite et organise des campagnes d'adhésions, supervise le travail des responsables locaux dans leur gestion de fichiers.Il veille à l'établissement et à l'acheminement des cartes d'adhésions.

Il est assisté pour l'informatique par **Arnaud SOYEZ**

. Le Secrétaire National aux Fédérations : **Dominique CHABOCHE.**

Il veille à la bonne marche structurelle des fédérations, demeure à l'écoute des cadres départementaux, supervise les activités militantes, et incite au renforcement de l'implantation.

. Le Secrétaire National aux élus : **Jean-Yves LE GALLOU.**

Il est assisté par **Philippe OLIVIER.**

Il mène une action de coordination et d'information auprès des divers élus F.N. en particulier régionaux et municipaux.

. Le Secrétaire National aux Elections : **Jean-François JALKH.**

Il lui appartient de suivre la carte et les statistiques électorales de la France, et de superviser le déroulement des diverses procédures électorales.

. Le Secrétaire National à l'encadrement : **Frank TIMMERMANS.**

Il assure la formation des responsables locaux du Front National et organise la transmission et la bonne compréhension des instructions permanentes données aux cadres locaux.

. Le Secrétaire National aux DOM-TOM : **Roger HOLEINDRE.**

Il est assisté par **Huguette FATNA**

. Le Secrétaire National aux Français de l'étranger :
Commandant DORE.

C. LA DELEGATION GENERALE

Sa position au sein du Front National

La Délégation générale est une structure dirigeante récente au sein du Front National. Elle a été créée en septembre 88 par Jean-Marie LE PEN. Elle est directement rattachée au Président et, complémentaire du Secrétariat général, elle travaille en prise sur les fédérations.

La Délégation générale est l'instrument de la "stratégie de nouveau souffle" du Front National. Elle vise à en assurer la maturation et à en faire un grand mouvement capable de gouverner.

Ses compétences

La Délégation générale a pour principales responsabilités les études, la formation, la propagande, la communication et les grandes manifestations, c'est à dire la conception, sous l'autorité du Président, du discours et de la stratégie politique et de leur transcription en direction des médias, du public et du Mouvement.

Ses structures

. Le Délégué Général : **Bruno MEGRET.**

Il est chargé d'animer et de coordonner tous les services de la Délégation générale.

Bruno MEGRET est assisté de :

Jean-François JALKH son Chargé de mission, de **Damien BARILLER** et de **Nathalie DEBAILLE.**

. Propagande

. Le Délégué National à la propagande : **Fernand LE RACHINEL.**

Il est assisté par **Jacques OLIVIER, Frank MAREST** et **Sylvie MAUTRET.**

Il dirige l'**Atelier de Propagande** du FN. Celui-ci est chargé de la conception, de la réalisation et de la diffusion du matériel de propagande, que ce soient les affiches, les tracts, les dépliants, les autocollants, les cassettes et tout autre matériel.

. Formation

Le Délégué national à la formation : **Bernard ANTONY.**

Il est assisté par **Nicole DORLIN** et **Sylvie MAUTRET.**

Il dirige l'**Institut de Formation Nationale**. Celui-ci organise des stages de formation des cadres, des militants et de formation audio visuelle, mais aussi des conférences universitaires.

L'Institut dispose d'une équipe d'une trentaine de formateurs nationaux animée par Bruno MEGRET, Bernard ANTONY, Georges-Paul WAGNER et Jean-François JALKH.

.Etudes

. Le Délégué national aux études : **Jean-Yves LE GALLOU.**

Il est assisté de **Philippe OLIVIER, Françoise MONESTIER** et **Nicole DORLIN.**
Il dirige le **Centre d'Etudes et d'Argumentaires.** Celui-ci est chargé des études et de la rédaction des argumentaires politiques pour le Président et le Mouvement. Il publie des notes, des rapports et diffuse des brochures.

. Manifestations

. Le Délégué national aux grandes manifestations : **Jacques TAURAN.**

Il est assisté par **Pierre DURAND, Jean-Claude VARANNE, Jean-Thierry GAMPERT, Jean-Pierre GENDRON, Michel COLLINOT Jean-Pierre SCHENARDI** et **Christophe RUDLER.**

Il dirige le **Comité aux manifestations** qui est chargé de l'organisation des grandes manifestations du Front National : congrès, convention, BBR, défilé de Jeanne d'Arc, grands meetings, etc...

. Communication

Au titre de la communication, la Délégation générale dispose :

* du service de presse du Front National dirigé par **Alain VIZIER,** attaché de presse de Jean-Marie LE PEN.

* du service de la revue de presse dirigé par **Gérard FRAYSSE.**

* de "La Lettre de Jean-Marie LE PEN", dont les rédacteurs sont **Louis-Marie POULLAIN et Damien BARILLER.**

. Rayonnement intellectuel

A ce titre, la Délégation générale a mis en place :

* **Le Conseil Scientifique du Front National**, aréopage de personnalités de haute compétence destinées à conseiller le Mouvement, ses dirigeants et son Président et à prendre part au nom du Front National aux débats intellectuels du moment. Son président est **Jacques ROBICHEZ**, professeur émérite de littérature française à la Sorbonne.

* **La revue "Identité"** , revue d'études nationales et de débat intellectuel, dont le rédacteur en chef est **Jean-Claude BARDET**

II - LES STRUCTURES TERRITORIALES

Mouvement d'envergure nationale, le Front National dispose d'une implantation sur tout le territoire.

LES SECRETAIRES REGIONAUX

Le secrétaire régional coordonne dans la région l'action des secrétaires départementaux.

LES SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX

Dans chaque département, le "patron" de l'appareil est le Secrétaire départemental.

Le Secrétaire départemental est assisté d'un Secrétaire départemental adjoint. L'existence de cet adjoint est la garantie que l'organisation ne sera pas décapitée en cas de départ du Secrétaire départemental pour quelque cause que ce soit (déménagement, chômage, désaccord politique, difficultés familiales, problèmes de santé, voire décès, etc...).

Dans chaque département, la vie du Mouvement est animée par un Bureau départemental.

Outre le Secrétaire départemental et son adjoint, le Bureau départemental comprend :

* Un secrétaire chargé des adhésions :

  La fonction est essentielle. Aussi est-il recommandé de la confier à un militant de toute confiance. Ce militant gèrera le fichier adhérents et sympathisants, effectuera les relances pour inciter les adhérents à renouveler, veillera à l'acheminement des cartes d'adhésion.

* Un trésorier :

  La fonction est stratégique et le travail suffisamment prenant pour être confié à un militant de toute confiance et d'une honnêteté reconnue.

* Un secrétaire administratif :

  C'est lui qui est chargé de dactylographier le courrier de la Fédération départementale, d'expédier les circulaires et convocations aux adhérents etc.

* Un secrétaire à la Propagande :

Son rôle consiste à diffuser dans la Fédération le matériel de propagande fourni par le Siège. Pour ce faire, il se tient au courant du matériel disponible. Il est aussi amené à concevoir pour le compte des militants locaux, du matériel de propagande départemental. Il supervise les équipes de propagande sur le terrain.

* Un secrétaire chargé des rapports avec la presse départementale:

Il est l'intermédiaire entre la Fédération et la presse locale. A ce titre, il diffuse les communiqués de presse du Secrétaire départemental et des élus du F.N., organise leurs conférences de presse, tient à jour un fichier des journalistes du département, lit la presse locale, suggère au Secrétaire départemental telle ou telle initiative en direction des médias locaux.

* Un secrétaire départemental du F.N.J.

Il est chargé de la structure "jeunes" et assure la coordination des actions du F.N.J. avec le secrétariat départemental.

Le Bureau départemental peut aussi comprendre d'autres responsables :

- un responsable chargés des élus locaux du FN.
- un responsable de l'Agriculture.
- un responsable du Cercle National des Combattants.
- un responsable d'un bulletin local d'informations des adhérents.
- les responsables de circonscription.

A l'échelon local, le mouvement dispose de responsables de circonscription législative et de responsables de canton.

* Un responsable à la sécurité (DPS) :

Il dirige le service d'ordre départemental en liaison avec le Secrétaire départemental et le Responsable national de la DPS.

LES ELUS

Les Députés européens

10 députés européens du Front National ont été élus en juin 89 pour 5 ans à l'Assemblée européenne de Strasbourg. Ils siègent au Groupe des Droites européennes qui comprend outre les 10 députés du Front National, 5 Députés allemands et un député belge du "Vlaams Blok". Le Président du Groupe est Jean-Marie LE PEN.

Le Député national

Elue au scrutin majoritaire député de l'Eure et Loir, Marie-France STIRBOIS représente seule à l'Assemblée nationale le Mouvement de Jean-Marie LE PEN.

Les Conseillers régionaux

137 conseillers régionaux ont été élus en mars 86 dans les 22 régions françaises.

Lorsqu'ils sont plusieurs dans une région, ils sont organisés en groupe et sont dirigés par un Président de groupe Front National dans la région.

Les élus régionaux sont coordonnés par un Bureau de liaison des élus régionaux présidé par le Secrétaire national aux élus Jean-Yves LE GALLOU. Ce bureau de liaison réunit régulièrement les présidents de groupe, permet les échanges d'expérience et transmet les instructions nationales aux Conseillers régionaux.

Les conseillers généraux

Ils sont au nombre de quatre, élus dans la Manche, le Pas de Calais et les Bouches du Rhône au scrutin majoritaire.

Les Conseillers municipaux

Plus de 1. 200 conseillers municipaux du Front National ont été élus les 12 et 19 mars 1989 dans près de 500 communes à travers la France.

Des conseillers municipaux sont placés dans chaque département sous la responsabilité politique d'un élu chef de file qui coordonne leur action, leur transmet les instructions nationales. Ce chef de file est en liaison avec le Secrétaire national aux élus qui leur diffuse le programme d'actions du Front National dans les communes.

III - LES ORGANISATIONS SATELLITES

LES ORGANISATIONS INTEGREES AU FRONT NATIONAL

Le Front National de la Jeunesse

Le F.N.J. est la branche jeune du Front National, créée en 1974 par Jean-Marie LE PEN.

Il regroupe l'ensemble des jeunes frontistes de 16 à 24 ans afin de favoriser l'implantation du Mouvement et la diffusion des idées du Mouvement national parmi la jeunesse, notamment dans les collèges, lycées et universités.

Il appartient au Directeur national d'expliquer la ligne du Front National aux jeunes adhérents et d'être leur porte-parole auprès des dirigeants du Front National. Des responsables FNJ sont présents dans l'ensemble des départements français. En outre, le F.N.J. a mis en oeuvre un dispositif original de formation (école des cadres, universités d'été...) qui lui permet de préparer les futurs cadres du Front National.

Le Front National de la Jeunesse est dirigé par un directeur national, **Martial BILD.**

Il est assisté par **Christophe DEGRAVE** (chargé des universités et du syndicat "Renouveau Etudiant") et **Guillaume FIQUET** (chargé de l'implantation).

La Direction Protection Sécurité (DPS)

La DPS a pour mission d'assurer la sécurité du Front National et de ses dirigeants et de permettre à ses activités publiques de se dérouler pacifiquement, librement et sans obstruction.

La DPS constitue une structure parallèle directement rattachée au Président du Front National. Elle est dirigée par un Directeur central **Jean JANBART** et dispose de responsables régionaux et départementaux. Les structures départementales de la DPS sont placées pour emploi sous l'autorité politique du Secrétaire départemental.

LES ORGANISATIONS AMIES

Entreprise Moderne et Libertés

E.M.L. a été créée en septembre 1984, elle est présidée par **Jean-Michel DUBOIS**, son Secrétaire général est **André DUFRAISSE.**

E.M.L. est un ensemble de cercles de réflexion et d'action dont l'objet est de promouvoir les idées et les projets du Front National dans le monde du travail et de l'entreprise.

Une publication bimestrielle "L'esprit d'Entreprise" est destinée à promouvoir la réflexion des cercles.

Liste des Cercles :

* Cercle National Banque
* Cercle National Culture
* Cercle National Droit et Liberté
* Cercle National Education Nationale
* Cercle National Entreprise
* Cercle National Fonction Publique
* Cercle National Grandes Ecoles
* Cercle National Mer et Ports
* Cercle National RATP
* Cercle National Réagir (Transports aériens)
* Cercle National Santé
* Cercle National SNCF
* Cercle National Télécom
* Cercle National Transport Routier

Le Cercle National des Femmes d'Europe

Créé en 1985 et présidé par **Martine LEHIDEUX,** le C.N.F.E. est un cercle de réflexion et d'influence regroupant les femmes qui veulent lutter pour la promotion de la famille et de ses valeurs, ainsi que pour la protection de l'enfance. Son objectif est de promouvoir les valeurs fondamentales qui sont les nôtres en France et en Europe.

Ses principales activités sont : la publication d'un bulletin de liaison bimestriel, l'organisation de dîners-débats, la participation aux grandes réunions familiales et à tous les congrès intéressant la vie des femmes et des familles.

Le Cercle National des Agriculteurs de France

Présidé par **Alexis ARETTE** et **Jean-Claude MARTINEZ**, le C.N.A.F. propose face à la crise agricole et au désespoir paysan, un plan d'urgence de sauvetage de l'agriculture nationale et une charte de la ruralité française.

Fraternité Française

L'association Fraternité Française présidée par **Isabelle de ROUGE** et **Mireille d'ORNANO** a pour vocation d'aider les Français déshérités à une époque où la nouvelle pauvreté se développe et où le pouvoir ne propose plus que des aides bureaucratiques qui vont en priorité aux étrangers. Fraternité Française assure à nos compatriotes en difficulté un soutien moral, amical et matériel, expression concrète de la fraternité qui devrait régner au sein de la communauté nationale.

Cercle National des Français à l'Etranger

Fondé en 1986 par **Michel de CAMARET**, ambassadeur de France, compagnon de la Libération et par le **Commandant DORE**, reconnu l'année suivante par le ministère des Affaires Etrangères, le Cercle National des Français à l'Etranger est aujourd'hui implanté dans 42 pays où il regroupe les adhérents et les sympathisants du Front National habitant à l'étranger. Déjà représenté au Conseil supérieur des Français de l'Etranger, les élections de 1991 devraient confirmer son importance croissante.

Le Cercle National des Combattants

Créé en décembre 85 par **Roger HOLEINDRE** qui en est le Président, le C.N.C. a pour objet la promotion de l'idéal patriotique et la défense matérielle et morale des anciens combattants qui se reconnaissent dans les valeurs du Front National.

Les membres du C.N.C. sont des anciens combattants ou des amis de l'armée, militaires de réserve notamment. Ils sont organisés dans tous les départements.

Outre des réunions régulières un peu partout en France, chaque année le C.N.C. organise une grande fête au Séminaire Saint-Louis à Neuvy s/ Barangeon au mois de juin.

Le Mouvement de la Jeunesse d'Europe

Créé en septembre 87 par **Carl LANG, Jean-Pierre GENDRON** et **Martial BILD**, Le M.J.E. a pour but de réunir les futurs cadres des partis politiques de la droite européenne et de les former aux responsabilités de la vie politique et associative. Il recrute, principalement, dans le monde universitaire. Il existe une délégation par pays siègeant au Parlement européen. Son actuel Secrétaire Général est **Yves DUPONT**.

Cercle National pour la Défense de la vie, de la Nature et de l'Animal

Ce cercle, présidé par Alika LINDBERGH, a pour vocation de rassembler tous ceux qui veulent se battre pour préserver et restaurer la nature et pour promouvoir une éthique faite de respect vis-à-vis des autres espèces.

Cercle National des Rapatriés

Placé sous la responsabilité d'**Albert PEYRON** et la présidence d'honneur de **Pierre SERGENT**, le C.N.R. s'est fixé pour tâche de réhabiliter la passé français en outre-mer et de défendre les intérêts des Français rapatriés.

Front Anti-Chômage

Créé en 1987 par **Noël LANTZ** et **Jacques DESCHANEL**, le F.A.C. a pour objectifs d'aider les chômeurs français à retrouver un emploi ainsi que de défendre le maintien préférentiel des salariés français dans leurs entreprises.

Cercle National des Elus Ruraux

Il réunit les élus locaux désireux de se battre pour protéger l'identité et l'intégrité des communes rurales, pour favoriser la création de nouveaux emplois, pour stopper la disparition des exploitations agricoles et pour sauvegarder les valeurs fondamentales du "pays réel".

ANNEXES

CONCLUSIONS DU CONGRES DE NICE

Annexe 1

Liste des membres du Bureau Politique

Jean-Marie LE PEN

Bernard ANTONY
Christian BAECKEROOT
Michel BAYVET
Martial BILD
Yvan BLOT
Dominique CHABOCHE
Charles de CHAMBRUN
Michel COLLINOT
André DUFRAISSE
Pierre DURAND
Roland GAUCHER
Jean-Pierre GENDRON
Bruno GOLLNISCH
Roger HOLEINDRE
Jean-François JALKH
Alain JAMET
Carl LANG
Jean-Marie LE CHEVALLIER
Jean-Yves LE GALLOU
Martine LEHIDEUX
Jean-Claude MARTINEZ
Bruno MEGRET
Jean-Pierre REVEAU
Jean-Pierre SCHENARDI
Pierre SERGENT
Marie-France STIRBOIS
Jacques TAURAN
Georges-Paul WAGNER

Annexe 2

Liste des membres du Comité Central du Front National

ANTONY Bernard
BAECKEROOT Christian
BAECKEROOT Myriam
BARDET Jean-Claude
BARILLER Damien
BAYVET Michel
BILD Martial
BLANC Raymond
BLIGNIERES Patrice de
BLOT Yvan
BOMPARD Jacques
BOUTEILLER Denis de
BRIARD Claude
BRISSAUD Jean-Marc
BURGAZ Germaine
CEYRAC Pierre
CHABOCHE Dominique
CHALVET Anne-Marie
CHAMBRUN Charles de
CHAMPAGNE Christian
COATGOUREDEN Yves de
COLLINOT Michel
COLOMBANI Philippe
COLOMBIER Jacques
COURTOIS Michel
DAUDE Denis
DEBAILLE Nathalie
DELACOMMUNE Madeleine
DELMAS Pascal
DESCAVES Pierre
DEVEZE Gilbert
DIERCKENS Michel
DORE Jacques
DORLIN Nicole
DUBOIS Jean-Michel
DUFRAISSE André
DUPOND TINGAUD Claudine
DURAND Pierre
EYMERY Philippe
FAYARD Gérald-Hubert
FRAYSSE Gérard
FREULET Gérard

GAMPERT Jean-Thierry
GANNAT Pascal
GAUCHER Roland
GENDRON Jean-Pierre
GENDRON LE PEN Marie-Caroline
GERARDIN Jean-Jacques
GOLLNISCH Bruno
GROS Maurice
HEMMERDINGER Robert
HENRIOT Jacques
HERLORY Guy
HOLEINDRE Roger
IORIO Eric
JABOULET-VERCHERE Pierre
JAFFRES Claude
JALKH Jean-François
JAMET Alain
KRIEGER Walter
LA TOCNAYE Thibaut de
LANDRIVON Michel
LANG Carl
LE CHEVALLIER Jean-Marie
LE GALLOU Jean-Yves
LE RACHINEL Fernand
LEHIDEUX Martine
LUCIANI Jean
LUSSAN Jean-Pierre
MALAGUTI Paul
MALARMEY Jérome
MARTINEZ Jean-Claude
MARTINEZ Serge
MAUGENDRE Pierre
MEGRET Bruno
MONESTIER Françoise
MOREAU Claude
MORIZE Olivier
NERET-MINET Gilles
OGNY Jean d'
OLIVIER Jacques
OLIVIER Philippe
ORNANO Mireille d'
PAYET Lionel
PELLETAN François
PERDOMO Ronald
PERIER Arnaud de
PETIT Hugues
PETITDIDIER Paul
PEYRON Albert
PICHON Olivier
PLONCARD d'ASSAC Philippe
PORTEU de LA MORANDIERE
REVEAU Jean-Pierre
ROLINAT Jean-Claude
ROSTOLAN Michel de
ROUBEZ Jean-Yves
ROUGE Hubert de
ROUSSEL Jean
SAINT-JUST Wallerand de
SAUTOUR Françoise
SCHENARDI Jean-Pierre
SERGENT Pierre
STIRBOIS Marie-France
SUBTIL Bruno
TAURAN Jacques
TERRAMORSI Michel
TIMMERMANS Franck
TOUZOT Elisabeth
VARANNE Jean-Claude
VELLIEUX Christian
VERDILHAC Yves de
VERDON Jean
VIAL Pierre
VIZIER Alain
WAGNER Georges-Paul

PREMIERE PARTIE : LE FRONT NATIONAL

3

QUELLE STRATEGIE ?

La stratégie du Front National, c'est l'ensemble des actions à mener pour nous permettre d'atteindre notre objectif. Il importe donc d'abord de définir clairement l'objectif. Pour le Front National, il est sans équivoque : il s'agit de conquérir le pouvoir. Non pas pour en jouir mais pour servir notre pays et commencer le redressement de la France.

I - LE CHAMP DE BATAILLE

Le terrain

Notre pays est en proie à une grande crise qui est à la fois celle de notre civilisation (crise des valeurs) et celle de notre société (crise de l'identité). Ceci se traduit par une accélération quotidienne des maux qui ont pour nom : immigration, insécurité, chômage, faillite de l'école, appauvrissement et déclin de la France dans le monde. Cette régression augmente à mesure que les socialistes s'incrustent au pouvoir et colonisent l'ensemble des rouages de l'Etat.

A contrario, cette décadence a motivé la prise de conscience d'un grand nombre de nos compatriotes qui abandonnés, exclus ou encore désabusés, se sont tournés vers le Front National, parce que lui seul prenait en compte ces réalités.

Les forces de gauche

La gauche est notre adversaire principal et privilégié. Elle domine avec le Parti Socialiste la scène politique. Elle contrôle en outre tous les autres pouvoirs : intellectuels, syndicaux et médiatiques avec l'appui du Parti Communiste.

Ce dernier est certes en voie de marginalisation parce qu'il ne représente plus aujourd'hui les aspirations populaires, mais au sein des entreprises et des institutions, son influence en fait toujours la force d'appoint de la social-démocratie au pouvoir.

Par son poids écrasant sur les institutions et les féodalités de toutes sortes qu'il entretient dans notre pays, le Parti Socialiste instaure une véritable omnipotence, dont le but est à terme d'exclure de la vie politique et sociale de notre pays les défenseurs de l'identité française et européenne.

A ce titre, le Parti Socialiste est le champion du racisme antifrançais et le promoteur du cosmopolitisme politique et financier. Il oeuvre pour un totalitarisme dont l'accomplissement est la négation du citoyen au profit de l'étranger et la suppression de l'identité nationale.

En résumé, nous pouvons dire qu'il représente officiellement le parti de l'étranger.

La pseudo-droite

La pseudo-droite qui rassemble aujourd'hui la vieille classe politicienne du RPR, de l'UDF et des centristes n'est plus maintenant qu'un conglomérat d'intérêts.

En effet, cette pseudo-droite n'offre plus aujourd'hui de concordance véritable entre son électorat, ses états-majors et ses mots d'ordre politiques.

Véritablement anesthésiée par ses déroutes électorales, elle subit plus qu'elle ne contrecarre le pouvoir socialiste. Elle est neutralisée par la gauche et de ce fait, joue au jeu de la simple opposition verbale. Mais elle est dans l'incapacité de présenter un projet neuf pour une reconquête du pouvoir. Ce flou idéologique se traduit par une convergence sur le fond avec le discours social-démocrate (Noir, Séguin, Stasi, Carrignon, etc.) et une collaboration officielle avec les élus socialistes sur le terrain.

Vu sous cet angle, la pseudo-droite ne semble pas porteuse d'espérances nouvelles. Pire : en développant cet esprit "canada dry", elle contribue largement à la désaffection d'une partie de l'électorat qui, dépitée, se réfugie dans l'abstention.

Paradoxalement, cette classe politicienne, si gourmande autrefois de ce qu'elle désignait par le "vote utile", secrète désormais la notion de vote inutile. Bonnet rose ou rose bonnet.

Le Front National

Le Front National est né des grands problèmes qui agitent la société française et des inquiétudes suscitées par l'incapacité de la classe politicienne à les résoudre.

C'est un mouvement jeune et en pleine expansion qui a désormais réussi notamment depuis les présidentielles à affirmer son existence et son implantation.

Sa caractéristique principale revêt deux aspects :

- avoir réussi "à mordre" sur l'ensemble de l'échiquier politique en rassemblant sur son nom et celui de Jean-Marie LE PEN des Français de toutes conditions et de toutes origines,

- avoir développé contre vents et marées, malgré les pseudo-condamnations morales et les campagnes de haine des médias, son implantation et sa représentation dans les assemblées représentatives.

Le Front National est de ce fait le phénomène politique le plus original de la Vème République. D'autant qu'à l'inverse du poujadisme, il ne représente pas un mouvement protestataire éphémère, mais une force de recours durable, tant par l'acuité de son propos que par le sérieux des solutions qu'il préconise.

II - LES ATOUTS DU FRONT NATIONAL

Les problèmes demeurent

Seule de toutes les formations politiques, le Front National prend largement en compte les réalités des grands problèmes de la société française. Depuis 1984, date effective de l'émergence du Front National, aucun gouvernement, qu'il soit de droite comme de gauche, n'a osé proposer et appliquer des mesures capables de mettre un terme à la décadence. Celle-ci, sous l'action des socialistes, ne fait et ne fera que s'aggraver jusqu'à provoquer, avec l'Europe de 93 et l'application de l'acte unique européen, des séismes dans une société française aux équilibres menacés.

Or, c'est parce qu'existent ces grands problèmes que le Front National a émergé. Tant qu'ils ne seront par résolus, le Front National se développera et plus ils s'aggraveront, plus notre Mouvement prendra de l'extension.

Le peuple français ne se reconnaît plus dans la classe politicienne

La multiplicité des consultations électorales, liée à l'indigence du message politique de la bande des quatre, provoque des records d'abstention. Ces abstentionnistes sont pour nous un potentiel considérable. D'autant que la notion de "vote utile" tend à s'estomper définitivement. A nous donc de rétablir l'esprit civique en affirmant que le seul vote utile, c'est le vote pour ses idées.

Le RPR et l'UDF ne sont plus une alternative au socialisme

Nous l'avons dit, la pseudo-droite est complètement déstabilisée. Elle n'a plus de discours propre. Monsieur SEGUIN a d'ailleurs affirmé

que le RPR et l'UDF avaient maintenant les mêmes objectifs que les socialistes et ne se distinguaient plus d'eux que par les méthodes.

Le RPR et l'UDF ne sont plus qu'un syndicat de sortants, incapable de s'affirmer comme une alternative crédible à la social-démocratie.

Par la force des choses, le débat à venir se bipolarise donc autour du PS et des tenants du système social-démocrate d'une part, du Front National d'autre part. Or, on n'existe qu'à la mesure de son adversaire, plus notre ennemi est important, plus nous sommes nous-mêmes essentiels.

Nos thèmes sont majoritaires

L'opinion publique approuve de façon majoritaire les grands thèmes qui sont les nôtres. Que ce soit la préférence nationale, la peine de mort, le référendum d'initiative populaire. Nous avons donc là un atout considérable car, s'il est vrai que nous sommes encore loin d'avoir une majorité de Français sur l'étiquette FN, nous avons d'ores et déja une majorité sur les idées qui sont les nôtres.

Généralement, ce potentiel a été récemment estimé en terme électoral par un Institut de sondages et statistiques à 30 % de la population. Le Front National a un potentiel électoral d'au moins 30 % du corps électoral.

III - LA RIPOSTE DU FRONT NATIONAL : DEVENIR CE QUE NOUS SOMMES

Nous sommes le peuple contre l'établissement

En France, le peuple n'a plus authentiquement le pouvoir. Ce sont les partis de la "bande des quatre", la bureaucratie, les syndicats, les lobbies et les médias qui s'expriment et dirigent notre pays à sa place. C'est ainsi que la réforme du Code de la nationalité a été abandonnée parce qu'une Commission de "sages" en a décidé ainsi.

Sur les grands sujets, ce sont les féodalités qui émettent des avis, alors que le peuple n'est pas consulté.

Le Front National, lui, est avec le peuple contre l'établissement. Par les problèmes qu'il soulève, par les décisions qu'il réussit à imposer, il est l'instrument de la volonté populaire. En ce sens, il est un mouvement profondément populaire.

Nous sommes le parti de la France face au parti de l'étranger

La classe politicienne sous le couvert d'une politique dite d'intégration accepte l'invasion des immigrés du tiers-monde et organise au nom de l'Europe la dissolution de notre Nation dans un vaste conglomérat mondialiste ouvert à toutes les influences et à toutes les pénétrations.

A l'inverse, le Front National se veut le défenseur de notre Nation et de notre Identité. Nous savons qu'on ne peut construire l'avenir sans être fier de son passé et qu'on ne peut s'ouvrir aux autres sans être fier et conscient de ce que l'on est et des valeurs que l'on incarne. En ce ce sens, le Front National est le parti de la France face au cosmopolitisme du parti de l'étranger.

Nous sommes la véritable alternative au socialisme

Le RPR et l'UDF étant idéologiquement neutralisés et leur potentiel électoral affaibli, seule une force jeune et vive comme le Front National peut espérer rassembler une force organisée face aux socialistes.

Seul le Front National rejette la domination des idées de gauche et le conformisme totalitaire de l'établissement. Seul il dispose d'une image vierge de toute compromission à l'égard des affaires présentes et passées. Seul il propose un projet d'alternance au socialisme.

Nous sommes une force en mouvement

L'établissement politique social-démocrate paraît frappé d'immobilisme et de sénilité. Il n'a plus de projet, plus de programme, plus d'ambition pour la France. Il semble ne réagir que contraint par les évènements et son seul mot d'ordre est celui de la défense du statu quo. Dans ce contexte conservateur, le Front National est le seul à être porteur de grands projets de renouveau pour la France.

En ce sens, il est la vraie force d'avenir et de mouvement face à la sclérose de l'établissement.

Nous sommes le dernier garant des libertés

En raison de son poids écrasant sur les institutions et les pouvoirs de toutes sortes dans notre pays, la gauche a imposé un véritable conformisme dictatorial des idées et des opinions auxquelles l'ensemble de l'établissement se conforme docilement. Utilisant l'arme de l'antiracisme comme anathème et moyen arbitraire d'exclusion et de rejet, la gauche instaure un véritable totalitarisme larvé auquel participent l'ensemble de la classe politicienne et les lobbies.

Seul le Front National rejette ce carcan et conserve son autonomie et sa liberté. En ce sens, il est le plus solide garant des libertés et du pluralisme démocratique.

Nous sommes le recours

Le Front National a donc une position essentielle pour l'avenir du pays. C'est pourquoi son ambition n'est pas d'être une simple force de contestation. Elle n'est pas non plus de s'intégrer à un système décrépit et profondément malsain pour devenir une force d'appoint. Notre ambition est d'être, au service du peuple et en osmose avec lui, une force de recours pour créer la véritable alternative au socialisme et conquérir le pouvoir.

IV - REFOULER L'ADVERSAIRE

L'ennemi principal, c'est le Parti Socialiste

Toute entreprise politique implique une désignation claire de l'adversaire principal.

Pour le Front National, l'adversaire c'est l'établissement cosmopolite avec toutes ses composantes : les partis institutionnels et tous les lobbies syndicaux, moraux ou médiatiques qui distillent une idéologie de déclin et de dissolution de toutes les identités.

Pour autant dans ce dispositif, une force domine les autres à la surface des choses, c'est le Parti Socialiste.

Le Front National doit donc le désigner comme ennemi principal et s'efforcer de faire basculer le débat politique en fonction de l'affrontement PS-FN.

On n'existe qu'à proportion de l'importance de son adversaire et le Front National doit se faire reconnaître comme l'adversaire principal du Parti Socialiste. En y parvenant, le Front National occultera le RPR et l'UDF.

Chercher à diaboliser l'adversaire

Le Front National est trop souvent sur la défensive. Il est nécessaire d'engager l'attaque systématique de notre adversaire. Pour y parvenir le plus efficacement possible, il faut chercher à le diaboliser, c'est-à-dire à le présenter comme le mal. Pour cela, il faut s'appuyer sur des valeurs positives reconnues unanimement comme telles, et montrer que nos adversaires mettent en cause ces valeurs, donc qu'ils sont le mal. Par exemple, montrer qu'ils pratiquent le racisme antifrançais, qu'ils commettent le crime contre l'identité du peuple, qu'ils sont responsables du cosmopolitisme et du totalitarisme larvé.

Il faut progressivement installer dans l'opinion l'idée que l'adversaire est antinational, qu'il est le parti de l'étranger ou des étrangers et qu'il poursuit un projet totalitaire.

Cette stratégie consiste ensuite à condamner non seulement les idées mais aussi les hommes qui les véhiculent. De ce point de vue, la peur doit changer de camp et la condamnation morale doit tomber maintenant du côté de nos adversaires.

Faire pression sur la fausse droite

La fausse droite est en pleine ambiguïté. Il n'y a plus d'accord entre ses électeurs et ses états- majors. Il faut donc montrer à ses électeurs que leurs représentants les trahissent et ne défendent plus les valeurs qui sont les leurs.

L'objectif est de démasquer la fausse droite pour que ses électeurs la voient telle qu'elle est et se détournent d'elle.

Il faut aussi mettre en demeure les personnalités de la fausse droite de sortir de l'ambiguïté et de prendre clairement position : ou ils sont pour les idées du Front National, ou ils sont pour les idées du Parti Socialiste. Ils doivent choisir. S'ils adoptent les idées du F. N., ils nous crédibilisent ; s'ils adoptent les idées du P.S., ils perdent des électeurs : dans les deux cas nous sommes gagnants.

Créer des sympathies envers le Front National

Le Front National doit éviter de se laisser enfermer dans un bunker où tous ceux qui ne le soutiennent pas le condamnent. Il est essentiel de créer à la périphérie du Front National une zone où puissent se manifester des sympathies ou, à tout le moins, une neutralité bienveillante.

Il faut susciter dans les franges du RPR et de l'UDF les plus proches de nous des liens informels de sympathie.

Mais il faut surtout étendre nos relations très largement hors du secteur strictement politique, dans les autres domaines de la vie sociale notamment en direction des milieux professionnels.

Des réseaux d'associations, d'organisations amies doivent être étendus et rendus actifs par des initiatives de désenclavement du Front National visant à montrer que notre Mouvement n'est pas isolé mais au centre d'une floraison d'initiatives allant dans le même sens que lui.

V - VERS LA VICTOIRE

Rassembler

L'objectif du Front National est de se développer toujours davantage pour avoir de plus en plus d'adhérents et faire des scores électoraux de plus en plus élevés. Pour cela un impératif : rassembler ! Rassembler les Français qui se reconnaissent dans les idées du Front National.

Faire venir au Front National des nouveaux venus, tel doit être l'objectif de chaque militant. Il faut donc accueillir les nouveaux avec beaucoup de chaleur et ne pas les considérer avec suspicion comme des étrangers, des intrus ou des traîtres en puissance.

Le Front National est un rassemblement, il doit pouvoir faire combattre ensemble des Français très différents les uns des autres, venus de catégories sociales variées ou ayant des sensibilités philosophiques et religieuses différentes.

Affirmer des valeurs

Il faut rassembler bien au-delà de l'électorat actuel de Jean-Marie LE PEN.

Pour cela, il est essentiel d'affirmer nos valeurs. Dans la mesure où elles ont une portée universelle, beaucoup de Français peuvent s'y reconnaître et donc nous rejoindre. De fait, il convient de développer notamment les thèmes universellement vécus d'identité et de liberté.

L'identité, qu'elle se traduise par la famille, le terroir, la Nation ou l'Europe, est au fond ce qui nous distingue radicalement de la classe politicienne. Nous défendons ces identités pendant que les autres les détruisent. Et qui peut nier la nécessité de préserver son identité. Quant à la liberté, qu'il s'agisse des libertés publiques aujourd'hui bafouées par le totalitarisme rampant, ou des libertés économiques étouffées par le développement tentaculaire de l'Etat, nous sommes les seuls à défendre réellement la liberté par notre refus des lobbies et de la bureaucratie.

Etre proches des Français

Les Français réagissent plus facilement sur les questions qui les touchent directement dans leurs intérêts personnels et immédiats. Cela correspond sans doute à l'éclatement de la communauté nationale sous les coups convergents de l'individualisme et du déracinement.

C'est pourquoi il est indispensable dans notre discours et nos actions de s'appuyer directement sur tout ce qui porte atteinte aux individus dans leur vie quotidienne indépendamment des grands enjeux.

Il s'agit donc de faire comprendre à nos compatriotes que tous les problèmes quotidiens qui sont les leurs n'existent que parce que l'établissement au pouvoir est néfaste et que les idées du Front National, si elles étaient mises en oeuvre, règleraient leurs difficultés.

Etre crédibles

Il faut montrer que nous sommes capables de gouverner, que nous sommes aptes à résoudre effectivement les problèmes. Or désormais, si nous n'avons pas le pouvoir, nous avons des élus qui sont aussi des militants. Il importe donc de les aider, de porter à leur connaissance les problèmes qui se posent et de tout faire pour que dans la mesure de leurs responsabilités, ils puissent y apporter des réponses.

Incarner l'espoir

Avoir des solutions crédibles ne suffit pas si personne ne croit que nous pouvons arriver un jour au pouvoir, pour les mettre en oeuvre. C'est pourquoi chaque action militante de la plus petite à la plus grande doit contribuer à développer le Mouvement et démontrer sa capacité à gagner.

Partout où les opérations de terrain se sont faites avec dynamisme, nous en avons recueilli les fruits au soir des élections. Sans travail militant intensif et ordonné, il n'y a pas de succès. Sans succès, il n'y a pas de prise de pouvoir, même à long terme.

Dans cette perspective, il est capital de bien faire comprendre que le Front National est en chantier, que nous construisons un édifice politique nouveau qui est loin d'avoir atteint son maximum. Si le chemin semble encore long, songeons un instant à ce que nous étions il y a cinq ans.

Nous sommes un mouvement en devenir : nous sommes l'espoir.

Construire une image positive

En politique, l'image compte autant que l'argument. Et c'est en donnant de notre Mouvement une mauvaise image que nos adversaires ont réussi à freiner notre développement. Il est donc essentiel que chacun d'entre nous veille à donner du Front National une excellente image.

Pour cela, il faut d'abord adopter un comportement positif et ne pas se comporter en exclus, en parias et en persécutés ; il ne faut pas adopter une démarche inutilement agressive. Ce serait faire le jeu de nos adversaires.

Il importe aussi de donner du Front National, par ses manifestations et ses actions, l'image la plus valorisante possible : belles affiches, tracts soignés, permanences sympathiques, accueil chaleureux.

D'où la nécessité de multiplier les manifestations grandes ou petites : Jeanne d'Arc, BBR, mais aussi des fêtes départementales et locales en ayant à l'esprit de les consacrer au rappel symbolique de nos valeurs et de ce que nous sommes.

L'objectif doit être au contraire de s'affirmer tel que nous sommes en conquérants, en bâtisseurs, en pionniers, en soldats au service de la bataille de France.

DEUXIEME PARTIE : LE MILITANT ET L'ACTION

4

LES MISSIONS DU MILITANT

I - QUI EST LE MILITANT ?

Un militant est un soldat politique. C'est en lui que le Mouvement puise sa force, sa combativité et sa pugnacité.

Comme tout soldat, le militant doit, dans l'intérêt général, se plier à un ensemble de règles dont le strict respect conditionne la réussite du combat engagé.

Il appartient à chaque militant de se montrer à la hauteur des idées qu'il défend. Il incarne, aux yeux de la population, notre Mouvement tout entier.

Le militant est le premier contact que la population aura avec le Front National. Il est la vitrine du Mouvement. C'est à travers lui que le Mouvement sera perçu et avec lui, les idées que nous défendons. Aussi doit-il avoir une attitude et un comportement exemplaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Front National.

A. UNE ATTITUDE EXEMPLAIRE A L'INTERIEUR DU MOUVEMENT

Etre à jour de cotisation

Etre à jour de sa cotisation est le premier devoir du militant. Faire adhérer est une des missions du militant (nous y reviendrons ultérieurement). Or, personne ne peut prétendre faire adhérer sans être lui-même adhérent. C'est une question de bon sens.

Etre disponible

Le militant doit se rendre disponible chaque fois que ses occupations professionnelles ou familiales le lui permettent. Il ne doit en aucune façon faire des promesses qu'il ne sera pas en mesure de tenir.

Etre volontaire

Le militant doit agir avec enthousiasme et dynamisme. Il ne doit pas attendre passivement qu'un responsable vienne le chercher. Il propose ses services chaque fois qu'il se sent apte et disponible pour accomplir une mission.

Etre dévoué et désintéressé

Le militant frontiste se bat autant pour lui-même, pour un sigle ou pour des hommes, que pour des idées et surtout pour notre Nation.

Etre discipliné

Le militant doit respecter quelque règles nécessaires à la cohésion du Mouvement.

En premier lieu, il respectera les décisions et la hiérarchie. Au moment de la prise de décision, le militant fait connaître son opinion, si la possibilité lui en est offerte. Une fois la décision prise, elle s'impose à tous et il doit s'y conformer. Chacun doit alors l'appliquer avec loyauté et intelligence.

Ne pouvant agir que dans le cadre de la ligne définie par les instances dirigeantes, le militant ne peut entreprendre aucune action autonome sans avoir eu l'accord préalable de son responsable.
Il n'obéit qu'aux directives émanant de ses responsables en titre, et d'eux seuls, nommément désignés en Bureau Politique par le Président et le Secrétaire Général du mouvement.

Etre ponctuel

De la présence d'un militant peut parfois dépendre le succès d'une opération. La ponctualité est aussi une marque de respect vis à vis de ses camarades.

Avoir l'esprit de camaraderie

La force des militants réside dans la solidarité et aussi, dans l'aptitude de chacun à unir ses efforts à ceux de ses camarades.

Les incompatibilités d'humeur peuvent bien sûr exister, mais l'objectif commun et le combat mené doivent aider à surpasser les éventuelles mésententes.

Avoir l'esprit de sacrifice

Le militant doit savoir prendre sur lui les désagréments éventuels du travail ou de la vie en collectivité. Les susceptibilités doivent s'effacer devant l'intérêt général du Mouvement. Chacun doit savoir donner et rendre service.

Etre méthodique

Le militant, par souci d'efficacité, se doit de faire prévaloir la méthode dans l'organisation de ses activités.

Avoir le souci de se perfectionner

Afin de mener le plus efficacement possible sa tâche quotidienne d'explication et de propagande, le militant frontiste doit sans cesse chercher à parfaire ses connaissances doctrinales. Ses arguments et la façon de les présenter sont ses meilleures armes.

Etre vigilant

L'une des techniques de déstabilisation d'un groupe consiste à faire circuler des rumeurs sur un ou plusieurs membres du groupe. Il s'agit souvent de rumeurs non fondées ou bâties sur des faits déformés ou purement et simplement imaginaires. L'objectif est ainsi de créer des divisions, des conflits de personnes, pour aboutir à la dislocation du groupe.

Le militant ne devra pas se laisser prendre à colporter ces rumeurs faciles. Il devra empêcher qu'elles se répandent et qu'elles provoquent une quelconque crise au sein du groupe.

Il est une autre technique de déstabilisation qui consiste à démotiver le groupe en faisant état de défaitisme, de ressentiment ou de critiques vis à vis de certaines personnes ou de certaines idées directrices. Le militant doit s'abstenir de tout commentaire portant préjudice à la cohésion du groupe. En cas de problème, il doit s'adresser à son responsable.

Avoir l'esprit d'initiative

Le militant ne doit pas se contenter des actions organisées par le Front National. Il doit faire preuve de créativité mais toujours dans la discipline et le respect de la hiérarchie. S'il lui vient une idée dont la réalisation lui paraît possible et souhaitable pour le Mouvement, le militant doit en faire part sans attendre au responsable compétent et s'en remettre entièrement à la décision finale.

Etre discret

Le militant ne doit jamais chercher à intervenir dans des domaines qui ne le concernent pas directement, à moins qu'on ne le lui demande (ex : gestion ou état du fichier ou des finances).

Etre en contact

Le militant doit rester en liaison avec ses responsables et ses camarades. Il rend visite ou téléphone régulièrement à la permanence. Il signale tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Rendre compte

A chaque fin de mission le militant rend compte à son responsable du déroulement de l'action. S'il craint de ne pouvoir mener un travail jusqu'à son terme, il le fait savoir à temps. Il transmet en outre toute information susceptible d'intéresser le Mouvement.

B. UNE ATTITUDE EXEMPLAIRE A L'EXTERIEUR DU MOUVEMENT

Etre inscrit sur les listes électorales

Le premier devoir du militant avant même de convaincre, est de voter. Son inscription sur les listes électorales est le préalable à tout engagement, puisque notre conquête du pouvoir doit s'effectuer démocratiquement par les urnes.

Avoir un comportement et une allure générale valorisante

Au sein de la population, en privé ou en public, le militant représente le Front National et au-delà, l'idéal national au service duquel il a choisi de s'engager. Conscient de cet honneur, mais aussi de cette lourde responsabilité, le militant fera en sorte, en toute occasion, par son allure, son comportement et ses propos, de valoriser notre image.

Etre discret

Dépositaire d'informations à usage strictement interne au Mouvement, le militant doit avoir le souci de rester discret et de ne pas faire écho autour de lui de la vie intérieure du mouvement.

Faire preuve de prudence et de sang-froid

En toute occasion, le militant du Front National agit avec prudence et reste maître de lui. Il ne provoque pas et ne répond pas à la provocation. En cas d'incident, il conserve son calme et suit scrupuleusement les consignes de son responsable.

Etre solidaire

Le militant ne tiendra jamais pour vrai ce qui lui est rapporté de critiquable sur un autre membre du Front National, que les propos soient tenus par un membre du Mouvement ou par une personne de l'extérieur.

Le principe de solidarité doit jouer et faute de disposer de preuves incontestables, il faut avoir un préjugé systématiquement favorable sur les membres du Front National.

La solidarité doit jouer en toute circonstance, à l'endroit d'un camarade en difficulté , difficultés dans l'action militante ou personnelles. Par ailleurs, vis à vis d'une personne n'appartenant pas au Mouvement, le militant frontiste doit toujours défendre ou expliquer la position, la réaction, les déclarations ou l'attitude d'une personnalité du Front National, même si celles-ci sont contestées publiquement.

Il ne doit pas se laisser ébranler par la rumeur générale, liée à une tentative de déstabilisation des troupes, mais doit demeurer solidaire des hommes et des idées du Mouvement.

Etre tolérant

Le Front National a pour vocation de rassembler tous les Français autour de la défense de certaines valeurs. C'est pourquoi le militant doit rejeter toute idée préconçue. Il doit faire taire tous ses préjugés de "classe", d'âge ou de religion. Il ne doit voir chez les Français avec lesquels il travaille ou qu'il cherche à convaincre, que des membres de notre communauté culturelle et historique.

Etre persévérant

Le militant frontiste se doit d'utiliser toutes les opportunités offertes ou créées pour battre en brêche les idées de ses adversaires et pour convaincre nos compatriotes. Il ne doit jamais subir comme une fatalité les objections qu'il rencontre. L'action est constante et perpétuelle. En cas de découragement, la solidarité et l'esprit de camaraderie dont nous parlions précédemment prendront tout leur sens.

Etre fier de ce qu'il est

Le militant doit affirmer sans complexe et avec fierté son appartenance au Front National, sans toutefois faire preuve d'agressivité.

II - LE ROLE DU MILITANT : CONVAINCRE ET FAIRE ADHERER

L'enthousiasme, la bonne volonté sont certes des qualités nécessaires en politique. Elles ne sont toutefois pas suffisantes pour faire de vous un militant capable de rallier à nous des Français "tièdes" ou des sympathisants indécis.

Le recruteur efficace est celui qui :

A - Connait les idées du Front National

B - Suit les activités du Mouvement et en assure la promotion

C - Sait présenter notre message d'une façon séduisante

D - Sait faire adhérer et garder la confiance des personnes qu'il a convaincues

A. CONNAITRE LES IDEES DU FRONT NATIONAL

On ne transmet que les connaissances que l'on a acquises.

La personne qui a rejoint le Front National à la suite d'une réaction épidermique et qui se complaît dans la méconnaissance des idées défendues par le Mouvement, ne doit pas s'étonner de rencontrer les plus grandes difficultés lorsqu'elle cherche à susciter des adhésions.

Le militant doit rechercher personnellement le perfectionnement de ses connaissances et l'assimilation de la doctrine et des thèmes de base du Mouvement.

Le militant performant maîtrisera parfaitement :

L'argumentaire

Pour être en mesure de répondre aux attaques ou objections traditionnelles (ex : "LE PEN est raciste" ou "LE PEN fait le jeu de la gauche" etc...).

Le programme

Pour être capable de répondre aux nombreuses interrogations de nos interlocuteurs (ex : position du F.N. sur l'environnement, la chasse, l'économie, etc...).

Les positions du Front National

Le militant suivra régulièrement l'actualité. Il lira les publications du Front National notamment "La Lettre de Jean-Marie LE PEN" et la revue "Identité" ainsi que les publications amies : National Hebdo et Présent. Il écoutera le bulletin quotidien de "Radio LE PEN" (16/ 1 47 04 23 23) et visionnera le minitel "36.15 LE PEN".

Les déclarations officielles du Mouvement

Le militant écoutera avec attention les prestations des différents orateurs du Front National (émissions télévisées ou radiophoniques, communiqués dans la presse, discours dans les meetings, etc...). De telles prestations ont en effet un aspect pédagogique non négligeable. Les propos qui y sont tenus devront être repris et diffusés.

Très souvent, l'interlocuteur évoque des questions d'actualité. Il est inconcevable que le militant laisse penser qu'il est mal informé sur l'actualité, en France et dans le monde. Il doit être capable d'analyser les évènements et de les adapter au message politique du Front National.

B. SUIVRE LES ACTIVITES DU MOUVEMENT ET EN ASSURER LA PROMOTION

La vitalité d'une organisation humaine quelle qu'elle soit se mesure à la fréquence de ses activités et au succès qu'elles rencontrent.

En essor constant, en dépit du silence médiatique ou de ce que prétend une certaine presse, le Front National doit montrer sa vitalité lors des diverses manifestations que ses militants sont amenés à organiser.

Ainsi, chaque militant doit se sentir personnellement concerné et mobilisé par les activités de notre Mouvement.

Le succès de ces activités produira une dynamique qui facilitera l'engagement actif des sympathisants. Rien n'est pire pour un militant que de s'entendre dire : "Quoi de neuf au F.N. ? Il ne se passe rien ? On n'est au courant de rien !".

Si les sympathisants ont le sentiment que notre appareil militant est inactif, ils ne franchiront pas le seuil de l'adhésion ; en revanche, s'il leur est proposé régulièrement de participer à des activités, ou d'assister à des réunions, le Front National sera présent dans leur vie.

Le militant doit donc proposer et informer, en permanence, les personnes qu'il cherche à convaincre des activités à venir :

- les grandes manifestations.
- les rendez-vous médiatiques.
- les activités militantes à l'occasion d'évènements d'actualité.

C. COMMUNIQUER LE MESSAGE D'UNE FACON SEDUISANTE

A quoi bon penser juste et avoir la foi, connaître la doctrine du Mouvement si l'on ne sait pas communiquer avec efficacité.

Il appartient donc au militant de bien maîtriser certaines techniques, de faire attention à la forme autant qu'au fond.

Tout est affaire de méthode.

CONSEILS DE FORME

Montrer un visage sympathique

Etre sympathique, chaleureux, s'efforcer de créer un climat d'amitié et de bonne humeur autour de soi.

Soigner sa présentation

Ambassadeur du Mouvement et de Jean-Marie LE PEN, dans son quartier, dans sa commune, le militant veillera à sa tenue et à sa présentation. Eviter à tous prix les caricatures de guerriers ou de mercenaires. La crédibilité du Front National en dépend.

Etre ponctuel et organisé

Le rendez-vous manqué est du plus mauvais effet. Il faut être ponctuel en toute circonstance, faire preuve d'organisation et de méthode. Le sympathisant que l'on oublie d'aller chercher pour l'amener à une réunion ou une activité militante, ou dont on perd le bulletin d'adhésion, n'aura aucune indulgence quant à l'amateurisme du militant avec lequel il aura été en relation.

CONSEILS DE FOND

Faire preuve de compréhension

Certains militants n'ont que mépris pour les adhérents ou sympathisants qui ne sont pas disponibles 24 heures sur 24 !

C'est une grave erreur.

Pour chercher à convaincre ou susciter l'engagement, le militant soulignera à son interlocuteur, la souplesse et le caractère volontariste de toute activité militante. Il précisera qu'un engagement de sa part ne constitue pas forcément une contrainte insoutenable.

Ne pas imposer dès le départ ses lubies, son message personnel, le sujet que l'on a envie d'évoquer (inutile de parler de la menace des chars soviétiques à un usager du métro parisien exaspéré par les grèves de la R.A.T.P.). Eviter la "langue de bois" :

Pour rallier à lui de nouveaux partisans, le militant doit laisser ceux-ci évoquer leurs préoccupations. En partant de celles-ci, il les amènera, dans un premier temps, aux réponses que donne le programme du Front National en la matière, puis pourra ensuite dériver sur d'autres sujets (par exemple, l'actualité), ou sur les grands principes que nous défendons (préférence nationale, etc...).

D. FAIRE ADHERER ET GARDER LA CONFIANCE DES PERSONNES CONVAINCUES

Faire fructifier ses interventions

Il est important de pouvoir conserver la trace des personnes qui ont paru intéressées par le discours "Front National" qui leur a été tenu.

Ainsi, lors d'une conversation entre amis, en public, lors d'une distribution de tracts, ou en d'autres occasions, le militant devra s'enquérir des noms et adresses de ses interlocuteurs favorables, afin de les introduire dans le fichier des sympathisants. Il ne faut pas perdre de vue qu'un sympathisant peut être un futur adhérent, voire même un nouveau militant en puissance.

Néanmoins, la prise de coordonnées doit se faire avec courtoisie et diplomatie. On ne doit pas "forcer la main" de qui que ce soit, mais susciter auprès d'une personne favorable à nos idées, l'intérêt de recevoir des documents régulièrement, ou d'être informée sur les différentes activités du Mouvement. Dans cette optique, cette dernière ne verra aucun inconvénient à délivrer ses nom et adresse.

Savoir garder la confiance des personnes convaincues

Le rôle du militant n'est pas seulement de susciter la sympathie, l'adhésion ou l'engagement. Encore convient-il de conserver la confiance et l'estime des personnes qui se sont manifestées en notre faveur.

Un rendez-vous manqué, un nouvel adhérent non contacté, une carte d'adhésion remise trop tard, risquent de réduire à néant des semaines ou des mois d'efforts. A quoi bon passer des nuits à afficher, des week-end à tracter, si les sympathisants ainsi découverts ne sont pas correctement traités. Le militant devra faire preuve d'un grand sérieux dans ses rapports avec les adhérents.

Eviter maladresses et incidents dès le départ

Le militant doit toujours se munir d'un carnet d'adhésion ou d'un papier et d'un crayon. Cette recommandation permet d'être en mesure de noter toute adresse, tout contact, tout rendez-vous. (Battre le fer pendant qu'il est chaud !).

Le militant doit remplir correctement et lisiblement les bulletins d'adhésion. Un bulletin rempli de façon incomplète restera en souffrance, dans l'attente des éléments indispensables à son enregistrement. Un bulletin illisible se traduira par l'édition d'une carte truffée d'erreurs. Lorsque l'on prend les coordonnées d'un sympathisant, ne pas hésiter à lui demander le plus de renseignements possibles (date de naissance, profession, téléphone, etc...).

Le militant doit transmettre rapidement les bulletins d'adhésion. Les nouveaux bulletins d'adhésion et les adresses de sympathisants doivent être transmis très rapidement à la personne chargée de les traiter. Le militant qui garde un bulletin 3 mois dans un tiroir ne devra pas s'étonner si l'adhérent reçoit sa carte 5 mois après son adhésion ou son renouvellement. Au bout de 5 mois d'attente, l'enthousiasme d'un adhérent peut avoir disparu. Il sera alors très difficile d'en faire un militant.

Comment conforter la sympathie à notre égard

Par le contact permanent le militant devra connaître, dans la mesure du possible, tous les adhérents et sympathisants résidant dans son quartier. Il ne manquera aucune occasion de les saluer, d'engager la conversation avec eux, d'en faire des relations, voire des amis. Il les tiendra informés des activités et positions du Front National.

Par la transmission des informations le militant devra s'assurer que chaque nouvel adhérent ou sympathisant a été officiellement contacté par le Front National et que des activités militantes lui ont été proposées.

Par la livraison de la carte d'adhérent dès réception de la carte éditée par le siège, le militant, s'il en est chargé, la remettra sans attendre au nouvel adhérent. Tout retard excessif l'empêchera de faire du nouvel adhérent un soutien actif du Mouvement.

Chaque année, à l'échéance, le militant rappellera à l'adhérent de renouveler sa cotisation. Il cherchera à savoir les raisons qui motiveraient un éventuel refus.

Par les relations avec la famille de l'adhérent, beaucoup d'adhérents sont rendus timorés par la pression exercée par leur conjoint, ou pour les jeunes par leurs parents. De fait, si le militant sait "séduire" l'épouse ou les parents récalcitrants, leur présenter une image sympathique du Front National, il pourra constater lors des semaines suivantes, que ces derniers accorderont plus facilement "la permission de minuit" !

III - LE MILITANT DANS L'ACTION

La mission essentielle du militant est de faire connaître autour de lui et au plus grand nombre, les idées et les prises de position du Front National. Pour accomplir cette tâche, le militant doit participer selon ses disponibilités, ses goûts et ses aptitudes, au plus grand nombre d'activités.

Chacune d'elles répond à des exigences de méthode et d'organisation que celui- ci devra parfaitement connaître. Aucune de ces activités n'est dégradante ou insurmontable. Elles nécessitent simplement un peu de courage et beaucoup de dévouement.

A. L'AFFICHAGE

Le but

Externe :

Affirmer la présence du Front National et faire passer son message politique.

Interne :

Souder la communauté militante.

Esprit de l'affichage

Il est la conséquence des deux buts externes principaux.

- Affirmer la présence du Front National, cela veut dire :

. Les affiches sont collées proprement (droite, en série),

. Les affiches dégradent le moins possible l'environnement Utiliser de préférence les endroits habituels et ne pas coller sur les panneaux 4 x 3 en en dissimulant le message (procès à la clé).

L'affiche affirme la présence du Front National de manière positive.

- Faire passer un message politique, cela veut dire :

. Un affichage par thème. Coller 1 ou 2 types d'affiches par sortie. Il faut faire passer un message et un seul à la fois.

Exemple : l'emploi (coller l'affiche "AVEC LE PEN, L'EMPLOI POUR LES FRANCAIS D'ABORD" et "3 MILLIONS D'IMMIGRES, C'EST 3 MILLIONS DE CHOMEURS") en association avec Jean-Marie LE PEN ou le Front National.

. L'affichage est utilisé en même temps que d'autres moyens (tracts, communiqués de presse, présence sur les marchés).

Exemple : suite à la manifestation des intégristes musulmans Place de la République, il est bon d'une part de tracter et d'autre part, à quelques jours d'intervalle, de faire un collage avec l'affiche "Inch'Allah".

Objectif

Faire le plus de travail possible avec le plus petit nombre de militants. En effet, en dehors du côté sympathique, il n'est pas très efficace de sortir à 10. 2 ou 3 personnes qui collent, suffisent parfois amplement.

Préparation

- **Mobilisation des militants** : en général d'une sortie à l'autre, sinon prévenir une semaine à l'avance.

- **Heures et jours du collage** : éviter la routine, coller de préférence au petit matin. Eviter les vendredis et samedis soirs.

- **Lieu de rendez-vous** : de préférence un endroit tranquille, facile d'accès, où il n'y a pas de risque de réveiller le voisinage (parking de supermarché, etc.).

- **Matériel** : tout doit être prêt pour l'heure du rendez-vous.

. **Colle** : acheter de la colle de professionnel, environ 400 F/25 kg. En hiver, utiliser de l'eau chaude.

. **Prévoir** un jerrycan, une poubelle fermée pour la colle, des seaux et balayettes, balais, des bâtons pour "faire la colle", des boissons non alcoolisées pour les colleurs.

. **Installer** le matériel dans le véhicule pour qu'il soit accessible facilement. Lorsqu'on colle à 2 voitures, séparer affiches/colle.

. **Tenue** : pas de tenue folklorique, penser à toujours avoir sur soi une carte d'identité, un peu d'argent, une carte de téléphone uniquement (ne pas prendre sa carte FN...).

. **Pas d'arme personnelle**, utiliser les bombes d'auto-défense ou le matériel de collage.

. **Avoir sur soi** le téléphone d'un médecin adhérent, sympathisant ou à défaut du médecin de garde.

. **Affiches** : Prévoir à peu près le nombre d'affiches qui seront collées, il est inutile d'emporter tout le stock. Le mettre dans une poubelle sèche par petits rouleaux. Les affiches sont ainsi maintenues au sec et à l'abri de tout gaspillage.

Organisation

- Constituer en fonction du nombre de militants mobilisés, une ou plusieurs équipes.

- Equipe idéale lorsqu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'insécurité : trois militants .

. Un chauffeur assure la surveillance

. Un colleur encolle la surface et colle l'affiche

. Un aide prépare et présente les affiches

Pour coller en hauteur, l'aide plie l'affiche sur le balai.

- Préparer un parcours de collage : chacun connaît dans son secteur les endroits idéals à coller. Il faut donc préparer un parcours rapide et économe (frais d'essence). Eviter de faire toujours le parcours dans le même sens : ne pas prendre d'habitudes.

- Liaison entre équipes : il est souhaitable d'être équipé d'une C.B.(500 F/pièce) pour alerter l'autre ou les autres équipes en cas de coup dur.

Collage

La règle : RAPIDITE et DISCRETION.

- Début du collage : être ponctuel au rendez-vous.

- Fin de collage : donner une heure et un point de rendez-vous pour faire le point.

- Ne pas rester plus de 10 minutes au même endroit.

- Ranger le matériel, bien rincer les balais et les seaux ainsi que le véhicule.

- Usage d'appareil photo réglementé.

En cas d'incident

- Règle de base : éviter l'accrochage.

- Après l'incident : changer de secteur et aller coller ailleurs.

- Interpellation policière : seul le responsable de l'affichage s'explique avec la police.

- L'affichage de murs théoriquement interdits est cependant toléré.

- Rester toujours calme.

- En cas de fouille, montrer vos papiers d'identité et ceux du véhicule. Il est essentiel de ne pas porter d'arme sur soi.

Contact avec l'autorité : contrôle d'identité, du véhicule

La distinction essentielle est à opérer entre la police administrative et la police judiciaire. Cette distinction est fondée sur le rôle joué par l'agent :

. Si l'action de l'agent a pour but de prévenir une infraction aux lois et aux règlements, il s'agit d'une mission de police administrative.

. Si l'action de l'agent a pour but de réprimer une infraction, c'est une mission de police judiciaire.

En clair, vous pouvez être confronté à tout moment à un agent dans le cadre de la police administrative mais les pouvoirs apparaîtront limités, alors que vos rapports avec la police judiciaire seront liés au déclenchement d'une enquête.

Les pouvoirs de la police dans le cadre administratif

- Son pouvoir se réduit à l'établissement de votre identité. La présentation de la carte d'identité ou d'un autre document établissant votre identité avec certitude mettront fin aux investigations policières. Dans l'hypothèse où vous ne pourriez établir votre identité sur le champ, vous pourriez être conduit au poste afin d'opérer cet établissement qui pourra se faire en téléphonant à vos parents ou amis qui se porteront garants de votre identité. Cela dit, nous ne pouvons que vous conseiller d'avoir toujours sur vous un papier faisant foi de votre identité.

- Par ailleurs, et en quittant le strict cadre légal, pour parler de la pratique policière, il est courant, la nuit, que la police ne se borne pas à l'établissement de votre identité, mais que, outrepassant ses droits, elle pratique une "simple palpation", ce qui n'est pas une fouille à corps mais consiste à vérifier que vous n'avez pas d'armes. C'est pourquoi il est indispensable de ne jamais porter ou transporter d'armes. Sachez que vous risquez, pour les armes de 1ère et 4ème catégorie (armes de guerre et de défense), de 2.000 Frs à 20.000 Frs d'amende et de 2 à 5 ans de prison ; pour les armes de 6ème catégorie (armes blanches) de 2.000 Frs à 20.000 Frs d'amende et de 1 à 3 ans de prison. Enfin, la peine d'emprisonnement pourra être portée à 10 ans si deux personnes sont trouvées ensemble porteuses de telles armes.

- Refusez tout autre acte policier : fouille de véhicule ou fouille au corps. S'il vous semble que l'agent outrepasse ses droits, sachez être ferme mais courtois, car un outrage à un commandant ou à un agent de police par voie de parole, gestes, etc. pendant l'exercice de ses fonctions, entraîne une amende de 500 Frs à 800 Frs et de 15 jours à 3 mois de prison.

B - LE TRACTAGE

L'ESPRIT

Le tractage marque une présence, permet de communiquer un message simple. C'est un moyen souple, rapide, efficace et peu cher.

Par le seul fait qu'il porte notre signature, tout tract communique partiellement notre "image". Aussi faut-il toujours se poser les questions suivantes :

- A qui le tract est-il destiné ?

- Quel message transmettre ?

- Quelle réaction attendre ?

LA CONCEPTION

Composer un message simple

- Soyez direct, utilisez des phrases courtes, procédez par affirmations et multipliez les faits servant d'exemples.

- Utilisez des images, donnez à voir plutôt qu'à penser.

- Vous devez être clairement compris à la première lecture. Si le lecteur occasionnel n'a pas compris votre tract à la première lecture, c'est qu'il est mal rédigé, il faut le modifier.

Une seule idée par tract

Pour transmettre un message, il faut que celui-ci soit le plus simple possible. Méfiez-vous des tracts catalogues, des tracts programmes. Beaucoup de lecteurs ne liront votre tract qu'en "diagonale" en quelques secondes. Il faut néanmoins qu'ils perçoivent et retiennent votre message.

Pensez à faire ressortir quelques éléments-clés, pour qu'en un bref coup d'oeil, l'essentiel de votre message soit perçu et compris.

Les sous-titres, les passages en gras, les légendes des photos et des documents jouent un rôle très important.

Attirez l'attention

La première qualité d'un tract est d'attirer l'attention. En une fraction de seconde, votre lecteur va décider de parcourir votre tract, de le lire ou de le jeter. Le document, la photo "parlante", le fac similé d'une lettre d'une coupure de presse, ont un excellent pouvoir d'attraction.

Signature et bulletin d'adhésion

N'oubliez pas de signer votre tract FN et la flamme, et pour les campagnes électorales, le logo type de la campagne.

Pour profiter du tract afin d'obtenir des adhésions, une adresse ne suffit pas. L'expérience prouve qu'un coupon réponse provoque davantage de retours. Peu importe la taille, l'essentiel est qu'il figure sur le tract.

L'IMPRESSION

Il y a deux types de tracts :

- Celui que vous faites faire par votre imprimeur qui, à partir d'un texte, d'une pré- maquette et des éléments d'illustration que vous lui remettez, se charge d'imprimer votre tract.

- Le tract que vous réalisez de façon artisanale sur un duplicateur à encre (Ronéo, Gestetner, etc.). Même dans ce cas, un tract reste un imprimé qui doit être soigné.

LA DIFFUSION

Objectif

Obtenir la plus grande diffusion possible en utilisant toutes les compétences et toutes les bonnes volontés.

Principe

Presque tout le monde fait mettre des tracts dans les boîtes aux lettres.

Deux types de diffusions :

- Tract remis directement à la population

- Tract mis dans une boîte aux lettres

1) Tract remis directement à la population :

Le principe est le même pour la vente du journal (prévoir en plus de la monnaie).

Préparation :

- Mobiliser les militants (cf. collage)

- Heures et jours de tractages : éviter la routine au moins pour les heures

- Tenue (cf. collage)

Organisation :

- Etre au minimum trois personnes (distributeurs, surveillance)

Diffusion :

- Avoir une attitude sympathique, souriante.

- Lorsqu'une personne veut parler, engager la conversation, avoir un papier, un crayon pour noter au besoin son adresse.

- Calmer le jeu lorsqu'il y a des contradictions.

- Si les militants sont plus nombreux, avoir deux tréteaux, une planche pour installer un stand. En profiter pour faire signer une pétition (priorité d'emploi, peine de mort, etc.).

- En général, les femmes s'expriment plus facilement.

- Ne pas rester plus d'une heure dans des endroits "chauds".

Lieux favorables :

- Marchés.

- Usines, bureaux : heure d'embauche.

- Supermarchés : vendredi soir, samedi après-midi sur les pare-brises de voitures.

- Gares : le matin tôt ou le soir.

2) Tracts mis dans les boites aux lettres :

Objectif :

Faire participer le plus grand nombre d'adhérents. Tout le monde peut tracter son immeuble, son groupe d'immeubles ou même son quartier.

Préparation :

- Diviser le secteur en quartiers et idéalement en bureaux de vote. Préparer un plan par secteur. Lorsqu'il s'agit d'un tractage de groupe, mobilisation des adhérents.

- Faire plier les tracts et les mettre par paquet de 100.

Organisation :

- Constituer des équipes de deux ou quatre, toujours un nombre pair.

- Remettre à chaque équipe un plan du secteur à tracter (en général le nombre de boîtes aux lettres correspond à 50 ou 60 % du nombre d'électeurs inscrits) avec le nombre de tracts correspondants.

- Avoir sur soi un crayon pour barrer les rues au fur et à mesure qu'elles sont tractées.

- Avoir une musette ou un sac pour porter les tracts.

- Donner une heure de fin de tractage pour faire le point.

Vérification :

Faire une vérification téléphonique par quartier que les tracts ont bien été distribués (le lendemain).

Quelques trucs :

Immeubles avec portes fermées :

. Le soir, sonner et dire "médecin de garde" . Le jour, se faire passer pour un voisin ou une voisine

IV - ATTITUDE A L'EGARD DES MEDIAS

Nous voulons le pouvoir : pour cela, il nous faut conquérir l'opinion.

Nous avons vu précédemment que pour affirmer notre présence et faire passer nos idées, nous avons recours principalement à l'affichage et au tractage.

Nous savons tous quelle somme de dévouement, de temps, d'argent... est nécessaire pour assurer par ces moyens la diffusion de nos idées.

Nous avons aussi pour diffuser nos idées, la presse du Front (La Lettre de Jean-Marie LE PEN et Identité). Tout ces moyens sont utiles et nécessaires mais ne sont pas suffisants.

A côté de ces moyens, il existe la presse ou les médias (journaux, radios, télévisions).

Quelle que soit l'idée que nous avons de ces médias, quelle que soit l'hostilité que certains d'entre eux ont pu nous manifester, nous devons les considérer d'abord comme un lien entre nous et l'opinion, entre nous et le peuple de France.

FN---> ---> médias
---> tracts
---> affiches
---> réunions
-----> Français

Notre attitude :

- se servir des médias pour :

  - affirmer notre présence,

  - faire passer nos idées.

Pour nous, les médias, terme abstrait, ce sont d'abord des hommes et des femmes : les journalistes.

Un journaliste exerce un métier, plus ou moins bien, mais en général reste d'abord un professionnel avant d'être engagé politiquement.

Notre attitude vis-à-vis des journalistes doit donc être courtoise, sans manifestation d'hostilité.

De même que pour avoir un coupon-réponse, il faut en général distribuer 1.000 tracts, de même il faut multiplier les messages à l'égard des journalistes en espérant qu'ils en diffuseront le plus possible.

Dans ce contexte, le plus facile est certainement d'affirmer notre présence en annonçant :

- un dépôt de gerbe

- une réunion

- un déplacement

- le lancement d'une pétition

Le message doit être simple, concret : il faut aller à l'essentiel et fournir aux journalistes des faits. A nous de fournir des faits qui illustrent notre message : la découverte d'un trafic de drogue organisé par des maghrébins illustre la délinquance immigrée, l'expulsion d'une mère de famille française sans ressource illustre l'injustice sociale, le racket d'enfants à la sortie de l'école illustre l'insécurité.

DEUXIEME PARTIE : LE MILITANT ET L'ACTION

5

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES

I - LA Vème REPUBLIQUE

Notre droit constitutionnel repose sur le principe de la séparation des pouvoirs : le pouvoir exécutif, constitué du Président de la République et du gouvernement, le pouvoir législatif constitué du Parlement (Sénat, Assemblée nationale), le pouvoir judiciaire.

Le 4 octobre 1958, la France s'est dotée d'une nouvelle constitution. Certains ont dit qu'elle instituait une démocratie à tendance monarchique car elle est certes un régime parlementaire mais à forte connotation présidentielle.

Un régime parlementaire

Le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. Il peut être renversé par "la motion de censure".

A l'inverse, le Président de la République n'est pas responsable devant le Parlement, alors qu'il a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale.

En 1962, le Général de GAULLE fait inscrire dans la Constitution, par référendum, l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Dès lors, cette nouveauté institutionnelle va réformer en profondeur la vie politique française et faire de l'élection à la Présidence le centre de la vie politique française et du Président la clef de voûte des institutions.

Le Président de la République exerce le pouvoir par l'intermédiaire du premier ministre (qu'il choisit) et du gouvernement.

L'équipe gouvernementale est soutenue par une majorité parlementaire (c'est ce qu'on appelle "le fait majoritaire"). En pratique, ce soutien est tellement fort que le parlement se neutralise lui-même. Il est le plus souvent réduit au rôle de chambre d'enregistrement d'autant que le gouvernement est maître de l'ordre du jour des assemblées. De ce fait, les propositions de lois (d'essence parlementaire) sont rarement inscrites à l'ordre du jour. Les lois sont généralement issues des projets de loi (d'essence gouvernementale).

Les différentes pratiques institutionnelles donnent au pouvoir exécutif une importance toute particulière. Depuis 1958, excepté la période de "cohabitation" (de 1986 à 1988), l'exécutif a toujours disposé d'une majorité dont il avait besoin pour mener sa politique.

Les modes de scrutin sous la Vème

La Vème République a adopté au fil des élections et des difficultés des gouvernements en place, différents modes de scrutin : majoritaire à deux tours, proportionnel et proportionnel intégral.

- Le scrutin majoritaire à deux tours :

Il est encore à l'heure actuelle pratiqué pour les élections cantonales, législatives et présidentielles.

Pour être élu au premier tour, le candidat doit avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés (c'est à dire 50 % plus une voix).

Si tel n'a pas été le cas, il y a ballotage et un second tour est nécessaire, au terme duquel est élu le candidat ayant recueilli une majorité relative (c'est à dire le plus grand nombre de voix).

Ce scrutin est mauvais de bien des points de vue car il élimine systématiquement au second tour les candidats appartenant à des mouvements encore minoritaires. De ce fait, des millions de Français peuvent se trouver privés d'une représentativité conforme à leurs convictions. A cet égard, les dernières élections législatives de 1988 sont le parfait exemple d'un détournement de la démocratie qui prive de représentation des millions de Français.

- Le scrutin proportionnel ou proportionnel intégral :

Son principe tend à refléter aussi exactement que possible la répartition des suffrages exprimés. Ainsi, dans une circonscription où il y a 5 sièges à pourvoir pour 50.000 suffrages exprimés, la liste A aura 3 sièges avec 30.000 voix, la liste B 2 sièges avec 20.000 voix.

Pour les élections européennes de juin 1989, le scrutin était proportionnel intégral, c'est-à-dire qu'il n'y était compté qu'une seule circonscription pour toute la France, ce qui photographie encore mieux la répartition des convictions politiques.

La Vème République en dégénérescence

Aujourd'hui les institutions fonctionnent comme déconnectées du pays réel. C'est là tout le paradoxe de la Constitution de la Vème République qui avait été imaginée pour mettre un terme au régime des partis. Or, aujourd'hui, les partis sont plus puissants que jamais et relayés par les lobbies et les féodalités de toutes sortes, ils ont confisqué le pouvoir et détourné la démocratie.

II - LE POUVOIR

Le Président de la République

Elu pour 7 ans au suffrage universel direct, le mandat du Président de la République est renouvelable.

Ses attributions sont multiples :

- diplomatiques : il signe les traités internationaux,

- politiques : il choisit le Premier ministre et préside le Conseil des ministres,

- constitutionnelles : il est le garant des institutions,

- militaires : il est le chef des armées,

- judiciaires : il est responsable de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, le Président de la République nomme le Premier ministre, a l'initiative du recours au référendum, dispose de l'article 16 de la Constitution qui lui confère en cas de crise les pleins pouvoirs. Il promulgue les lois et signe les décrets. Il contrôle l'action du gouvernement.

Le Président de la République partage aussi un certain nombre de pouvoirs avec le Premier ministre. De concert, ils nomment les hauts fonctionnaires comme les ministres.

Le Premier ministre

Nommé par le Président de la République, et révocable par lui, le Premier ministre dirige le gouvernement.

Il a le pouvoir réglementaire, partagé avec le Président, par délégation il nomme aux hauts emplois publics. C'est le chef du gouvernement et donc l'arbitre entre les ministres.

Dans les faits, la Constitution lui a conféré un pouvoir décisionnel important qui le place en cas de cohabitation en position de président-bis.

Le Parlement

La Vème République a divisé le Parlement en deux chambres. Le système bicamériste français comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

A l'Assemblée nationale siègent les députés qui sont élus au suffrage universel direct.

Les sénateurs, quant à eux, sont élus par les grands électeurs (députés, maires, conseillers régionaux et généraux, représentants des conseillers municipaux) au suffrage universel indirect.

Les députés comme les sénateurs votent les lois, ont le droit de les amender. Ils ont théoriquement l'initiative de propositions de loi. Le gouvernement, quant à lui, présente devant le Parlement des projets de loi. Ces propositions et projets de loi sont votés par les deux assemblées et font ensuite la navette entre les deux chambres pour y être votés dans les mêmes termes, mais en cas de désaccord persistant, le dernier mot revient à l'Assemblée nationale.

Une fois la loi votée, le Conseil Constitutionnel peut être amené à vérifier sa constitutionnalité, puis le Président de la République la promulgue. Ensuite le gouvernement prend les règlements nécessaires à son application.

Le gouvernement a les moyens d'influencer et de diriger la procédure législative. Il est en effet maître de l'ordre du jour des Assemblées, si bien que seuls ses projets de loi viennent en discussion, les propositions émanant des parlementaires ne sont pratiquement jamais inscrites à l'ordre du jour.

Le gouvernement peut aussi demander la mise en oeuvre de la procédure dite de "vote bloqué" qui interdit d'amender un projet de loi.

Par ailleurs, il peut engager, sur un texte, sa responsabilité, grâce au "fameux" article 49-3 : au terme de cette procédure, si une motion de censure n'est pas adoptée, le texte est réputé adopté. A l'inverse, le gouvernement peut-être renversé par le vote d'une motion de censure.

Quant au Sénat, il représente, en quelque sorte, la chambre des sages de la Vème République. Assemblée modérée, conservatrice, elle joue en principe un rôle de pondération.

Le Conseil des ministres

Il se réunit tous les mercredis sous la présidence du Président de la République.

En son sein sont prises formellement les décisions les plus importantes engageant le gouvernement. Il existe une hiérarchie honorifique des ministres ; ainsi le titre de ministre d'Etat gratifie parfois certains ministres. Le nombre de ministres et leurs attributions ne sont pas inscrites dans la Constitution et sont donc variables selon les gouvernements. On constate depuis quelquee années une inflation du nombre de ministres et de secrétaires d'Etat.

Le Secrétariat général du gouvernement

Organe capital, il assure la continuité du travail gouvernemental. Composé de hauts fonctionnaires, il est chargé de coordonner le travail entre les différents ministères et d'assurer le suivi des actions du gouvernement.

Le Secrétariat général du gouvernement, parce qu'il est composé de fonctionnaires, assure la pérennité de l'Etat par-delà les changements de majorité et de gouvernement.

Le Conseil constitutionnel

Le conseil constitutionnel est composé de neuf membres nommés pour neuf ans, un tiers par le Président de la République, un tiers par le Président de l'Assemblée nationale, un tiers par le Président du Sénat. Y siègent également des membres de droit qui sont les anciens Présidents de la République. Il a trois fonctions très différentes :

- Juge électoral : il est chargé de vérifier la régularité des grandes consultations nationales.

- Conseiller permanent du Président de la République quand celui-ci a les plein pouvoirs en vertu de l'article 16.

- Juge constitutionnel : il contrôle la constitutionnalité de certains actes fondamentaux comme les lois organiques et les règlements des assemblées, les lois ordinaires et les engagements internationaux. Dans ce cadre, il peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Président de la République et le Premier ministre. Depuis 1974, la saisine a été élargie à 60 députés et sénateurs pour le contrôle des lois ordinaires.

III - L'ADMINISTRATION

En deçà du pouvoir politique se trouve l'administration.

Les ministères

L'administration est divisée en ministères ayant chacun un secteur de compétence précisé par décret. A la tête de chaque ministère se trouve le ministre, nommé par le Premier ministre.

Supérieur hiérarchique d'un département désigné par le décret qui l'a nommé, le ministre détient sur son département le pouvoir hiérarchique et le pouvoir réglementaire (décrets, arrêtés, circulaires).

Le ministre est entouré d'un cabinet composé en général d'une dizaine de conseillers et dirigé par le directeur de cabinet. Le ministre dispose pour son ministère d'un budget mis au point conjointement avec le Ministre des Finances et voté par le Parlement.

Dans chaque ministère est placé un contrôleur financier relevant de l'autorité du Ministre des Finances.

L'administration centrale

Chaque ministère est divisé en directions, services, sous-directions, bureaux à la tête desquels se trouvent placés des hauts fonctionnaires en général issus de l'E.N.A. ou de Polytechnique. Ces services préparent les décisions pour le cabinet qui les soumet au ministre. Ils sont également chargés de mettre à exécution et de faire appliquer les décisions prises.

En théorie le ministre est donc le décideur. Mais il arrive souvent qu'il soit le prisonnier de ses services qui, par la façon dont ils préparent et présentent les décisions à prendre, orientent de façon souvent décisive les choix du ministre. De là est né le phénomène bien connu de la technocratie qui revient à dessaisir l'échelon politique de son pouvoir de décision pour le laisser au niveau de l'administration.

Les services extérieurs

La plupart des ministères disposent à travers le territoire de services extérieurs relevant du régime de la déconcentration (à ne pas confondre avec les collectivités locales relevant du régime de la décentralisation).

Ces services sont théoriquement coordonnés dans chaque département par le préfet.

Les préfets

Représentant de l'Etat, le préfet surveille l'exécution des lois et des instructions gouvernementales ; il est responsable des services de l'Etat dans le département et assure le contrôle de la légalité des actes juridiques des collectivités territoriales.

De surcroît, le préfet a le pouvoir de police administrative afin de garantir l'ordre public.

Géographiquement en charge d'un territoire plus étendu que le préfet, le préfet de région n'est cependant pas son supérieur hiérarchique. Il est responsable des services régionaux de l'Etat, il fait office de préfet de département pour le département chef-lieu.

La représentation locale de l'Etat

Dans les arrondissements, divisions du département, c'est le sous-préfet qui représente l'autorité de l'Etat, il est l'interlocuteur privilégié des communes.

Au niveau communal, le maire, représentant de la commune, est aussi agent de l'Etat, officier d'état civil et officier de police judiciaire. Au surplus, il détient une autorité administrative subordonnée. A ce titre, il joue un rôle actif dans l'organisation des élections.

IV - LES COLLECTIVITES LOCALES

Depuis qu'a été instaurée la décentralisation en 1982, les trois niveaux de collectivités territoriales, la région, le département et la commune, disposent d'une réelle autonomie par rapport à l'Etat. Elles sont dotées de la personnalité juridique, disposent de compétences propres et de leur indépendance financière, soumises au simple contrôle a posteriori des Chambres régionales des comptes.

La commune

C'est la plus ancienne des collectivités, elle a été créée à la Révolution, en reprenant généralement le territoire des anciennes paroisses. Pour l'heure, on compte en France environ 36.000 communes. La plus grande est Paris et les plus petites peuvent n'avoir que quelques dizaines d'habitants.

La tendance actuelle est au regroupement des communes.

Le Conseil municipal est composé de conseillers élus pour 6 ans. Le Conseil élit le maire pour la durée de son mandat, 6 ans. Le maire est l'organe exécutif de la commune.

Les lois de 1982 sur la décentralisation ont accordé aux communes de nouvelles compétences : en matière d'urbanisme (plans d'occupation des sols...), elles ont aussi la charge des écoles et sont responsables des transports communaux.

Le Conseil municipal vote le budget et crée les services publics communaux.

Le maire dirige la fonction publique communale (pouvoir hiérarchique sur le personnel), exécute les décisions du Conseil, prépare les délibérations du Conseil. Par délégation du Conseil, il peut agir parfois en lieu et place (ex. : négociation et passation de marchés publics).

Les actes les plus importants doivent être soumis au préfet qui doit les transmettre dans un certain délai au Tribunal administratif en cas d'illégalité.

Le département

Le département, créé sous la Révolution, est la circonscription administrative de base. Il y a 96 départements métropolitains.

Le département a la personnalité juridique depuis 1833.

Le Conseil général est son organe délibératif, il est élu lors des élections cantonales. Depuis 1982, l'autorité exécutive du département est le Président du Conseil général.

Ses principales compétences sont les transports publics à vocation locale, l'action sanitaire et sociale, l'aménagement rural, quelques compétences en matière d'urbanisme, d'équipement et d'éducation (C.E.S.).

La région

La région est une collectivité locale administrée par un Conseil régional. Il y a 22 régions en France. La région, de création récente, regroupe plusieurs départements.

Comme compétences, la région a la charge des lycées, de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'aide aux entreprises et aux secteurs vitaux, ainsi que de la formation professionnelle.

Le domaine de compétences de la région, encore flou, tend à s'accroître au fil des années, en vertu du principe de subsidiarité qui veut que ce qui peut être organisé au niveau régional ne doit plus l'être au niveau national.

DEUXIEME PARTIE : LE MILITANT ET L'ACTION

6

LES ELECTIONS

I - LES MODES DE SCRUTIN

Les élections bercent à intervalles réguliers et à un rythme soutenu la vie politique et démocratique de notre pays.

Pourtant, la "règle du jeu" imposée aux candidats et aux partis politiques varie considérablement d'une élection à l'autre. Le mode de scrutin dépend en effet de la nature de l'élection.

NOTIONS DE BASE

Les inscrits sont les électeurs qui sont inscrits sur les listes électorales.

Les votants sont ceux qui sont allés voter contrairement aux abstentionnistes.

Parmi les votants, il faut distinguer :

- les suffrages comptabilisés comme blancs ou nuls,

- les suffrages qui se sont valablement portés sur les candidats ou les listes en présence (suffrages exprimés).

Exemple

Inscrits :	22.000	
Abstentions :	2.000	
Votants :	20.000	
	---> blancs ou nuls	500
	--->exprimés	19.500
UDF-RPR :	10.000 voix	
PS :	5.000 voix	
FN :	4.500 voix	

Le scrutin majoritaire

Au scrutin majoritaire un candidat doit obtenir soit la majorité absolue, soit la majorité relative, pour être élu. Ce scrutin a la particularité d'éliminer les candidats minoritaires. Il existe à un ou deux tours.

A un tour, il favorise un bipartisme. C'est le cas en Grande-Bretagne où le mode de scrutin en vigueur est le scrutin majoritaire à un tour. Seul deux partis existent vraiment : les conservateurs et les travaillistes.

Le scrutin majoritaire à deux tours favorise lui une bipolarisation. Au premier tour chacun se présente sous ses couleurs. Au deuxième tour les alliances électorales préfigurent les grands pôles de la vie politique. C'est le cas en France où l'affrontement était (jusqu'à présent) un affrontement gauche-droite.

Le scrutin proportionnel ou scrutin de liste

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les différentes listes en fonction du nombre de suffrages recueillis pour chacune d'elle. Le scrutin proportionnel, qui est une photographie de l'opinion, ne peut comporter qu'un seul tour.

Ce mode de scrutin permet aux formations, même très minoritaires, d'avoir des élus. C'est pourquoi la proportionnelle favorise généralement l'émergence de nombreux partis politiques et se révèle plus représentative des préoccupations du "pays réel".

L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Le Président de la République est élu pour 7 ans à la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une).

Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé, 15 jours après, à un deuxième tour auquel ne participent que les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les 577 députés sont élus pour 5 ans au scrutin majoritaire dans le cadre de la circonscription législative.

Est élu au premier tour le candidat qui a obtenu :

* la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une),

* et un nombre au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat ne réunit ces conditions le soir du premier tour, il est procédé à un deuxième tour le dimanche suivant. Pour participer à ce second tour, il faut avoir obtenu au moins 12,5 % du nombre des électeurs inscrits.

Dans le cas où un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second.

Dans le cas où aucun candidat n'obtient 12,5 % des inscrits, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second.

Est élu au second tour le candidat arrivé en tête (la majorité relative suffit donc).

LES ELECTIONS SENATORIALES

Les sénateurs sont élus pour 9 ans, dans chaque département, par un collège électoral. Sont grands électeurs les Députés, les Conseillers régionaux élus dans le département, les Conseillers généraux, les délégués des Conseillers municipaux et leurs suppléants.

Le Sénat est renouvelable par tiers.

Le Sénat est composé de 305 sénateurs pour les départements.

LES ELECTIONS EUROPEENNES

Les Députés français amenés à siéger à l'Assemblée européenne sont au nombre de 81. Ils sont élus pour 5 ans au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Il n'y a donc qu'un seul tour.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste, le territoire français formant une circonscription unique.

Seules participent à la répartition des sièges les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Exemple :

Liste A	4.518.714	23,7 % des exprimés
Liste B	5.002.709	26,2 % des exprimés
Liste C	2.118.903	11,1 % des exprimés
Liste D	3.840.206	20,1 % des exprimés
Liste E	1.062.127	5,6 % des exprimés
Liste F	935.403	4,9 % des exprimés
Liste G	843.625	4,4 % des exprimés
Liste H	737.832	3,9 % des exprimés
TOTAL des suffrages exprimés :	----------	
	19.059.519	

Le total des suffrages "utiles" est de 16.542.659 (il équivaut au total des suffrages exprimés diminué du total des suffrages obtenus par les listes qui ont fait moins de 5 %).

Le quotient électoral est de :

16.542.659 : 81 = 204.230

Au quotient, 22 sièges sont attribués à la liste A, 24 à la liste B, 10 à la liste C, 18 à la liste D, et 5 à la liste E, soit 79 sièges au total.

Il reste deux sièges à répartir, qui sont attribués, à la plus forte moyennne, l'un à la liste B, l'autre à la liste D.

LES ELECTIONS REGIONALES

Les Conseillers régionaux sont élus dans chaque département au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il n'y a donc qu'un seul tour. La durée de leur mandat est de 6 ans.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de voix au moins égal à 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admis à la répartition des sièges.

LES ELECTIONS CANTONALES

Les membres du Conseil Général sont élus pour 6 ans au scrutin majoritaire dans le cadre du canton.

Est élu Conseiller général au premier tour, le candidat qui a obtenu dans un canton :

1. la majorité absolue des suffrages exprimés.

2. un nombre de suffrage au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat ne réunit ces conditions, il est procédé à un second tour le dimanche suivant. Pour pouvoir être présent au second tour, il faut avoir obtenu au minimum 10 % des électeurs inscrits.

Dans le cas où un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second.

Dans le cas où aucun candidat ne rassemble 10 % des électeurs inscrits, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second.

Est élu au deuxième tour le candidat arrivé en tête (la majorité relative suffit, comme pour les élections législatives).

Notons enfin que tous les cantons ne sont pas renouvelés en même temps. Les Conseillers généraux sont en effet renouvelables par moitié tous les trois ans.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil municipal sont élus pour six ans. Le mode de scrutin varie selon l'importance de la commune.

1) Les communes de moins de 3.500 habitants

Dans les communes de moins de 3.500 habitants, les plus nombreuses, c'est le scrutin majoritaire à deux tours qui s'applique.

*Sont élus Conseillers municipaux au premier tour, les candidats qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) et le quart des électeurs inscrits, quelle que soit la liste sur laquelle ils étaient.

* Quand un deuxième tour est nécessaire, la majorité relative suffit pour être élu.

Quelques précisions

* Si votre commune a moins de 2.500 habitants :

- Les candidatures individuelles sont autorisées,

- Les listes peuvent donc être incomplètes, c'est-à-dire compter moins de noms que de sièges à pourvoir,

- Les électeurs peuvent rayer des noms et modifier l'ordre des noms sur une liste (vote préférentiel),

- Les électeurs peuvent remplacer les noms rayés sur une liste par d'autres noms figurant sur une autre liste (panachage),

- Les électeurs peuvent enfin voter pour des électeurs de la commune n'ayant pas fait acte de candidature.

* Si la commune a entre 2.500 et 3.500 habitants :

- Le vote préférentiel et le panachage restent possibles mais les listes doivent être complètes, c'est-à-dire comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir. Les candidatures isolées sont donc interdites.

Exemple

- Une commune de 3.200 habitants. Il y a 2.480 inscrits et 1.840 suffrages exprimés. Trois listes, A, B, C, sont en présence et comportent chacune 23 noms pour 23 sièges à pourvoir.

- Au premier tour, la liste A recueille une moyenne de 960 voix mais seuls 11 noms obtiennent plus de 921 voix (majorité absolue). Ces 11 candidats sont élus. La liste B recueille une moyenne de 780 voix mais 4 noms obtiennent plus de 921 voix. Ces 4 candidats sont élus. La liste C recueille une moyenne de 90 voix, aucun nom n'obtient la majorité absolue. Il n'y a aucun élu sur la liste C. 15 sièges sont pourvus au premier tour (11 pour A, 4 pour B, 0 pour C) ; il reste huit sièges en ballotage.

- Au second tour, les listes peuvent fusionner ou être modifiées. Seront élus les huit candidats arrivés en tête, quel que soit le nombre des inscrits.

2) Les communes de plus de 3.500 habitants

Dans ces communes, le scrutin est mixte : c'est un mélange de proportionnelle et de majoritaire à deux tours. Les listes sont obligatoirement complètes. Panachage et vote préférentiel sont interdits.

- Une liste obtient la majorité au premier tour :

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages, il n'y a pas de second tour. La liste arrivée en tête obtient, dans un premier temps, la majorité des sièges plus un (exemple : 33 sièges à pourvoir, majorité des sièges : 17). Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête. La répartition se fait à la proportionnelle.

Exemple

Nombre de conseillers à élire : 33

Liste A : 6.145

Liste B : 3.123

Liste C : 1.502

Liste D : 380

La liste A ayant obtenu la majorité absolue obtient d'abord 17 sièges. Les 16 autres sièges sont ensuite répartis entre les listes A, B, C. La liste D n'ayant pas obtenu 5 % des voix est exclue de la répartition à la proportionnelle.

Qui dit proportionnelle dit "quotient électoral". On le détermine en divisant le nombre des suffrages exprimés par le nombre des sièges à pourvoir.

Soit, ici : 11.150 : 16 = 696

Autant de fois ce quotient est compris dans le total des voix obtenues par une liste, autant cette liste a d'élus.

Ce qui donne :

Liste A : 6.145/696 = 8 sièges

Liste B : 3.123/696 = 4 sièges

Liste C : 1.502/696 = 2 sièges

soit 14 sièges attribués.

Il reste 2 sièges à répartir suivant la règle de la plus forte moyenne. Pour déterminer celle-ci, on recherche quelle serait la moyenne de chaque liste en lui ajoutant un siège au nombre déjà obtenu.

Liste A : 26 sièges (17 + 8 + 1)

Liste B : 5 sièges (4 + 1)

Liste C : 2 sièges

- Aucune liste n'a la majorité au premier tour :

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un second tour.

Seules peuvent se présenter au second tour les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés.

Les listes peuvent être modifiées dans leur composition pour accueillir des candidats qui figuraient sur d'autres listes, mais sous trois réserves :

- Leur liste doit avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés,

- Les candidats d'une liste qui ne se présentent pas ne peuvent figurer que sur une seule et même liste. Il leur est donc interdit de se répartir sur plusieurs listes,

- Le choix de la liste sur laquelle ils sont candidats au second tour doit être notifié par la personne qui était leur tête de liste au premier tour.

La liste arrivée en tête (majorité relative) obtient une majorité de sièges arrondie à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages, y compris celle arrivée en tête.

Exemple

Nombre de conseillers à élire : 33

Suffrages exprimés : 11.210

--> Liste A : 5.112

--> Liste B : 4.805

-->Liste C : 1.293

La liste A étant arrivée en tête obtient d'abord 17 sièges. Les 16 autres sièges sont répartis comme suit :

Quotient électoral : 11.210 / 16 = 700

Obtiennent ainsi :

Liste A : 7 sièges

Liste B : 6 sièges

Liste C : 1 siège

Suivant la règle de la plus forte moyenne, les deux sièges restant sont attribués l'un à la liste B (moyenne : 686), l'autre à la liste C (moyenne : 646). Au total, les 33 sièges se répartissent de la manière suivante :

Liste A : 24 sièges (17 + 7)

Liste B : 7 sièges (6 + 1)

Liste C : 2 sièges (1 + 1)

Notez bien : si la liste C avait obtenu moins de 5 %, elle n'aurait aucun élu.

3) Trois cas particuliers : Paris, Lyon, Marseille

A Paris, Lyon et Marseille, les membres du Conseil de Paris et des Conseils municipaux sont élus par secteur selon les règles définies pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Le nombre des secteurs et le nombre de Conseillers à élire dans chaque secteur sont déterminés par les tableaux n° 2, n° 3 et n° 4 annexés au Code électoral.

A Paris, Lyon et Marseille, des Conseillers d'arrondissement sont élus en même temps que les membres du Conseil de Paris ou du Conseil municipal. Selon les mêmes règles, la liste, pour être complète, doit comprendre autant de candidats qu'il a à pourvoir, dans le secteur, de sièges de membres du Conseil de Paris ou du Conseil municipal et de sièges de Conseiller d'arrondissement.

Une fois effectuée l'attribution des sièges de membre du Conseil de Paris ou du Conseil municipal, les sièges de Conseiller d'arrondissement sont répartis dans les mêmes conditions entre les listes.

Pour chacune d'elles, ils sont attribués dans l'ordre de présentation en commençant par le premier des candidats non proclamé élu membre du Conseil de Paris ou du Conseil municipal.

II - LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET D'INELIGIBILITE

Pour être candidat, les textes exigent un certain nombre de conditions qui varient selon le type de l'élection. On se reportera donc au Code électoral.

A titre d'exemple, sachez qu'il faut avoir au minimum 23 ans pour se présenter à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives et européennes, 35 ans pour les sénatoriales. L'âge minimum n'est que de 21 ans pour les élections régionales et cantonales, de 18 ans pour les élections municipales.

LES INCOMPATIBILITES

Un candidat peut parfaitement être éligible mais se trouver, une fois élu, dans la situation d'avoir à choisir entre son mandat électif et son activité professionnelle, car l'exercice, aux termes du Code électoral, de certaines professions est incompatible avec l'exercice d'un mandat électif.

Par ailleurs, nul ne peut être membre de plusieurs Conseils généraux. Un Conseiller général de l'Indre nouvellement élu Conseiller général de Savoie devra donc opter pour l'un ou l'autre mandat.

LE DEPOT DES CANDIDATURES EN PREFECTURE

1) Pour bénéficier gratuitement de l'acheminement chez l'électeur des bulletins de vote et professions de foi, il faut généralement déposer au Trésor Public une caution qui sera remboursée si le candidat obtient plus de 5 %.

Le montant de la caution varie suivant le type d'élection.

Il est de 5 Frs par candidat aux municipales, de 50 Frs par candidat aux cantonales, de 500 Frs par candidat aux régionales, de 1.000 Frs par candidat aux législatives.

2) Une fois en possession du récépissé du Trésor Public, le candidat (ou son mandataire) peut se présenter au service des élections de la Préfecture.

Il devra produire une déclaration de candidature, accompagnée de pièces justificatives (ces pièces varient selon le type de l'élection. Se reporter au Code électoral).

3) En échange du dépôt de la candidature, la Préfecture délivre un récépissé de déclaration, un calendrier des opérations électorales, une circulaire rappelant les dispositions relatives à la propagande officielle.

4) Au même moment, vous devez faire connaître à la Préfecture le nom de votre imprimeur, si vous voulez être remboursé. La Préfecture se chargera de transmettre ces données au Président de la Commission de la Propagande.

LA PROPAGANDE OFFICIELLE

C'est théoriquement la seule forme de propagande autorisée. Elle est remboursée par l'Etat à tous les candidats et les listes qui font plus de 5 % des suffrages exprimés.

Les affiches

Elles sont apposées sur les panneaux officiels. C'est l'ordre d'arrivée en Préfecture lors de l'inscription qui détermine le numéro du panneau.

Chaque candidat ou chaque liste a droit à :

- deux grandes affiches (594 mm x 841 mm) (élection présidentielle : une affiche)

- deux affichettes de réunion (297 mm x 420 mm) (élection présidentielle : une affichette).

Elles ne doivent pas être imprimées en noir sur fond blanc (ce "privilège" est réservé à l'administration) ni comprendre la combinaison des couleurs bleu, blanc, rouge.

La profession de foi (art. R.29 du Code électoral)

Chaque candidat ou chaque liste a droit à une circulaire qui sera envoyée aux électeurs par la Commission de propagande des élections à laquelle le candidat, son représentant ou le représentant d'une liste peuvent participer.

Aux présidentielles et aux européennes, ne siège qu'une Commission de propagande par département.

Aux législatives, il existe théoriquement une Commission dans chaque circonscription. Pratiquement, il arrive qu'une même commission étende son champ d'action à toutes les circonscriptions du département.

Aux élections cantonales, la Commission de propagande siège au chef-lieu de canton.

Aux élections municipales, la Commission siège dans la commune.

Le format de la profession de foi est le même, quel soit le type de l'élection : 210 mm x 297 mm. Le candidat ou le responsable d'une liste est généralement libre d'y mettre ce qui lui plaît.

Le bulletin de vote (art. R. 30 du Code électoral)

Son format dépend du type de l'élection :

- 74 mm x 105 mm pour une candidature isolée (ex : cantonales, présidentielles)

- 105 mm x 148 mm pour les bulletins comportant deux noms (ex : législatives)

- 148 mm x 210 mm pour les listes comportant de 3 à 33 noms (ex. municipales, régionales)

- 210 mm x 297 mm pour les listes comportant plus de 33 noms (ex : municipales)

Les mentions qui figurent sur le bulletin de vote doivent être identiques à celles qui figurent sur la déclaration de candidatures.

Ne peuvent figurer sur le bulletin de vote que les noms des personnes candidates dans la circonscription.

La quantité de bulletins de vote à livrer à la Commission de propagande correspond au double des électeurs plus 20 % (ex : 10.000 électeurs : 24.000 bulletins).

Dans le bureau de vote, les piles de bulletins sont disposées en fonction de l'ordre d'inscription en Préfecture.

Exemple

Vous êtes arrivé premier à la Préfecture. Vous avez le panneau n°1. Vos bulletins seront ceux de la première pile.

L'affichage

L'Etat rembourse à tous les candidats et à toutes les listes qui ont atteint 5 % des suffrages exprimés, les frais d'affichage,

- soit au tarif "militant" si l'affichage a été fait par les militants,

- soit au tarif "commercial" si l'affichage a été fait par une société commerciale.

Le montant du remboursement des frais d'affichage et d'imprimerie est précisé par la Préfecture.

LE CONTENTIEUX ELECTORAL

Pour contester l'élection d'un élu, il faut s'adresser :

- soit au Conseil Constitutionnel (élections présidentielles, élections législatives),

- soit au Tribunal administratif (élections cantonales, élections municipales),

- soit au Conseil d'Etat (élections régionales, élections européennes),

conformément aux prescriptions du Code électoral.

III - LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

LES DEUX PRECEPTES DE LA LUTTE ANTI-FRAUDE

Pour lutter efficacement contre la fraude, deux recommandations préalables :

1) Il est nécessaire de posséder un Code électoral à jour, auquel on se réfèrera à la moindre contestation.

Afin de pouvoir l'utiliser avec rapidité et avec aisance, il est indispensable de bien assimiler ses dispositions qui vont être rappelées ci-dessous.

Lisez au moins une fois chacun des articles mentionnés ci-après.

2) Ne vous laissez jamais bluffer par les propos de tel ou tel individu dans le bureau de vote. Ne faites confiance qu'au Code électoral.

En cas de doute, obligez votre contradicteur à préciser sur quel article du Code se fonde sa remarque.

LES ACTEURS DE LA LUTTE ANTI-FRAUDE

Afin de prévenir la fraude, tout candidat (élections présidentielles, législatives, cantonales) ou toute liste (élections européennes, régionales, municipales) peut disposer, à l'occasion d'une élection, d'un certain nombre de représentants dans les bureaux de vote pendant le déroulement du scrutin comme pendant le dépouillement.

Il existe 3 catégories de représentants :

1. Les assesseurs
2. Les délégués
3. Les scrutateurs

LES ASSESSEURS ET ASSESSEURS SUPPLEANTS

Tout bureau électoral comprend :

- **Un président** : Il s'agit généralement du Maire, d'un Maire-adjoint ou d'un Conseiller municipal.

- **Un secrétaire :** Choisi par le bureau électoral parmi les électeurs de la commune. En fait il s'agit souvent d'un membre du personnel communal.

- **Un minimum de 4 assesseurs** : (Art. R.42 du Code électoral).

Désignation des assesseurs

Ils peuvent être choisis parmi le personnel communal. Cependant, dans tout bureau de vote, chaque candidat (scrutin uninominal), son mandataire ou le représentant de chaque liste (scrutin de liste) a le droit de désigner un assesseur et un assesseur suppléant parmi les électeurs du département (art. R. 44 et R. 45).

Cette décision doit être notifiée au Maire de la commune par pli recommandé au plus tard à 18h00 le vendredi précédant l'élection. Un récépissé doit vous être remis en échange (art. R. 46).

Rôle des assesseurs

1/ Assis derrière l'urne, les assesseurs participent aux opérations de vote : accueil des électeurs, vérification de leur inscription sur les listes électorales à l'aide des cahiers d'émargement, apposition sur les cartes d'électeur d'un cachet portant la date du scrutin (art. R.61).

2/ En cas de désaccord sur la répartition des rôles entre les assesseurs, il est procédé, par voie de tirage au sort, à la désignation du ou des assesseurs chargés de chaque opération, avant l'ouverture du scrutin (art. R. 61).

3/ Les assesseurs peuvent aussi, sur leur demande, être associés à la vérification de l'identité des électeurs dans les villes de plus de 5.000 habitants (art. R.60)

Ce dernier point est particulièrement important.

4/ A la clôture du scrutin, les assesseurs signent les listes d'émargement comme les autres membres du Bureau (art. R.62).

5/ Puis ils assurent le vidage de l'urne, le comptage des enveloppes et leur répartition sur les différentes tables de dépouillement. Ils surveillent aussi le dépouillement et peuvent exceptionnellement y participer quand ceux qui en sont chargés (les scrutateurs) sont trop peu nombreux (art. R.64, voir paragraphe C).

6/ En tant que membre du Bureau, ils sont consultés avec voix délibérative pour toute décision, notamment en cas de bulletins litigieux. Ce point est capital pour éviter les annulations "abusives ou orientées". L'assesseur doit donc faire mentionner tout incident au procès-verbal (art. R.52).

7/ Enfin, les assesseurs signent deux exemplaires du procès-verbal à la fin du dépouillement (art. R.67).

LES DELEGUES ET DELEGUES SUPPLEANTS

Le délégué est le représentant officiel du candidat ou de la liste dans chaque bureau de vote. Il ne fait pas partie du Bureau électoral. Sa mission est seulement une mission de contrôle.

Désignation du délégué

Chaque candidat (scrutin uninominal), son mandataire ou le mandataire de chaque liste (scrutin de liste) a le droit de désigner un délégué et un délégué suppléant par Bureau de vote. Ils sont choisis parmi les électeurs du département.

Tout délégué peut se faire remplacer par son délégué-suppléant. Un même délégué peut exercer son contrôle sur plusieurs bureaux de vote (art. R.47). Là encore, c'est le candidat, son mandataire ou le mandataire de la liste qui notifiera aux maires concernés les noms des délégués, par pli recommandé au plus tard à 18h00 le vendredi qui précède l'élection. Un récépissé doit vous être remis en échange.

Rôle du délégué

Dans le cadre de sa mission générale de contrôle définie par l'art. L. 67, le délégué doit notamment effectuer les opérations suivantes :

1/ Vérifier dès le matin et au cours de la journée l'état des bulletins du candidat ou de la liste qu'il représente. Il importe de retirer tous les bulletins douteux, qu'ils soient légèrement maculés, raturés ou caractérisés par des défauts d'imprimerie. Au cours de la journée, il faut s'assurer que les piles de bulletins des différents candidats ou des différentes listes soient de même hauteur.

Dans le même esprit, il faut s'assurer qu'il ne traîne pas des bulletins maculés à l'intérieur des isoloirs qui, normalement, doivent être périodiquement vidés des rebus des électeurs par le personnel communal. Il importe bien sûr que les électeurs passent par les isoloirs avant de voter.

2/ Le délégué doit aussi s'assurer que les conditions de dépôt des bulletins dans l'urne se font correctement, c'est-à-dire que le Président s'assure de l'identité des électeurs avant d'ouvrir l'urne et veille à ce qu'un seul bulletin puisse tomber à chaque ouverture.

3/ Le délégué peut aussi recruter des scrutateurs pour le dépouillement et participer à la fin de la journée avec le Président à la confection des tables, de telle sorte qu'il puisse désigner au moins un scrutateur par table de dépouillement. Le délégué peut lui-même être scrutateur (art. R.65).

4/ Au cours du dépouillement, en cas de bulletins litigieux, le délégué, qui ne fait pas partie du Bureau, est appelé à donner son avis.

5/ Il doit sans hésiter mentionner sur le procès-verbal toutes anomalies ou irrégularités qu'il relève.

6/ Il doit signer le procès-verbal en deux exemplaires après le dépouillement.

7/ En cas d'incident important ou de désaccord sur l'application du Code électoral, le délégué peut faire appeler la Commission de contrôle des opérations de vote instituée dans toutes les communes de plus de 20.000 habitants.

LES SCRUTATEURS

Les scrutateurs sont les personnes chargées du dépouillement.

Désignation des scrutateurs

Ils sont choisis parmi les électeurs présents, soit par le candidat, son mandataire (scrutin uninominal), soit par le mandataire de la liste (scrutin de liste), soit par le délégué de chaque candidat ou de chaque liste, soit par le bureau électoral (président, secrétaire, assesseurs). Un délégué peut être scrutateur (art. L.65 et R.65). Un assesseur peut aussi être scrutateur quand cela est nécessaire (art. R.65).

Les noms, prénoms, date et lieu de naissance des scrutateurs sont communiqués au Président du Bureau au moins une heure avant la clôture du scrutin (art. R.65).

Rôle des scrutateurs

Les scrutateurs ont un rôle décisif le soir au cours du dépouillement, puisqu'ils sont appelés par équipe de quatre (représentant généralement des candidats différents), à recompter les enveloppes, les ouvrir, s'assurer qu'elles ne contiennent qu'un seul bulletin (quand une enveloppe contient deux bulletins du même candidat, l'un est valable, l'autre doit être déchiré), totaliser le nombre des suffrages obtenus par chaque candidat et le reporter sur les feuilles de dépouillement.

Une fois les opérations de lecture et de pointage terminées, les scrutateurs remettent au bureau les feuilles de pointage, signées par eux, en même temps que les bulletins dont la validité leur a paru douteuse ou a été contestée par des électeurs ou par les délégués des candidats (art. R.66).

PRINCIPALES TECHNIQUES DE FRAUDE ET PARADES PENDANT LE VOTE

L'expulsion

L'expulsion par le Président du bureau de vote de notre assesseur ou de nos scrutateurs afin de les empêcher d'exercer leur contrôle.

Votre attitude :

Le Président dispose certes du pouvoir de police dans le bureau (art. R.49). Toutefois, ce pouvoir ne peut s'exercer qu'en cas de trouble manifeste à l'ordre public (art. R.50).

En aucun cas, il ne doit avoir pour but d'empêcher les représentants des candidats ou des listes d'exercer leurs prérogatives (art. R.50).

En cas d'expulsion, les expulsés doivent être immédiatement remplacés, conformément aux dispositions du Code électoral relatives aux délégués, assesseurs et scrutateurs (art. R.51).

Vous devez donc :

* invoquer les différents articles du Code électoral.

* rester respectueux et courtois pour ne pas être accusé de "troubler l'ordre public".

* Garder un oeil sur l'urne et le cahier d'émargement.

* faire prévenir votre permanence départementale.

* faire inscrire l'incident au procès-verbal en invoquant l'article L.67 si vous êtes délégué ou l'article R.52 si vous êtes assesseur (voir fiches n°2 et 3).

* dans les villes de plus de 20.000 habitants, prévenir la Commission de contrôle des opérations électorales.

Le bourrage d'urne

Il s'agit de l'introduction illégale de plusieurs bulletins dans l'urne. Cette introduction massive peut intervenir avant l'ouverture du scrutin, pendant le scrutin (un électeur peut introduire plusieurs enveloppes dans l'urne, le Président peut profiter de la distraction ou de la complicité des assesseurs pour faire de même).

Votre attitude :

* Vérifier si l'urne est bien vide avant le début du scrutin, que le compteur de l'urne fonctionne et est à zéro, que la sonnette marche, que l'urne ne comporte qu'une seule fente.

* Exiger le tirage au sort de l'assesseur qui recevra la 2ème clé de l'urne en vertu de l'article L. 63.

* Exiger que la place et le rôle des assesseurs soient tirés au sort (art. R.61).

* Il importe de redoubler d'attention quand le bureau de vote est vide, en cas de nervosité anormale d'un membre du bureau électoral, en cas de signes échangés entre plusieurs compères, quand le Président ou un assesseur a la main dissimulée dans une poche. Se méfier aussi de ceux qui s'efforcent de détourner votre attention de l'urne.

* S'assurer qu'un seul bulletin tombe dans l'urne à chaque vote.

* Faire appliquer strictement l'article L. 62 : "l'électeur n'est porteur que d'une seule enveloppe".

* Faire inscrire tout incident au procès-verbal.

* Prévenir la Commission de contrôle dans les villes de plus de 20.000 habitants.

* Prévenir la permanence.

Les émargements sauvages

Tout électeur qui met un bulletin dans l'urne doit avoir sa carte d'électeur tamponnée. De plus, l'électeur doit signer en face de son nom sur le cahier d'émargement. En cas de bourrage d'urne (ex. : 20 enveloppes), il est fréquent qu'un assesseur complice signe 20 signatures sur le cahier d'émargement afin que le nombre des votants sur le cahier d'émargement corresponde au nombre d'enveloppes dans l'urne.

Votre attitude :

* Se méfier de ceux qui s'efforceraient d'attirer votre attention pour vous empêcher d'avoir l'oeil sur le cahier d'émargement.

* Ne jamais quitter des yeux le cahier d'émargement.

* Refuser la consultation du cahier lorsque personne ne vote.

* Refuser que les pages soient tournées, la main munie d'un stylo.

* Faire inscrire l'incident au procès-verbal.

* Prévenir la commission de contrôle.

* Prévenir la permanence.

Le vote de faux électeurs

Cette fraude est fréquente en l'absence de contrôles d'identité. Tel individu, non électeur, peut alors voter avec une carte d'électeur d'une personne déménagée ou décédée, ou même sans carte d'électeur. Tel autre individu vient voter une deuxième fois parce qu'un assesseur complice a omis la première fois de tamponner sa carte d'électeur et de faire signer la liste d'émargement.

Votre attitude :

* Si vous êtes assesseur, appliquez avec une grande fermeté l'article R.60 alinéa 2 : "Les assesseurs sont associés sur leur demande au contrôle d'identité des électeurs". C'est un verrou capital contre la fraude.

* Même recommandation si vous êtes délégué. Vous pouvez exiger l'identité de l'électeur sur la base de l'article L.67 (voir fiche n° 3).

* Faire inscrire l'incident au procès-verbal.

* Dans les villes de plus de 20.000 habitants, prévenir la Commission de contrôle.

* Prévenir la permanence.

La disparition de piles de bulletins de vote - altération des bulletins de vote placés dans les piles

Normalement, dans chaque bureau de vote, l'électeur a devant lui autant de piles de bulletins de vote qu'il existe de candidats en présence. Il peut arriver que la pile de bulletins "LE PEN" soit dissimulée sous les piles de bulletins "CHIRAC", "BARRE" ou "MITTERRAND".

L'électeur ne voyant pas de bulletins "LE PEN" préfère alors passer son chemin ou changer son vote à la dernière minute. Il peut arriver aussi qu'une pile entière de bulletins soit maculée.

Votre attitude :

* Vérifier la présence de bulletins en bon état et en quantité égale. S'assurer qu'aucun n'est maculé et que les piles sont bien homogènes.

* Avoir 200 bulletins de secours à proximité.

* Faire inscrire l'incident au Procès-verbal.

* Prévenir la Commission de contrôle dans les villes de plus de 20.000 habitants.

* Prévenir la permanence.

PENDANT LE DEPOUILLEMENT

Le jet d'enveloppes

Il peut intervenir au moment de l'ouverture de l'urne pour le dépouillement. Dans la confusion, un complice peut sortir un paquet d'enveloppes de sa poche et les mélanger à celles qui sortent de l'urne.

Votre attitude :

* Arrêter le nombre de votants d'après le cahier d'émargement avant l'ouverture de l'urne.

* Avant de procéder au dépouillement, exiger qu'une seule personne procède au vidage de l'urne.

La substitution d'un paquet de 100

Avant le dépouillement, les bulletins sont regroupés par centaine. A ce moment-là, dans la confusion, il est possible de remplacer un paquet de 100 enveloppes par un paquet de 100 enveloppes d'un autre candidat ou d'une autre liste.

Votre attitude :

* Ne pas quitter les paquets de 100 des yeux.

Les bulletins maculés

Un scrutateur adverse peut parfaitement maculer un bulletin avec de la graisse, avec de l'encre, avec une mine de crayon glissée sous son ongle. Il peut très bien déchirer un bout de bulletin, ce qui le rendrait nul.

Votre attitude :

* Une vigilance de tous les instants.

* Répartir les scrutateurs équitablement à chaque table de dépouillement comme l'exige l'article L.65 (voir fiche n° 4).

La modification du procès-verbal

Après le dépouillement, le secrétaire de bureau remplit au crayon à papier le procès-verbal et le fait signer par les assesseurs et les délégués. Par la suite, il gommera les résultats initiaux et mettra ce qu'il voudra.

Votre attitude :

* Ne jamais signer un procès-verbal en blanc. Au moment de la signature, noter qu'aucune rature ni surcharge n'y figure.

Conseils ultimes

Le jour du vote, soyez au bureau à 7h30 avec le présent dossier, une lampe électrique (en cas de panne d'électricité, le soir du dépouillement), un stylo, un casse-croûte.

* Portez tout incident sur le procès-verbal.

* Saisissez la Commission de contrôle en cas d'incident grave.

* Prévenir la permanence.

* Gardez toujours votre sang-froid.

* Une fois le résultat proclamé, il est encore possible de rectifier des erreurs éventuelles (erreurs de calcul, bulletins abusivement recensés comme nuls).

* C'est le rôle de la Commission de recensement des votes à laquelle le candidat, son mandataire ou le mandataire de la liste peuvent participer.

* Cette commission se réunit généralement le soir ou le lendemain de l'élection.

* Après la tenue de cette commission, aucune rectification n'est possible.

* En cas de contestation, c'est la juridiction compétente qui doit être saisie.

TROISIEME PARTIE : LES ARGUMENTS

7

UNE VOLONTE NATIONALE

La volonté nationale et identitaire du FN sera abordée autour de quatre grands axes : la lutte contre l'immigration, la sécurité, l'écologie, l'Europe.

I - LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION

DENONCER LES DANGERS DE L'IMMIGRATION

La présence sur notre sol de près de 8 millions d'étrangers constitue l'une des plus graves menaces auxquelles notre pays ait eu à faire face. La France s'est faite par apports successifs : tel est le point de vue défendu par les partisans de l'immigration. Cette opinion ne prend pas en compte les différences fondamentales qui existent entre l'immigration passée d'ailleurs très limitée en nombre et celles des vingt dernières années.

Une immigration en croissance constante

L'immigration actuelle hypothèque l'avenir car elle est en progression constante. Deux phénomènes contribuent à sa croissance :

- l'immigration clandestine, tout d'abord non maîtrisée et non maîtrisable, tant que la condition de "clandestin" sera plus que largement compensée par les avantages sociaux accordés automatiquement à tout immigrant.

- la natalité propre à la population immigrée, une natalité semblable à celle des pays du tiers monde et qui recrée en France les problèmes démographiques de ces pays.

Une immigration inassimilable

L'immigration d'aujourd'hui est non européenne. L'insertion des immigrés se heurte donc à leur désir de garder leur culture et leur religion, ainsi qu'aux réticences des Français qui ressentent cette intégration comme une menace pour leur identité.

Les manifestations musulmanes en plein coeur de Paris devraient convaincre ceux qui n'ont pas compris, pour au moins cinq raisons :

- cette immigration musulmane provoque en France des conflits entre musulmans qui nous sont complètement étrangers.

- l'Islam est incompatible avec la civilisation européenne. Le Coran comprend un ensemble de règles religieuses, morales, civiles, pénales. On ne peut pas à la fois vouloir respecter ces règles-là et celles d'un pays - la France - dont les valeurs, les traditions, chrétiennes notamment, les codes civil et pénal sont fondamentalement différents.

- les Musulmans refusent l'assimilation. Au contraire, leur religion, leurs moeurs donnent aux jeunes surtout la possibilité de s'ancrer et de se donner une forte identité collective.

- beaucoup de Français "fabriqués" par le Code de la nationalité ne le sont pas vraiment et n'ont pas loin de là - pour reprendre les mots de RENAN - "la volonté de continuer à faire valoir l'héritage (français) qu'ils ont reçu indivis".

- avec 6 millions de musulmans sur notre territoire, nous sommes sur le point de perdre notre indépendance. D'une part les imâms et ayatollahs considèrent qu'ils sont en droit de donner des directives à leurs fidèles, d'autre part le Gouvernement français se gardera de prendre des mesures, dans le cadre des relations internationales avec les pays musulmans, qui puissent choquer la communauté musulmane installée en France.

Pour ces raisons, la poursuite du laxisme actuel en matière d'immigration conduit à moyen terme à détruire l'unité, l'identité et la paix civile de notre pays et à le faire éclater en une mosaïque de communautés étrangères et antagonistes. C'est la société multiculturelle prônée par les socialistes. En réalité, ce serait faire de la France un nouveau Liban.

Dès lors, le maintien de l'identité française commande d'accuser sans relâche tous ceux qui se rendent coupables de racisme anti-français, de combattre fermement l'immigration et de donner la préférence aux nationaux sur les étrangers.

ACCUSER LE RACISME ANTI-FRANCAIS

Il faut accuser le lobby immigré, l'éducation nationale et le Gouvernement français de diffuser un discours anti-français, d'enseigner une conception mutilante de la Nation française, d'accorder une véritable préférence étrangère (cf. Jean-Yves LE GALLOU "Le Racisme anti-français").

On culpabilise les défenseurs de l'identité nationale

Les défenseurs de l'identité française sont présentés comme des "hommes de l'enfermement" et du "repli frileux", des médiocres qu'il faut condamner sans réserve.

Ainsi pour "Globe", il faut être "résolument cosmopolite", ses fondateurs proclament haut et fort : "Bien sûr tout ce qui est terroir, bérets, bourrées, binious - bref franchouillard ou cocardier - nous est étranger, voire odieux".

Pour Eric GHEBALI, de SOS RACISME, renforcer les règles d'admission à la nationalité française conforterait "les élans les plus médiocres des ratés". On pourrait multiplier les exemples présentant le Français comme coupable parce qu'il est Français : le Français est violeur dans le film "Dupont Lajoie", il est assassin dans le film "Train d'enfer".

Les étrangers ont obtenu les mêmes droits que les Français

Ceux-ci bénéficient en effet des mêmes droits économiques, sociaux, syndicaux, associatifs que les Français. Seul privilège des citoyens français : le droit de vote qui leur est réservé par la Constitution. Mais pour combien de temps ? On sait que François MITTERRAND est favorable, de même que tout le lobby pro-immigré, au vote des étrangers aux élections locales... pour commencer. On sait également que le Parlement européen a approuvé le projet de la commission préconisant le droit de vote aux élections municipales pour les ressortissants de la communauté. Certes, pour que ce texte s'impose en France, il faut qu'il soit ratifié par le Parlement et cela ne sera possible qu'en modifiant la Constitution pour les raisons signalées ci-dessus mais on le voit, le mouvement paraît inexorable. Seul le Front National, avec la majorité des Français d'ailleurs, se prononce clairement et sans concession pour le maintien du privilège du droit de vote aux seuls citoyens français.

On a frappé d'interdit tout ce qui fait référence à la nationalité française

Le MRAP, la LICRA, SOS RACISME veillent scrupuleusement à ce que l'on ne demande pas un ouvrier français pour occuper tel emploi, ou que l'on n'indique pas que tel restaurant est français. Si c'était le cas, ils utiliseraient les lois de 1972 et de 1990 contre le racisme et l'antisémitisme qui sont, sauf exception rarissime, presque toujours utilisées au profit des étrangers ou de minorités culturelles ou religieuses. En vertu de la loi 1972, une vieille dame française a été condamnée à Montpellier pour avoir demandé un locataire français et catholique.

On instaure la préférence étrangère

Des propos tenus par certains hommes politiques (FABIUS : "l'Etat doit protéger d'abord les étrangers", tout le rapport HANNOUN) ou des textes de loi sont favorables à la préférence étrangère ! C'est le cas en matière de logement par exemple : la loi accorde désormais au préfet un contingent de 30% des logements sociaux pour les attribuer aux populations immigrées démunies...

On citera aussi le cas des employeurs qui doivent consacrer en priorité, 1/9ème de leur participation, soit 0,072 % des salaires au financement des logements destinés aux travailleurs immigrés.

COMBATTRE L'IMMIGRATION

Combattre l'immigration consistera à interdire notre sol à de nouveaux immigrés d'une part et d'autre part à réduire le nombre d'immigrés qui s'y trouvent déjà.

Interdire notre sol à de nouveaux immigrés

Des dizaines de milliers de clandestins parviennent encore à franchir nos frontières (Belgique, Alpes, Pyrénées). Les services chargés de surveiller nos frontières doivent être dotés de moyens nécessaires, en hommes et en matériel, pour accomplir leurs missions.

La France prendra l'initiative d'une politique communautaire à l'égard de l'immigration d'origine non européenne afin que notre pays cesse d'être le réceptacle de l'immigration clandestine qui, ne pouvant se maintenir dans les pays voisins, vient s'établir en France.

L'université française ne doit pas devenir une colonie de vacances pour la jeunesse des pays du tiers monde. Seuls les étudiants étrangers ayant fait la preuve de leur capacité et disposant de ressources suffisantes pourront être admis dans les universités et renvoyés chez eux à l'issue de leurs études.

On édictera contre les employeurs de main d'oeuvre immigrée en situation irrégulière et contre les organisateurs de filières d'immigration clandestine des mesures dissuasives.

Expulser les clandestins et les délinquants

Les services du Ministère de l'Intérieur doivent se doter des moyens nécessaires pour faire appliquer la loi et procéder aux expulsions de tous les étrangers clandestins. Tout immigré condamné par la justice doit être expulsé.

Certaines organisations, telles l'Amicale des Algériens en France ou SOS Racisme, défendent les délinquants immigrés et exercent des pressions inadmissibles sur les autorités de police ou sur la justice. Notre pays n'a pas à accepter de voir bafouer ses lois. Ainsi les îlots de délinquance immigrée, dans lesquels les lois de la République s'appliquent difficilement, sont à démanteler. La loi doit être appliquée partout et pour tous.

De la même façon doivent être démantelées et interdites les "bandes ethniques" qui génèrent dans les banlieues la haine et la violence.

Organiser le retour des immigrés dans leur pays

Les immigrés sont venus en France parce qu'ils y trouvaient leur intérêt : un travail, des prestations sociales et un niveau de vie décent. S'ils n'étaient pas satisfaits, ils partiraient car ils sont venus librement et sont libres de quitter le territoire français.

La France n'a donc aucun devoir moral vis-à-vis des immigrés. Et ce n'est pas parce qu'ils ont mis le pied sur le sol français qu'ils ont un droit inaliénable à y rester indéfiniment.

Le retour des immigrés n'appartenant pas à la communauté européenne doit être organisé en commençant par les chômeurs en fin de droit et par tous ceux dont le permis de séjour vient à expiration, lequel ne doit plus être renouvelé tacitement comme c'est le cas aujourd'hui.

Réformer le Code de la nationalité

Contrairement à ce qu'avancent les tenants d'une France pluriculturelle, la population de notre pays est restée homogène depuis ses origines, car de souche exclusivement européenne. Il y a donc une identité française liée au sang.

La nationalité fondée sur le droit du sol signifie que tout séjour prolongé peut donner droit à la nationalité française, sans condition préalable. Or ces conditions sont indispensables, afin que l'étranger recevant la nationalité française puisse s'assimiler et que lui et ses descendants se fondent dans le creuset français.

Le Code de la nationalité doit être réformé et reposer sur ces principes simples :

1/ Naît français tout enfant de père ou de mère français.

2/ Devient français tout étranger qui :

- en exprime la demande,
- le mérite (pas de condamnation)
- renonce à son autre nationalité,
- est accepté par la communauté française.

DONNER LA PREFERENCE AUX FRANCAIS

Le citoyen doit avoir le pas sur le simple résident, conformément à la tradition républicaine et à l'intérêt de la Nation. En outre, l'attribution indifférenciée d'avantages sociaux à tous les résidents, quel que soit leur statut, constitue, par sa puissance d'attraction, le principal moteur de l'immigration non européenne.

Priorité aux Français pour l'accès aux emplois et aux avantages sociaux

On donnera la priorité à l'emploi des Français sur les immigrés non membres de la communauté européenne. On instituera en outre une taxe sur les salaires versés aux immigrés, payable par les employeurs concernés de l'industrie ou du commerce.

Les Français bénéficieront d'une priorité dans l'attribution de logements HLM et de prêts immobiliers.

Prestations familiales réservées aux familles françaises

Les prestations familiales sont destinées à encourager les familles et la natalité française. Elles ne doivent pas être versées aux étrangers non membres de la CEE car la France n'a pas à encourager leur natalité déjà forte.

Pas de droit civique pour les étrangers

La nationalité et la citoyenneté forment un tout qui ne se divise pas. De même que les étrangers ne doivent pas participer aux élections politiques à caractère national et local, ils ne doivent participer ni comme électeurs, ni comme élus aux élections pour les Prud'hommes, la Sécurité Sociale et les Comités d'entreprise.

Le droit d'association des étrangers doit également faire l'objet d'un contrôle particulièrement strict.

II - SECURITE ET JUSTICE

Sans sécurité, il n'y a pas de liberté qui vaille.

Hugues CAPET est devenu Roi de France en s'engageant à maintenir la sécurité entre Paris et Orléans. Il assurait ainsi ce que l'on appelle les fonctions régaliennes de l'Etat. Elles ne sont plus remplies aujourd'hui car l'Etat démissionne devant ses responsabilités.

L'Etat doit reprendre en mains ses fonctions essentielles en réhabilitant la magistrature et la police afin de se donner les moyens de lutter contre la criminalité.

REHABILITER LA MAGISTRATURE ET LA POLICE

L'Etat doit se recentrer sur ses missions souveraines, ce qui implique d'alléger l'appareil bureaucratique de l'Etat providence, pour lui permettre de concentrer les moyens publics sur ses missions prioritaires. Il faut ainsi doter la police, la justice et l'administration pénitentiaire de moyens suffisants pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité et promptitude. Il faut ainsi rétablir leur prestige et leur autorité.

- Revaloriser le statut des magistrats et faire respecter la justice

- Proscrire la politisation de la police et de la magistrature

- Décharger la police des tâches secondaires

S'ATTAQUER AUX CAUSES DE LA CRIMINALITE

Lutter contre l'inversion des valeurs

Depuis un certain nombre d'années, le laxisme politique et moral mine les valeurs traditionnelles de notre civilisation : par extension ce sont toutes les valeurs qui se trouvent inversées. Avec la "bande des quatre", les Français sont, en France, moins bien considérés que les étrangers ; un juge d'instruction et un commissaire de police sont inculpés pour avoir fait leur travail, les détenus sont favorisés tandis que les surveillants sont pénalisés, l'avortement est intégralement remboursé par la Sécurité Sociale mais la myopie ne l'est pratiquement pas !...

Reconstruire l'école

L'école a aussi un rôle capital à jouer pour endiguer la montée de la délinquance. Elle doit à nouveau enseigner une morale civique élémentaire, réhabiliter dans le discours des enseignants la notion de bien, de devoir, de travail bien fait, d'honnêteté.

Réhabiliter la famille

Lutter contre la délinquance et la criminalité, c'est aussi réhabiliter la famille afin que celle-ci joue pleinement son rôle d'éducation et inculque aux enfants la notion de bien et de mal, le respect de l'autre.

Combattre sans pitié les milieux de la drogue

La peine de mort pour les trafiquants professionnels fera diminuer de façon importante le trafic de drogue. Mais les petits trafiquants et les consommateurs doivent aussi être punis sévèrement.

Sans la drogue, la délinquance diminuerait de moitié à Paris, selon les services de sécurité parisiens (janvier 1990).

Réduire la délinquance immigrée

L'expulsion systématique des délinquants immigrés, associée à une vérification sévère des identités et des titres de séjour, conduira à la réduction de cette délinquance en augmentation constante (30% des détenus sont d'origine étrangère, de même que 80% de la délinquance dans la région marseillaise !).

S'attaquer sans faiblesse au terrorisme international

Le terrorisme est une forme de guerre. Pour lutter efficacement contre lui, il faut le traiter comme tel, accepter l'affrontement et ses conséquences. En particulier, il faut appliquer certains principes :

. rechercher systématiquement le renseignement,

. ne jamais négocier,

. chercher à se placer en position de force,

. mener une politique de représailles,

. appliquer la peine de mort aux terroristes.

RETABLIR LA RIGUEUR DE LA JUSTICE

Les principes d'une bonne justice

Il faut rebâtir la justice pénale autour des principes de responsabilité personnelle, de promptitude, de certitude et d'incompressibilité de la peine.

La vraie justice repose sur un principe essentiel : chaque homme est responsable de ses actes, c'est ce qui fait sa dignité d'homme libre. En dehors des cas pathologiques reconnus par une autorité médicale, le délinquant doit donc être jugé davantage en fonction de ce qu'il a objectivement fait que de ses antécédents ou de son milieu, appréciés toujours arbitrairement.

Rétablir la certitude de la sanction

La certitude de l'impunité est répandue chez les délinquants et les criminels. Pour que le droit soit dissuasif, il faut rétablir la certitude de la sanction : poursuite par le Parquet, rééchelonnement des peines, peines effectivement purgées.

Mettre fin aux pratiques laxistes

Il faut reconsidérer les pratiques laxistes actuelles en matière d'application des peines et de libération anticipée.

Les récidivistes, les délinquants par habitude, ne doivent bénéficier d'aucun sursis et doivent se voir appliquer des peines particulièrement dissuasives.

Garantir l'exécution des décisions de justice

Une décision de justice non exécutée affaiblit la justice. Les décisions de justice doivent être appliquées par tous : il faut donc réduire au minimum les cas où, pour des raisons d'ordre public, l'application des jugements est différée ou remise en cause, notamment en matière de droit du travail.

Rétablir la peine de mort

Il faut rétablir la peine de mort pour les crimes graves et odieux, notamment les actes de terrorisme et les assassinats d'enfants.

III - ECOLOGIE : LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'IDENTITE

L'environnement menacé

A la fin des années 70 et au début des années 80, la politique de l'environnement a attiré l'attention de l'opinion publique, des médias, des forces politiques en France et en Europe. Des candidats "verts" se sont présentés aux élections et au sein des gouvernements sont apparus des ministres de l'environnement.

Des villes cahotiques, paralysées par le trafic et de plus en plus congestionnées sont le symbole de notre vie moderne. Des comportements d'agressivité surgissent, dus à l'urbanisme sauvage des villes ou à l'uniformité des périphéries bétonnées.

Les produits synthétiques supplantent les produits naturels ; les fleuves, les lacs, l'air et les mers sont pollués. Stockage et recyclage des déchets industriels ou radioactifs posent des problèmes difficiles à résoudre, de même que les pluies acides et la détérioration de la couche d'ozone.

Mais paradoxalement, ce thème comme celui de la décentralisation et du régionalisme (lié d'ailleurs à celui de l'écologie) a été récupéré par la gauche alors que c'est un thème national.

C'est un thème national et identitaire parce que la pensée nationale considère l'écologie globalement alors que les écologistes se cantonnent dans le combat pour la défense de l'environnement.

L'écologie usurpée par la gauche

Il est vraiment paradoxal que l'écologie ait été utilisée par la gauche comme instrument de pénétration politique. C'est un paradoxe parce que toute la culture de la gauche se réfère et se fonde sur des théories, une philosophie, une pratique rationaliste, progressiste, industrielle, qui sont les antithèses de la tradition, de la nature.

Qu'est-ce que l'écologie en effet ? C'est le souci de préserver le milieu nécessaire à la survie et à l'épanouissement des espèces vivantes. Or, pour un Français, ce milieu c'est la France, la France éternelle.

Le Parti des Verts trompe les Français qui, légitimement préoccupés par l'environnement, se tournent vers lui. "Les Verts", sont favorables à l'immigration et au droit de vote des immigrés, ils veulent le démantellement de l'armée française.

A Strasbourg, ils siègent avec les Verts allemands qui sont d'anciens terroristes reconvertis, voire des agents au service de Moscou. La plupart des leaders du Parti des Verts sont d'ailleurs d'anciens gauchistes, toujours résolument cosmopolites.

L'écologie est une aspiration du mouvement national

Le Front National doit s'approprier l'écologie qui lui appartient de droit et qui a ses racines dans la tradition, la conservation et la vision organique, structurée voire métaphysique du monde, des lois de la nature et de l'environnement.

D'ailleurs, le Front National n'a pas attendu les Verts pour s'en préoccuper. Au Parlement de Strasbourg, Jean-Marie LE PEN, là encore en avance sur l'évènement, a fait plusieurs interventions à ce sujet notamment sur les dangers de la détérioration de la couche d'ozone.

De même, le Front National a été parmi les premiers à dénoncer les risques du tout nucléaire et à organiser de grandes campagnes en faveur de la sécurité civile nécessaire à la protection des populations dès la fin des années 1970.

Ecologie et identité

L'écologie ne peut pas être dissociée de la notion d'identité. Etre écologiste, c'est vouloir préserver le milieu nécessaire à la survie et à l'épanouissement des espèces vivantes. Au Front National, nous considérons que la plus importante des espèces vivantes c'est l'homme et que celui-ci, comme nous l'enseigne l'éthologie, a un fort instinct territorial.

Nous savons donc que la survie et l'épanouissement du peuple français nécessitent que le milieu qui est le sien reste français, faute de quoi il dépérira comme toutes les espèces vivantes dont on modifie par trop l'environnement. Il ne faut donc pas avoir de l'écologie une vision purement biologique, l'environnement, culturel, spirituel est tout aussi important comme le montrent ces quartiers des grandes villes touchés par l'immigration qui dépérissent progressivement. La notion d'identité est indissociable de la notion d'écologie bien comprise et les véritables écologistes doivent prendre en compte l'immigration comme un facteur déterminant de déséquilibre. Et cela n'est pas le cas des Verts à Strasbourg qui ont fait élire une immigrée devenue "Française" quelques jours avant son élection.

Ecologie et qualité de vie

La qualité de la vie, c'est bien sûr des espaces verts et moins de pollution. Mais avant cela, la qualité de la vie, c'est déjà de pouvoir sortir de chez soi sans être agressé et sans retrouver au retour son logement cambriolé ou squatté.

La qualité de la vie, c'est aussi de se sentir chez soi là où l'on habite, c'est de se sentir utile à la communauté à laquelle on appartient. Bref, la qualité de la vie, c'est la sécurité, c'est le plein emploi, c'est le reflux de l'immigration. L'écologie au sens plein du terme, c'est en réalité un projet global de rétablissement des équilibres sociaux.

L'écologie et la vie

De plus, l'écologie c'est le respect et la promotion de la vie, pas seulement de la vie des papillons, des cerfs et des carpes mais d'abord de la vie humaine. L'écologie bien comprise, c'est le refus de l'avortement et l'encouragement de l'expansion démographique. Comment se fait-il là encore qu'on entende si peu les écologistes sur ces thèmes ?

Ecologie et progrès

Enfin, l'écologie véritable ne doit pas être une régression de l'homme et de sa place dans le monde. Chacun sait que toute communauté humaine qui ne progresse pas régresse, car la vie est un combat et ceux qui renoncent à se battre sont condamnés. Ceux des écologistes qui voudraient nous voir renoncer au progrès et nous enfermer dans un pacifisme bêlant et un naturalisme de bon sauvage, vont contre les lois de la nature.

Les problèmes écologiques doivent trouver leur solution non par une régression et un retour à un passé faussement idyllique mais par un dépassement, par de nouvelles conquêtes et de nouveaux progrès. L'homme a vocation à dominer la nature mais il doit savoir que toute domination implique en contrepartie sa protection.

En résumé, les écologistes qui se présentent au suffrage des Français ont pour la plupart une vision tronquée et faussée de l'écologie.

Le Front National, au contraire, intègre dans son projet la totalité des préoccupations légitimes de l'écologie. En ce sens, nous sommes le véritable mouvement écologiste. Est-ce étonnant lorsque l'on sait que nous nous plaçons dans la filiation d'Alexis CARREL, homme de droite et père de l'écologie et que nous faisons nôtre sa profession de foi : "La culture sans le confort, la beauté sans le luxe, la machine sans la servitude de l'usine, la science sans le culte de la matière permettraient aux hommes de se développer indéfiniment en gardant leur intelligence, leur sens moral et leur virilité".

IV - L'EUROPE : UNE FRANCE FRANCAISE DANS UNE EUROPE EUROPEENNE

NOTRE EUROPE

Les deux conceptions de l'Europe

Le débat sur l'Europe est totalement faussé, car il y a en réalité deux conceptions de l'Europe radicalement différentes.

L'une est fondée sur l'idée que le monde a vocation à s'homogénéiser et à s'unifier et que l'Europe dans cette perspective n'est qu'une étape. En même temps que l'on abaisse les frontières intra-européennes, on abaisse aussi la frontière entre l'Europe et le reste du monde. Et l'on fonde la construction de l'Europe sur l'économie qui n'a rien de spécifique à notre continent, tout en prônant une intégration totale.

L'autre repose sur l'idée que les nations européennes sont menacées dans leur survie et qu'elles doivent s'unir pour préserver leur identité et retrouver la puissance. L'Europe est ainsi conçue comme un moyen de défendre l'indépendance des nations d'Europe. Elle n'implique ni l'intégration ni la dissolution des nations ou des identités nationales.

La première conception est celle d'une Europe cosmopolite ou mondialiste, la seconde est celle d'une Europe conçue comme communauté de civilisation.

La première détruit les nations, la seconde assure leur survie. La première est un accélérateur du déclin, la seconde est un instrument de la renaissance. La première est la conception des technocrates de Bruxelles et des politiciens de l'établissement, la seconde est notre conception.

Europe et Nation sont complémentaires

La volonté européenne n'est pas contraire à notre idée de nation car l'une et l'autre se réfèrent au principe fédérateur d'identité qui est l'un des fondements de notre doctrine.

Nous sommes, face au cosmopolitisme, les champions de l'identité, et notre identité est faite des multiples communautés auxquelles nous appartenons. La famille, communauté de sang, le terroir communauté d'enracinement, la nation communauté d'histoire, l'Europe communauté de civilisation, la religion, communauté spirituelle. Nous sommes attachés à toutes ces entités et il n'y a pas de contradiction entre elles. On peut être lié à la Bretagne, fier d'être breton tout en étant patriote français. On peut aussi être Français et fier d'être Européen, descendant de la plus formidable des civilisations qui ait jamais existé sur notre planète.

L'Europe des Patries

Notre conception est donc celle de l'Europe des nations, c'est-à-dire l'organisation d'une communauté de civilisation fondée sur le renouveau des nations d'Europe, chacune gardant son identité et son intégrité au sein d'une entité confédérale.

NON A L'EUROPE BUREAUCRATIQUE ET COSMOPOLITE

L'Europe de Bruxelles se construit autour de schémas institutionnels inspirés du modèle fédéral américain qui induisent une volonté de faire disparaître la souveraineté des états et des peuples.

Une Europe uniformisée

Les technocrates de Bruxelles veulent tout uniformiser en Europe et rendre les Etats tous semblables. C'est l'harmonisation forcenée qui va de la largeur des essieux de tracteurs jusqu'aux spécifications pour les cages des poules pondeuses. L'intégration devient ainsi plus poussée qu'entre les états des Etats-Unis d'Amérique.

Une bureaucratie toute puissante

L'Europe de Bruxelles s'est dotée d'une bureaucratie plus absurde et plus redoutable encore que les bureaucraties nationales, forte de 20.000 fonctionnaires, elle se superpose aux bureaucraties nationales.

Alors que l'Assemblée nationale n'adopte que 120 lois environ par an, Bruxelles nous impose déjà plus de 8.200 actes chaque année. Une marée juridique !

Une Europe sans limite géographique

L'Europe de Bruxelles n'est pas construite sur la notion d'identité ou de communauté de civilisation. Elle est conçue comme un grand

La Turquie, pays musulman et asiatique, a pu poser sa candidature sans soulever d'opposition de la classe politicienne. Plus étonnante encore, la candidature de pays du Maghreb comme le Maroc, Etat africain de culture islamique, a été envisagée. Enfin, il faut savoir qu'Israël, pays du Moyen-Orient, est déjà considéré comme européen pour la participation à certaines compétitions sportives. C'est ainsi que des équipes israëliennes de basket participent à la Coupe d'Europe !

L'alignement sur le pays le plus laxiste

S'il n'y a ni frontière extérieure, ni frontière intérieure, la règle sera l'alignement sur la frontière la plus ouverte, ou le pays le plus laxiste. Au lieu d'additionner les qualités, il y aura une contagion des impuissances. En matière de trafic de stupéfiants, ce seront les lois les plus laxistes qui s'appliqueront de fait dans tous les autres états. Certaines drogues en vente libre en Espagne et aux Pays-Bas inonderont les autres pays et singulièrement la France.

Une Europe favorable au droit de vote des immigrés

A deux reprises, le Parlement européen s'est prononcé en faveur du droit de vote des immigrés (le 10 mai 1985 et le 14 février 1989). Les élus du PC, du PS, du RPR, de l'UDF et des Verts souhaitent procéder en deux étapes :

- La première conduit à accorder le droit de vote aux ressortissants de la CEE, sous forme par exemple d'un référendum qui permet de faire sauter le verrou constitutionnel de l'article 3 qui stipule : "sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques".

- Une fois la réforme de la Constitution opérée, l'extension du droit de vote aux non européens peut s'opérer par un simple vote à l'Assemblée (peut-être en séance de nuit devant trois députés ou même sans vote avec la procédure 49-3).

Menace sur l'identité européenne

L'abaissement des frontières nous fait courir le risque de voir s'engouffrer en Europe par le pays le plus ouvert, les immigrés du tiers monde. Notre identité de Français est moins menacée par l'Allemagne ou la Grande-Bretagne que notre identité d'Européen ne l'est par le tiers monde musulman.

Menace économique

Comme l'immigration, les marchandises pourront dès 1993 circuler librement. Il suffira aux industriels du monde entier d'entrer dans un seul des pays européens pour submerger le marché entier.

C'est ainsi que les Néo-Zélandais pourront, par la Grande-Bretagne, écouler en toute liberté dans toute l'Europe de la viande de mouton au détriment des éleveurs français auxquels des directives européennes auront prescrit de réduire leur cheptel ou même d'arrêter leur activité.

Cela est d'autant plus insupportable qu'aucune réciprocité n'est prévue avec les pays extra-européens.

OUI A L'EUROPE DES PATRIES

L'Europe de Bruxelles, c'est l'Europe cosmopolite et mondialiste.

Au contraire, l'Europe doit être un moyen pour les Etats nations de retrouver ensemble cette puissance qu'ils ont perdue au cours des guerres fratricides qu'ils se sont livrées les uns aux autres et qu'ils ont fait arbitrer par les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

Une communauté de civilisation

L'Europe se fera autour d'un projet politique et non économique. L'économie en effet ne peut pas être un dénominateur commun à l'Europe, car par nature elle peut être le dénominateur commun des pays du monde entier. Le seul dénominateur commun ne peut être que spécifique aux pays européens et donc fondé sur l'identité et la civilisation européennes.

L'Europe doit souligner ce qui la différencie du monde, non ce qui la confond avec le reste du monde. L'Europe doit avoir des limites. Ces limites doivent bien évidemment conduire à exclure la Turquie, mère patrie de l'Empire Ottoman, terre d'Islam, longtemps régie par le despotisme oriental.

La Turquie peut entrer dans un pacte militaire tel que l'OTAN, non dans un pacte de civilisation : l'Europe. A fortiori, cela exclut sans équivoque le Maroc, Israël ou tout autre pays situé en dehors du continent européen stricto sensu.

Une Europe confédérale

L'Europe peut s'organiser toutes proportions gardées selon le modèle suisse, état confédéral, éminemment respectueux de chaque particularité romande, germanique, italienne ou romanche, reconnaissant l'identité de chaque canton et même de chaque vallée. De ce point de vue, l'Europe, ou l'union européenne, devrait faire sienne le principe de subsidiarité consistant à ne pas exercer des pouvoirs qui peuvent l'être à un niveau inférieur, mais à n'exercer que les pouvoirs qui ne peuvent s'exercer qu'à cet échelon là, à cette échelle là.

L'Europe doit faire ce que les Etats ne peuvent pas faire seuls : rechercher les moyens d'une défense commune, développer de grands projets comme Ariane, Hermès ou Airbus.

Une Europe européenne

L'Europe se fera avec des Européens et non avec des Africains ou des Asiatiques. Tout doit être mis en oeuvre pour préserver les peuples européens du danger pour leur identité de l'immigration du tiers monde.

Par ailleurs, il est criminel de vouloir combler le déficit démographique européen par l'institutionalisation de la politique d'immigration.

L'Europe ne restera européenne qu'avec une ambitieuse politique familiale. La force d'un pays ne réside pas seulement dans sa prospérité ou sa défense, mais aussi et surtout dans sa jeunesse. L'Europe ne peut se contenter du confort éphémère des peuples sans enfants, sous peine de perdre toute vitalité.

Il faut sans tarder mettre sur pied une politique familiale commune pour répondre au défi démographique du tiers monde et pour conserver aux peuples européens leur puissance.

LA DEFENSE EUROPEENNE DE L'EUROPE

S'agissant de la défense de leur continent, l'attitude des Européens est indigne et déshonorante :

- Indigne, parce que l'Europe de l'Ouest, qui dispose d'une population plus nombreuse que celle de l'URSS, se trouve presque totalement désarmée devant elle ;

- Déshonorante, parce que le vieux continent, qui dispose du potentiel nécessaire pour assurer seul sa défense, y a renoncé et compte sur les Etats-Unis pour faire les efforts à sa place.

Il faut mettre un terme à la faiblesse militaire de l'Europe et instituer une défense européenne autonome et crédible, selon deux grands principes :

Proposer une alliance européenne de défense

La France, puissance nucléaire continentale, devrait prendre l'initiative d'une alliance militaire des pays européens, visant à leur donner un instrument de défense autonome et crédible. Cette alliance prévoirait une augmentation des budgets militaires des pays membres.

Gran Canaria Living and Discovering

Se doter d'une force efficace d'intervention outre-mer

Face à la montée des menaces venues du Sud, la France doit se doter d'une force d'intervention outre mer de grande envergure. Elle doit être capable de mobiliser en grand nombre des unités opérationnelles pour des actions lointaines et d'assurer leur transport et leur soutien logistique avec une grande rapidité.

Ce fut l'une des leçons à tirer de la guerre menée contre l'Irak au début de l'année 1991 : en dix années, les catastrophiques lois de programmation socialistes ont considérablement affaibli l'appareil militaire opérationnel français.

TROISIEME PARTIE : LES ARGUMENTS

8

UNE VOLONTE POPULAIRE ET SOCIALE

Gran Canaria Living and Discovering

Quelques grands axes conditionnent tout particulièrement notre volonté sociale et populaire : la souveraineté populaire, la famille, la santé, l'économie de libertés et la fraternité française.

I - RENDRE LA PAROLE AU PEUPLE

Aujourd'hui, les Français n'ont plus la parole. On assiste à une confiscation progressive du pouvoir par la technocratie, par les appareils des partis et des syndicats, mais également par les lobbies financiers, médiatiques et idéologiques. Cette exclusion des Français du domaine public n'a été rendue possible que par la passivité, voire la complicité, de la pseudo-droite. La gauche s'est ainsi emparée du pouvoir dans de nombreux domaines tels que l'enseignement, la justice, les médias, la culture, le syndicalisme.

Le Parlement ne reflète plus l'opinion du peuple, le référendum reste confiné dans des domaines restreints, la liberté d'expression est constamment bafouée.

DENONCER LE TOTALITARISME LARVE

On parle beaucoup de consensus aujourd'hui. Or la démocratie demande le débat alors qu'il n'existe pas dans les régimes totalitaires où règne... le consensus. Il en va de même en France parce que le Front National, seule force réelle d'opposition, est exclu. Nous connaissons donc une forme de totalitarisme, le totalitarisme larvé. Quelles en sont les manifestations? Comment en sortir ?

Les libertés bafouées

On pourrait objecter que le totalitarisme ne règne pas sous nos cieux : les gouvernants ne sont-ils pas démocratiquement désignés par l'élection ? La Constitution ne renvoie-t-elle pas aux grands principes de 1789 ? Ce à quoi on peut répondre que des élections sont organisées en URSS et en Algérie par exemple et que les constitutions de ces pays énumèrent longuement les libertés sans que pour autant on puisse les considérer comme des exemples de démocratie.

La démocratie ne se réalise que si trois principes fondamentaux sont respectés : la juste représentation de toutes les familles politiques, la liberté d'expression, la souveraineté populaire. Or, ces trois principes ne sont pas respectés aujourd'hui en France.

- Les familles politiques ne sont pas justement représentées. Les 15% de suffrages exprimés et les 4,5 millions d'électeurs pour Jean-Marie

LE PEN et les idées qu'il défend, aux élections présidentielles, ne sont représentés à l'Assemblée nationale que par un seul député. 2.200.000 voix pour un représentant Front National contre 40.000 pour un député socialiste en juin 1988.

- La liberté d'expression politique n'est pas garantie. Les délits d'opinion existent désormais en France. Ecrire que "l'immigration est une forme d'invasion" est considéré comme une incitation à la haine et entraînera la condamnation de son auteur. Tout cela sera certes enrobé et c'est au nom de la lutte antiraciste que l'on interdira la défense de saines vérités. Le pseudo-antiracisme est désormais l'alibi de la classe politique tout entière pour exclure le Front National et museler ceux qui le représentent.

- La souveraineté du peuple n'est pas assurée. Parfois, on crée des commissions de prétendus sages pour régler des problèmes qui sont de la compétence du Parlement.

Les aspirations du peuple sont conformes en grande partie aux solutions préconisées par le Front National et Jean-Marie LE PEN, qu'importe ! Les princes qui nous gouvernent ne se préoccupent pas de la volonté majoritaire du peuple, ils tranchent en fonction de l'idéologie des droits de l'homme. Et quand l'idéologie l'emporte sur la volonté populaire, c'est le totalitarisme larvé qui l'emporte sur la démocratie. Certes ce totalitarisme n'est pas violent dans la mesure où la violence physique n'est pas utilisée (pas encore, quoi que...) mais il violente les esprits, il tente de les culpabiliser afin de les destabiliser et d'empêcher notre progression. Il s'agit d'un véritable terrorisme intellectuel autrement plus insidieux et peut-être plus efficace que les sanglantes exterminations des révolutionnaires.

Pour sortir de ce goulag intellectuel et moral dans lequel on cherche à enfermer Jean-Marie LE PEN et le Front National, il faut continuer à refuser de baisser la tête et proposer quelques mesures simples propres à moraliser le débat public.

Le Front National garant des libertés publiques

La mission du Front National est essentielle car nous sommes maintenant les seuls à rester libres sur la scène politique, les seuls à refuser de baisser la tête, à refuser de passer sous les fourches caudines de l'établissement, à refuser le diktat des lobbies. Nous sommes les seuls à parler sans contrainte, à dire librement ce que nous voulons et ce que nous pensons.

Voilà pourquoi nous sommes le dernier garant des libertés publiques en France. Que Jean-Marie LE PEN et le Front National cessent de pouvoir s'exprimer et la chape de plomb du conformisme totalitaire s'abattra sur notre pays.

Nous sommes les seuls à rappeler l'établissement à ses obligations, les seuls à prôner la démocratie directe et le référendum d'initiative populaire.

De même que nous sommes le parti des Français contre le parti de l'étranger, nous sommes aussi le parti du peuple contre le totalitarisme larvé.

Moraliser le débat public

- par des clarifications (financement des partis, des campagnes électorales, des syndicats).

- par des sanctions (contre les fraudes électorales, la diffamation, les limitations au droit de réponse, contre le racisme anti-français).

CONFORTER LA SOUVERAINETE DU PEUPLE

L'article 3 de la Constitution stipule que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par référendum et par ses représentants.

Le peuple français participe ainsi au pouvoir soit directement (référendum), soit en élisant ses représentants. Il doit mieux contrôler les oligarchies.

Développer le recours au référendum

Le Front National propose d'étendre le champ d'application du référendum, aujourd'hui limité aux seules questions institutionnelles de façon à pouvoir consulter le peuple sur toutes les grandes questions d'intérêt national.

D'autre part seul le Chef de l'Etat, sur proposition du gouvernement, peut soumettre un texte à l'approbation du peuple français. Le Front National propose d'en étendre l'initiative au peuple. Sous le contrôle du Conseil Constitutionnel, la volonté d'une portion du corps électoral, exprimée par un nombre minimum de signatures vérifiées, pourrait entraîner l'organisation d'un référendum d'initiative populaire comme cela se passe en Italie, en Suisse et dans certains Etats fédérés aux Etats-Unis.

Cette procédure d'initiative populaire peut également être étendue à l'échelon local.

Rétablir le scrutin proportionnel

Il faut rétablir le scrutin proportionnel, il est plus juste et ne présente pas d'inconvénients majeurs, au contraire.

Certains, et notamment la droite courbe, avancent l'argument suivant en faveur du scrutin majoritaire : il serait préférable parce qu'il permettrait la constitution de majorités de gouvernement stable et éviterait les crises ministérielles.

C'est faux. Sous la IIIème République, le scrutin majoritaire appliqué pendant quasiment toute la période n'a pas évité les crises ministérielles à répétition. En 1988, le scrutin majoritaire n'a pas dégagé une majorité absolue à l'Assemblée nationale, alors que ce fut le cas (et très largement si le RPR et l'UDF avaient accepté d'y inclure le Front National) en 1986 avec la proportionnelle.

Le scrutin proportionnel a de plus l'avantage de détacher les députés de la tentation la plus dévalorisante pour la fonction : devenir l'assistante sociale de leur circonscription. Le rôle du député est un rôle politique. Enfin la proportionnelle est le seul mode de scrutin qui permette l'émergence de nouveaux courants d'idées. L'histoire électorale récente de la France en est la parfaite illustration.

Remettre les élus au service du peuple

- par la limitation du cumul des mandats

- par l'ouverture plus large de la politique aux non fonctionnaires

Renforcer les pouvoirs du Parlement

Le Parlement est déserté et ses pouvoirs encore amoindris.

Non seulement son domaine de compétence est limité, non seulement des procédures l'empêchent de délibérer mais encore de nouvelles entraves à sa compétence ont été mises en place (commissions de sages, inflation de la juridiction européenne).

Combattre les oligarchies

Supprimer le monopole syndical :

Le monopole syndical conduit à la sclérose et à la création de nomenklaturas qui ne sont plus au service des salariés mais au service de leurs propres privilèges.

Il faut casser le monopole syndical et instituer pour les élections professionnelles un mode de scrutin qui permette à chacun de se présenter.

Refouler la bureaucratie :

Les citoyens et leurs représentants ont perdu le contrôle de l'administration qui s'est arrogée de nombreux privilèges, dont celui d'effectuer elle-même le contrôle de ses activités.

Il semble nécessaire de réformer le statut de la fonction publique de telle sorte que l'avancement s'effectue en fonction du mérite et que soit rétabli un juste équilibre entre les droits et les devoirs, les avantages et les obligations. De ce point de vue, le droit de grève dans les services publics doit être réglementé.

II - REHABILITER LA FAMILLE

La famille est l'élément que l'on ne peut dissocier sans ruiner toute la pyramide sociale. Une société qui détruit la famille est une société qui se suicide.

DEVELOPPER LA NATALITE

L'hiver démographique français

Après la période du babyboom, nous sommes revenus aujourd'hui à cet "hiver démographique" que l'encouragement à la contraception, et l'avortement remboursé par la Sécurité Sociale ne peuvent que prolonger dangereusement.

En 1990, la population de la France a franchi le seuil des 58 millions d'habitants ; une stabilité à un niveau insuffisant qui se retrouve dans le taux de fécondité : 1,815 enfants par femme. Un taux qui en 1987 nous situait derrière l'Irlande (2,33), la Grande-Bretagne et la Suède. Quant à l'indice de nuptialité (0,535), il est toujours le plus bas d'Europe !

Or, pour assurer le renouvellement des générations, il eût fallu 2,1 enfants par femme, c'est-à-dire 120.000 naissances de plus. Ce déficit s'ajoutant à ceux des années précédentes, la proportion de jeunes diminue, le pays vieillit : 34 % de moins de 20 ans en 1966, 27,9 % au 1er janvier 1989 : un minimum historique. Les plus de 60 ans forment 19 % de la population.

Les effets de l'immigration

Ces chiffres catastrophiques sont encore plus accablants quand on songe qu'ils intègrent les naissances étrangères non-européennes (E.N.E.) dont on sait qu'elles sont nombreuses.

Il est à noter que sont considérés, dans les statistiques officielles, comme Français les naturalisés "automatiques" ou non, même s'ils sont de souche non européenne.

En 2015 si rien n'est venu d'ici là inverser le cours des choses, la France n'est plus une nation, elle n'est plus qu'un espace géographique menacé par les nations islamiques du Maghreb (en 2015 : 53.100.000 habitants en France (avec les E.N.E.), 111.300.000 en Algérie, Tunisie, Maroc !).

Les effets de l'avortement

A ces chiffres ajoutons les chiffres officiels du Ministère de la Santé concernant l'avortement 180 000 en 1989. En fait ils se situeraient plutôt aux alentours de 200 000.

L'effet néfaste de ce que les démographes appellent la "contraception moderne" (pilule + stérilet + avortement + stérilisation) commence à être reconnue par nos démographes officiels. Le directeur de l'INED a récemment déclaré : "les bouleversements enregistrés depuis le milieu des années 1960 nous paraissent en tout premier lieu marqués par le choc produit par la contraception moderne".

Il convient donc, pour lutter contre cette dénatalité dramatique, de mettre en oeuvre une grande politique familiale très hardie.

PERMETTRE A LA FAMILLE D'EXISTER

Réserver les prestations familiales aux Français

L'objectif impératif de la politique familiale est de développer la natalité afin d'assurer la survie de la communauté nationale, c'est donc tout naturellement que les prestations familiales doivent être réservées aux familles françaises. Nous pensons que dans la perspective d'une grande confédération européenne, cette préférence nationale peut être étendue aux peuples de l'Europe.

La vocation du régime des allocations familiales est de développer la natalité française, non pas d'entretenir des familles étrangères en France ou dans leur pays. Si l'on appliquait simplement ce principe élémentaire, une telle politique serait plus efficace pour stopper l'immigration clandestine que toutes les mesures de police.

Instaurer le revenu maternel et la retraite des mères de famille

Trop de femmes sont contraintes d'occuper des emplois peu valorisants aux salaires les plus bas, au lieu de se consacrer à l'éducation de leurs enfants : les conséquences démographiques et sociales de cette situation sont très graves.

Le salaire maternel permettrait aux femmes françaises de choisir librement entre le travail et leur foyer. Il serait versé à partir du troisième enfant et ouvrirait droit aux prestations de la sécurité sociale mais également aux retraites. Enfin, la création d'un salaire maternel, au moins égal au SMIC dans un premier temps, libèrerait des centaines de milliers d'emplois que pourraient occuper de jeunes chômeurs.

Renforcer et indexer l'allocation familiale

Il faut regrouper les aides dispersées en une seule allocation, revalorisée, indexée sur l'indice du coût de la vie, indépendante des ressources et d'une forte progressivité à partir du troisième enfant.

Moduler les cotisations de retraite

Pourquoi le dynamisme, le goût du risque et l'attitude de générosité et d'ouverture vers l'avenir ne seraient-ils pas gratifiés financièrement ? Une réduction des cotisations retraites envers ceux dont les nombreux enfants assureront le fonctionnement futur des caisses de retraite ne serait que justice.

Favoriser le logement des familles nombreuses

Il faut permettre l'accession à la propriété de leurs logements HLM par les familles françaises qui les occupent.

Ce qu'a réussi le gouvernement de Mme THATCHER ne devrait pas être impossible en France : cela libèrerait les finances publiques d'une charge considérable, mais, surtout, cela rendrait des centaines de milliers de Français défavorisés propriétaires de leur logement. Il conviendrait également d'aider les jeunes ménages et les familles de trois enfants à acheter, faire construire ou restaurer leur logement.

Toutes ces mesures permettront de relancer la natalité et de faire à nouveau de la famille la cellule de base de la société. Cependant, pour qu'il y ait famille, il faut qu'à la reproduction s'ajoute l'éducation des enfants par leurs parents.

LA PROTECTION SANITAIRE - LA SANTE

Combattre le S.I.D.A.

Jean-Marie LE PEN, lors d'une "Heure de Vérité" en mai 1987, a été le premier à mettre en garde ses compatriotes contre ce mal, en décrivant l'ampleur et les conséquences sociales prévisibles.

"Je dis aux Français : il s'agit d'une question excessivement grave qui met en cause la santé publique, la sécurité, l'équilibre des finances, je dirai même l'équilibre de la Nation". On se souvient alors des réactions de l'établissement politico-médiatique. LE PEN avait exagéré les chiffres ! La suite des évènements s'est chargée de prouver combien le Président du Front National avait raison. Le Professeur SCHWARTZENBERG qui, en son temps, n'avait pourtant pas ménagé ses critiques, vient de pousser un cri d'alarme : "trop de temps a été perdu" déclarait-il, il y a quelques mois, au Journal du Dimanche.

Tout se passe comme si aucune mesure n'avait été prise quant à l'évolution de la maladie. Il a demandé que "le Parlement soit mis devant ses responsabilités". Il faut, que "les représentants de la Nation se prononcent sur le dépistage systématique du S.I.D.A. chez les femmes enceintes, chez les futurs opérés ; qu'il soit inclus dans les examens prénuptiaux". Il s'est demandé même s'il ne faudrait pas "dépister les plus hautes autorités militaires et administratives qui ont le sort de notre pays entre leurs mains". On sait, en effet, qu'un des premiers signes de la maladie se manifeste parfois par des troubles cérébraux.

Seul de tous les mouvements politiques,le Front National a, depuis longtemps, proposé un plan efficace de lutte contre le S.I.D.A. Il comporte en particulier le dépistage national systématique et anonyme. On sait que cette proposition a été fortement contestée au nom des Droits de l'Homme. Notre Mouvement préconise également la création de centres spécialisés pour les malades ayant développé la maladie. Il semble que, de façon occulte, cette mesure commence à être appliquée dans toute la France. Toutefois il ne faut pas se leurrer, il est à redouter, au vu des chiffres actuellement connus, que la maladie se développe au cours des prochaines années de façon terrifiante. C'est pourquoi il faut réaliser une véritable mobilisation générale pour protéger la population.

D'abord sensibiliser l'opinion puis se donner les moyens de lutter par la solidarité nationale. Il faut également empêcher de nuire en les isolant ceux qui, volontairement et en connaissance de cause, transmettent la maladie. Enfin, considérant qu'il s'agit d'une épidémie mondiale, il est temps d'instituer de sérieux contrôles aux frontières.

Lutter contre la drogue

Les mêmes qui hier minimisaient le phénomène du S.I.D.A. continuent à nier aujourd'hui celui de la drogue et sa responsabilité dans la propagation du S.I.D.A. : ce sont les héritiers de ceux qui, il y a vingt ans, ont laissé une réalité encore marginale devenir un phénomène de masse.

Ainsi l'on compte actuellement entre 100.000 et 200.000 toxicomanes dans notre pays, et plus de deux millions de Français avouent avoir un jour ou l'autre touché à la drogue. On a laissé se développer ce phénomène au nom du double principe de la dignité et de la liberté individuelle des toxicomanes. Or, il s'avère que ces drogués sont directement responsables de l'ampleur de l'épidémie du S.I.D.A. : 75 % d'entre eux sont séropositifs.

Comme ils ne changent en rien leur comportement criminel, ils représentent ainsi une véritable "bombe virologique". Il s'agit donc d'avoir une approche très ferme du problème de la drogue.

D'abord fournir la vérité sur les chiffres, au travers d'une étude épidémiologique et d'une déclaration obligatoire. Ensuite prévoir une répression sévère pouvant aller jusqu'à la peine de mort (rétablie) pour les gros trafiquants, ainsi qu'une rigoureuse application de la procédure d'injonction thérapeutique et la mise en oeuvre d'une procédure de placement d'office pour les usagers.

Enfin, une plus grande cohérence est nécessaire : sont coupables ceux qui font l'apologie de la drogue, notamment au travers des médias. C'est pourquoi, nous demandons également une répression (actuellement inexistante) à l'égard de ce type d'individus qui encouragent des déviances mortifères pour notre société, pour sa jeunesse, au moment même où nous arrivent des USA de nouveaux dangers comme le "crack".

III - UNE ECONOMIE DE LIBERTES

REMETTRE L'ETAT A SA PLACE

Sous l'influence de l'idéologie dominante, fortement teintée de marxisme et de keynésianisme, l'Etat-providence s'est développé. Cette évolution est extrêmement nocive tant pour les libertés que pour l'économie elle-même.

En ce qui concerne les libertés, on constate en effet, que l'Etat, de plus en plus, se substitue aux particuliers. L'aboutissement d'un tel processus n'est autre que le totalitarisme, car la disparition de la sphère de l'initiative privée laisse les individus seuls et démunis face à un Etat tout puissant.

Il convient donc de remettre l'Etat à sa place. A lui d'assumer les missions souveraines liées notamment à la défense, la sécurité, la justice. Mais pour le reste, notamment le domaine économique et social, il doit se désengager.

Adopter le principe de subsidiarité

A cette attitude dangereuse de la substitution progressive de l'Etat aux particuliers, nous opposons le principe libérateur de subsidiarité. Il n'est pas bon, en effet, d'enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter, de leur initiative et par leurs propres moyens. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.Il en résulte, en particulier, que l'Etat ne doit pas envahir l'activité économique.

Désétatiser les entreprises publiques

Les entreprises dites nationalisées placent l'Etat en position d'exercer un pouvoir de gestion économique qui ne doit pas lui appartenir et qui est source d'inéfficacité et d'étatisme. Toutes ces entreprises seront donc privatisées, c'est-à-dire rendue à la propriété directe des Français.

Déréglementer l'économie

Outre son immixion directe dans les entreprises-étatisées ou son influence indirecte, par l'intermédiaire des établissements financiers qu'il contrôle, l'Etat enserre l'activité économique dans une législation envahissante appliquée par une administration tatillonne.

Il importe, en premier lieu, de limiter strictement le champ de la règlementation. En second lieu, il est souhaitable de remplacer le système des autorisations administratives préalables par le contrôle judiciaire a posteriori. On verrait ainsi disparaître certains freins à l'innovation et s'exprimer un plus grand dynamisme économique.

Au reste, dans un état de droit, ce n'est pas le rôle des administrations d'empêcher les erreurs - comme dans les pays totalitaires - mais celui de la justice de les corriger. On peut observer ici que l'on a redonné une certaine autonomie aux collectivités locales par un tel type de réforme.

Adapter la fonction publique

Il va de soi qu'une telle révolution libérale-nationale n'est possible qu'associée à une réforme profonde de la fonction publique.

Outre la suppression de l'oligarchie des énarques, il convient de rénover le statut de la fonction publique, en faisant sa place au mérite et en rétablissant un véritable et juste équilibre entre droits et devoirs, entre obligations et avantages. La carrière des fonctionnaires doit dépendre de leur compétence, de leur dévouement et de leur efficacité. Les salaires des fonctionnaires doivent être revalorisés mais cela n'est possible - c'est l'évidence même - que si le nombre des fonctionnaires n'est pas trop important. La diminution du nombre d'agents de la fonction publique, qui accompagnera la libéralisation de l'économie, est donc l'intérêt des fontionnaires eux-mêmes.

Libérer le droit syndical

La législation actuelle réserve aux syndicats dominants un monopole de présentation des candidats aux élections des comités d'entreprises, des délégués du personnel et même des administrateurs des caisses de Sécurité Sociale qui gèrent pourtant le cinquième de la richesse française.

Le Front National, pour sa part, entend supprimer ce monopole syndical, d'autant plus choquant dans un pays où l'on estime actuellement le taux de syndicalisation à 5 % des salariés du secteur privé!

Favoriser l'esprit de liberté et de responsabilité

La révolution économique que nous souhaitons voir mettre en place ne pourra se faire sans un état d'esprit favorable à sa réalisation.

Il suppose que l'on prenne pleinement conscience du rôle éminent que tient l'entrepreneur et de la place spécifique de l'entreprise. Le rôle de celle-ci n'est pas de créer des emplois improductifs mais, sous l'aiguillon de la concurrence, de participer à la création des richesses, favorisant ainsi un véritable progrès social.

LA JUSTICE FISCALE : MOINS D'IMPOTS

La baisse des impôts : une nécessité pour lutter contre le chômage

En France, l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôts d'Etat, impôts locaux, cotisations sociales) dépasse 45 % de la Production Intérieure Brute. Ce chiffre est à comparer avec celui de pays comme les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Suisse ou l'Australie dont le taux de prélèvement se situe entre 25 et 35 %, soit 10 à 20 % de moins que chez nous. Ainsi, en France, on travaille près d'un jour sur deux pour l'Etat.

On justifie souvent cet état de fait par la volonté de mener une politique sociale. On oublie alors que bien des difficultés que l'on entend résoudre sont précisément provoquées par l'excès des prélèvements publics opérés. A contrario, la politique du Président REAGAN a démontré que la diminution de ces prélèvements avait des effets spectaculaires sur le niveau de l'emploi. Ainsi, pour la seule année 88, c'est l'équivalent de 800.000 emplois en France, qui ont été créés aux Etats-Unis.

Les principes d'une réforme fiscale

La baisse des prélèvements obligatoires suppose - et rend possible - une rénovation profonde de notre système fiscal. Celle-ci doit reposer sur cinq principes.

1. La liberté : l'impôt limite la faculté du citoyen d'utiliser ses revenus comme bon lui semble. Entre deux impôts d'égal rendement, le Front National préfèrera toujours celui qui évitera le plus à l'administration d'intervenir dans la vie privée des citoyens.

2. La justice : il ne s'agit pas d'obtenir l'égalité par l'impôt, mais de rechercher l'égalité devant l'impôt. Ce qui veut dire : non pas des faveurs et des privilèges, mais une participation des différentes catégories professionnelles et sociales aux charges publiques. Ce qui veut dire aussi des poursuites contre les fraudeurs et une répartition de l'impôt entre les citoyens selon leurs capacités contributives.

3. L'efficacité : l'impôt ne doit pas tuer l'esprit d'entreprise, qui est la marque des nations libres, ni briser la possibilité de constituer et de transmettre un patrimoine. Si l'on peut admettre qu'il frappe la consommation somptuaire ou le capital improductif, il doit au contraire favoriser l'épargne et l'investissement, encourager l'effort individuel et la création de richesses pour le bien de tous.

4. La confiance : c'est-à-dire une législation stable et simplifiée et des garanties rigoureuses de procédure pour éviter tout risque d'arbitraire. Il convient, dans cet esprit, de transférer le contentieux de l'impôt, du juge administratif vers des juridictions spécialisées de l'ordre judiciaire, faute de quoi l'administration resterait juge et partie.

5. Le contrôle démocratique : le consentement du citoyen à l'impôt, soit par la voie du référendum, soit par celle de la représentation parlementaire, est un principe intangible.

Pourtant la pratique contitutionnelle s'en est singulièrement écartée, puisque le budget social supérieur à celui de l'Etat échappe au contrôle du Parlement.

Supprimer l'impôt sur le revenu et la taxe professionnelle

En France, la réforme fiscale passe par la suppression progressive de l'impôt sur le revenu qui est à la fois éminemment souhaitable et tout à fait réalisable. Il s'agit là d'une réforme souhaitable car cet impôt est fortement démotivant pour les producteurs et les créateurs, et ce d'autant plus qu'il pèse, pour l'essentiel, sur une minorité (1 % des contribuables paient 25% de l'IRPP total, 8 % des contribuables paient 60% de l'IRPP total). Mieux vaut pénaliser le capital plutôt que le travail

De même, il convient de supprimer la taxe professionnelle qui est anti-économique puisque pénalisant à la fois l'emploi et l'investissement. Cet impôt nécessaire aux collectivités locales doit être remplacé par une augmentation légère de la T.V.A.

Réduire les dépenses de l'Etat

La diminution des recettes fiscales, assortie d'une limitation stricte de droit au déficit budgétaire, conduira l'Etat à réduire ses dépenses, donc à réaliser des économies. Celles-ci pourront être trouvées d'une part dans la suppression des aides, rendue possible par le dynamisme retrouvé de l'économie, d'autre part, du fait de la libéralisation de l'économie, par la diminution progressive du nombre de fonctionnaires.

On peut enfin noter que la suppression de certains impôts sera partiellement compensée par le surplus de recettes notamment au titre de la T.V.A., dans la mesure où la baisse des prélèvements obligatoires se traduira par une certaine progression de la consommation.

IV - FRATERNITE FRANCAISE

LA PROPRIETE POPULAIRE

Réhabiliter la propriété

La volonté sociale du Front National part d'un principe simple : mieux vaut enrichir les plus modestes qu'appauvrir les plus privilégiés. Loin de prôner la guerre sociale, le Front National postule l'élargissement de l'économie de marché au détriment de l'économie bureaucratique.

Nous voulons avancer vers une démocratie de la propriété. La propriété, c'est la liberté.

Le propriétaire décide du sort de ses biens, il en est responsable. On s'occupe toujours mieux de ce que l'on possède que du reste. La propriété, c'est la vie, elle motive et fait agir.

Le renouveau du capitalisme que nous allons engager, et que le Gouvernement THATCHER a en son temps éprouvé avec succès dans certains domaines en Grande-Bretagne, passe par la diffusion de la propriété à l'ensemble de nos compatriotes.

Pour un capitalisme populaire

Diffuser la propriété aux citoyens en démantelant les grandes propriétés publiques, c'est possible autant que souhaitable.

Pour nous, privatiser les entreprises publiques, c'est les rendre à leurs légitimes propriétaires, c'est-à-dire aux Français qui les ont payées par leurs impôts et non aux exploiteurs des grands groupes industriels mondialistes.

Le Front National préconise de remettre 70 % des actions des entreprises publiques, préalablement regroupées dans des fonds communs de placement, aux familles françaises au prorata de leur nombre d'enfants.

Cette solution jette les bases d'un véritable capitalisme populaire, en faisant accéder à la propriété dynamique des millions de Français, en outre elle reconnaît la contribution de chacun à l'effort démographique en tenant compte du nombre d'enfants par famille.

De surcroît, elle associe ainsi tous les Français à l'entreprise de libération de l'économie tout en gardant à la Nation le patrimoine des entreprises publiques, au moment même où des pans entiers et prestigieux de l'économie nationale passent ou vont passer sous contrôle étranger : Beghin-Say, Lesieur, Waterman, Poulain, Kronenbourg.

Pour la propriété populaire des logements

Cette révolution capitaliste nationale doit s'accompagner d'aides à l'accession à la propriété.

Une loi de 1965 avait prévu la possibilité pour les locataires d'H.L.M. d'acquérir le logement qu'ils habitaient lorsqu'ils le souhaitaient. Les sociétés privées et les offices d'H.L.M. ont saboté son application. Sous couvert de logement social, les représentants de partis politiques qui contrôlent les offices d'H.L.M. ont entravé l'accession à la propriété de leurs locataires afin de pouvoir continuer à bénéficier des avantages matériels que leur donne la gestion d'un parc immobilier important.

L'accès à la propriété doit être ouvert aux familles françaises qui habitent dans les 2.500.000 logements H.L.M. existants. Le Front National propose le vote d'une loi ouvrant très largement l'accès à la propriété pour les familles françaises logées en H.L.M. depuis plus de 5 ans (Propositions BAECKEROOT - SCHENARDI).

FRATERNITE NATIONALE : PREFERENCE NATIONALE

Réhabiliter la fraternité nationale

Pour le courant national, l'intérêt de la Nation prime sur toute autre considération. Ce mouvement de pensée, ainsi que l'écrivait Maurice BARRES, "qui reconnaît des affinités entre gens nés de la même terre et des mêmes morts et qui affirme le retentissement de la vie française totale sur chaque vie individuelle, se préoccupe d'établir des rapports justes entre tous les Français et par exemple, il veut que l'on emploie toutes les énergies, qu'on les prenne en considération, que, loin de les mépriser, on leur donne une noblesse dans leur ordre".

Ainsi, si chacun doit être à sa place afin que la communauté nationale profite de toutes ses énergies, encore faut-il que ces énergies soient respectées pour ce qu'elles sont, rétribuées pour ce qu'elles représentent.

La volonté sociale du Front National s'inscrit aussi au plus profond de notre héritage européen et chrétien. Tel est le fondement du sentiment de fraternité qui nous anime et qui nous rend profondément solidaires de nos compatriotes.

Instaurer la préférence nationale

La façon normale et légitime d'exprimer notre fraternité française est d'instaurer le principe de la préférence nationale. Selon ce principe, on établit entre Français et étrangers une hiérarchie de préférence qui veut qu'entre un compatriote et un étranger, la collectivité nationale préfère le Français.

Ce principe n'est pas l'affirmation d'on ne sait quel sentiment xénophobe comme le prétendent nos adversaires, il est au contraire l'expression la plus achevée du principe de fraternité nationale. Ce principe n'est d'ailleurs pas nouveau puisqu'en 1932, les socialistes avaient fait voter une loi dite loi SALENGRO qui prévoyait la priorité d'emploi aux Français. Ce que l'établissement reproche au Front national n'est donc rien d'autre que ce que les socialistes faisaient en 1932 !

Pour un programme de priorité aux Français

Le Front National est favorable à l'instauration d'un programme complet de préférence nationale à étendre aux ressortissants des pays membres de la Communauté européenne.

Il s'agit notamment de la priorité donnée aux Français pour l'accès aux emplois disponibles. De même, il est prévu d'instaurer une priorité aux Français pour l'accès aux logements H.L.M.

Dans le même esprit, le Front National entend réserver les prestations familiales aux seules familles françaises, considérant que ces prestations visent à relancer la natalité française et non à assurer des rentes de situation aux familles immigrées déjà trop nombreuses.

Aussi ce qui, en matière de revalorisation des bas-salaires, apparaît utopique et démagogique venant de la gauche, devient réaliste et applicable dans le cadre d'une politique sociale nationale appliquant scrupuleusement le principe de la priorité aux Français. Le social, c'est nous !

TROISIEME PARTIE
LES ARGUMENTS

9

REPONSES AUX OBJECTIONS

Les objections de nos adversaires sont rarement originales ou argumentées : nous vous proposons ici de quoi répondre aux plus courantes d'entre elles.

Les réponses aux objections classiques opposées aux militants doivent s'articuler en deux temps :

- une réponse rapide à l'objection

- une contre-attaque

I - OBJECTIONS CLASSIQUES DES DETRACTEURS DU FRONT NATIONAL ET DE JEAN-MARIE LE PEN

"Il est fasciste" (variante possible : "il est nazi")

Un peu de sérieux ! Il faut savoir de quoi on parle. Le fascisme comme le nazisme sont des régimes établis par Mussolini en Italie de 1922 à 1945 et par Hitler en Allemagne de 1933 à 1945. Ces régimes reposaient sur la dictature d'un parti unique, le corporatisme et un nationalisme exclusif. Ils sont issus du socialisme.

Jean-Marie LE PEN croit au contraire au régime démocratique fondé sur la pluralité des partis. Il a d'ailleurs été le premier à demander l'élection au scrutin proportionnel pour que tous les courants de pensée significatifs soient représentés à l'Assemblée nationale. Il pense que le corporatisme n'est plus d'époque et que l'économie doit se développer par la concurrence au lieu de se retrancher derrière des frontières de métiers. Il est national mais aussi européen et croit en l'Europe des Patries.

"Il est raciste"

Jean-Marie LE PEN n'est pas raciste, car il ne prône pas la discrimination entre les Français suivant leur couleur, leur race ou leur religion.

Tous les citoyens français ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sans discrimination aucune.

Ce que dit Jean-Marie LE PEN, c'est que les Français en France doivent passer avant les étrangers.

En disant "les Français d'abord", Jean-Marie LE PEN ne fait que reprendre le principe de "préférence nationale" déjà admis et encouragé dans un grand nombre de démocraties libérales comme la Suisse ou l'Allemagne, mais aussi dans de très nombreux pays du tiers monde.

Depuis quelques années, le mot racisme tend à connaître un succès grandissant, au point d'être employé à toutes les sauces. Une vieille dame de Montpellier, pour avoir demandé dans une petite annonce à louer un studio à un Français, est condamnée pour racisme, tel ou tel est taxé de racisme pour avoir abordé le sujet de l'immigration.

Or, les professionnels de l'antiracisme se gardent bien de s'en prendre au véritable racisme antifrançais qui touche notre pays : ce racisme là tend insidieusement à faire des Français des êtres abjects par leur histoire, ridicules par leurs coutûmes, archaïques par leurs valeurs...

De tous les hommes politiques, seul Jean-Marie LE PEN a dénoncé l'impunité de ce racisme là beaucoup plus étendu qu'on ne le croit.

"Il est pour l'apartheid"

Jean-Marie LE PEN n'a jamais pris position en faveur d'un quelconque apartheid.

En revanche, il a dénoncé l'orchestration médiatique faisant de l'Afrique du Sud le seul pays au monde pratiquant l'apartheid.

En voulant déstabiliser l'Afrique du Sud, vieille alliée de l'Occident, on cherche à faire oublier l'apartheid de fait, qui existe dans la plupart des pays africains où une ethnie gouverne les autres, mais aussi en Union Soviétique, par exemple, où les Russes exploitent les autres peuples du pays.

"Il est antisémite"

Jean-Marie LE PEN s'est à diverses reprises expliqué sur les accusations d'antisémitisme dont il était l'objet. Aux Juifs de France, fidèles à notre patrie, il a rappelé sa conviction qu'ils ne se laisseraient pas abuser par ceux qui cherchent à dissoudre l'âme de la France dans un bouillon cosmopolite.

Il est curieux de noter de surcroît que le MRAP, courroie de transmission du Parti Communiste, soit au premier rang des accusateurs du Front National, sans que les Français ne s'en indignent.

En effet, le racisme et l'antisémitisme existent encore en URSS. Les bolchéviks ont longtemps persécuté les Juifs soviétiques qui voulaient émigrer vers Israël.

"Il fait peur pour l'avenir. C'est un ultra"

On ne peut répondre à cette affirmation que par l'examen des propositions de Jean-Marie LE PEN sur le plan politique, économique et social.

Il est pour un régime pluraliste et démocratique, mais il pense que l'Etat doit assurer la sécurité du citoyen tant pour sa personne que pour ses biens. Il pense que les lois sont faites pour être respectées et que le rôle de la Police est de traduire les délinquants en justice.

Il est pour le capitalisme populaire qui donne au citoyen la propriété du capital des sociétés françaises. Il est pour le progrès social, qui passe par la prospérité des entreprises.

Ce n'est pas un ultra. C'est un patriote qui croit aux vertus traditionnelles des Français.

"C'est un ancien para. Il a participé à la guerre d'Algérie et aux tortures"

Les parachutistes sont des soldats engagés dans une arme d'élite, destinée à protéger le territoire national contre tout envahisseur.

Jean-Marie LE PEN n'a pas participé à des tortures et ne les a pas ordonnées. Ceux qui l'ont fait étaient bien souvent à Paris dans un gouvernement à majorité socialiste. Quant à la justification ou non des tortures sur des terroristes fanatiques, elle peut parfois s'imposer à un officier en son âme et conscience : trouver les bombes avant qu'elles n'explosent épargne bien des vies innocentes !...

Raisonner avec de grands principes face à des rebelles sanguinaires relève de l'inconscience.

"Il est trop à droite"

Etre à droite ou à gauche ne veut plus rien dire. Le Front National à droite ? A droite de qui ? Du RPR, de Chirac, Seguin et Noir ?

Jean-Marie LE PEN a des opinions précises sur la France et il veut lui conserver son identité nationale. Il croit que l'économie de marché peut résoudre les problèmes économiques et conduire à la réduction du chômage.

Il croit que le seul progrès social qui compte est celui que l'on trouve dans une juste rémunération des efforts accomplis au sein de la Nation et que l'écologie réfléchie est une nécessité pour notre pays. Est-ce que tout cela est à droite ou à gauche ? Qui peut le dire?Des gens de gauche rejoignent très nombreux le Front National qui a souvent montré son aptitude à dépasser le vieux et inopérant clivage droite-gauche.

"Il est mal entouré"

Je n'ai jamais pu répondre à cette question, car je n'ai jamais pu savoir qui était visé sous ce vocable. Si on vous pose la question, demandez : "qui par exemple ?" Puis parlez des hommes de courage et de conviction qui entourent notre Président et dont l'abnégation n'a pas d'équivalent sur la scène politique française. Parlez aussi des nombreux intellectuels, des professeurs d'université qui conseillent Jean-Marie LE PEN au sein du Conseil scientifique du Front National et du Centre d'Etudes et d'Argumentaires.

"Il ne représente qu'une fraction marginale des Français"

15 % des Français aux élections présidentielles, sans doute plus de 20 % aujourd'hui. Tout cela n'est guère marginal, ou alors la marge est très large.

Rappelons de surcroît les résultats d'une enquête réalisée par un grand institut de sondages et donnant au Front National une clientèle potentielle de 30 % des voix, c'est-à-dire plus que celle estimée aujourd'hui du PS comme de l'UDF-RPR.

"Il est l'exutoire d'un ras-le-bol"

C'est une opinion, mais elle ne suffit pas à expliquer l'audience grandissante du Front National. Nous voyons que les autres partis reprennent toujours avec un an ou deux ans de retard ses propositions.

En fait, Jean-Marie LE PEN se bat pour des idées, pour redonner aux Français le courage d'affronter les difficultés de la vie et pour qu'ils retrouvent leurs qualités exceptionnelles et qu'ils reprennent confiance en l'avenir.

La doctrine du Front National n'est pas protestataire, elle est complète et de qualité, prête à se substituer à la doctrine socialiste cosmopolite qui mène le pays à la ruine. Elle représente la véritable alternance.

"Il fait le jeu de la gauche"

Ne pas se reconnaître dans le discours social-démocrate de la piètre opposition RPR-UDF ne veut pas dire faire le jeu de la gauche.

Tout au contraire, le Front National est la seule véritable opposition au P.S. En véhiculant certains discours moralisateurs, le RPR et l'UDF font le jeu de la gauche pendant que le Front National prend des voix au P.S. et au P.C.

"Il est l'héritier de Poujade"

Poujade a été le catalyseur d'une révolte fiscale des commerçants, il a entraîné à sa suite bon nombre de Français qui voulaient chasser les mauvais gestionnaires du pays.

La situation est différente aujourd'hui car le Front National dispose d'une structure dans toute la France. Il écarte le corporatisme et se bat pour un choix global de société et non pour maintenir ou créer des privilèges particuliers. Les récentes études de la Fondation des Sciences Politiques montrent l'erreur d'une assimilation du frontisme au poujadisme. L'électorat poujadiste était rural et sectoriel, l'électorat frontiste est très urbain et multisectoriel.

Pierre POUJADE a représenté un espoir pour la France, mais il a déçu puis découragé ses supporters.

Jean-Marie LE PEN, sur un autre terrain, appelle au regroupement des forces vives de la Nation, avec lui, "La France est de retour".

"On a entendu parler de lui, mais on ne le connaît pas vraiment"

Il faut juger Jean-Marie LE PEN sur des actes et des textes et non sur des "on dit" malveillants colportés par des médias responsables de la chape de plomb qui réduit au silence le Front National.

Il a prouvé son courage physique en écoutant son seul sens du devoir quand en pleine guerre d'Algérie alors qu'il était député, il a tout abandonné pour défendre sa patrie et ses idées.

Il a prouvé son aptitude politique à prévoir : des années avant les autres, il a dénoncé des problèmes que la classe politique passait sous silence (immigration, fiscalisme, affairisme, sida, communisme, etc ....).

Il n'est pas tolérant, donc ce n'est pas un démocrate. On dit qu'il veut renverser la démocratie et qu'il a des idées totalitaires"

Jean-Marie LE PEN n'a jamais changé d'opinion.

Il a toujours pensé que le suffrage universel et le pluralisme étaient des meilleurs moyens d'organiser la vie collective. Au-delà même, il veut rendre la parole au peuple dont l'établissement politicien bafoue tous les jours les volontés.

D'autre part jamais ses militants n'ont empêché des adversaires de tenir une réunion.

Il n'en a pas été de même pour les réunions du Front National souvent perturbées par des provocateurs envoyés par ceux-là mêmes qui se prétendent tolérants, souvent interdites par des maires se présentant comme autorités morales.

"Il est plutôt rétrograde dans ses idées. Il n'a pas la fibre sociale"

Croire dans l'avenir de sa jeunesse, la préparer, croire dans une Europe des Patries unie et forte, croire que l'économie doit s'ouvrir sur le monde, ce n'est pas être rétrograde, c'est être en avance sur les idées de son temps.

Il faut se méfier des grands discours de certains. Ce n'est pas avoir la fibre sociale que de permettre qu'il y ait 3 millions de chômeurs en France et 400 000 Français sans abri. Jean-Marie LE PEN propose des solutions économiques et sociales sérieuses pour en sortir.

Il faut les avoir lues et méditées avant de se dire s'il a la fibre sociale ou non.

Les hommes politiques font trop de socialisme verbal et pas assez d'efforts de réflexion pour sortir de la crise. Jean-Marie LE PEN fait le contraire.

"Le Front National a grandi trop vite. Il n'a pas d'infrastructure"

C'est vrai, le Front National a grandi et grandit encore. L'infrastructure du Front National est l'oeuvre de plusieurs années d'efforts.

Son organisation aujourd'hui est très efficace : l'administration et la marche des fédérations reviennent au Secrétariat général ; la propagande, la communication et la formation sont à la charge de la Délégation générale.

Le Front National est implanté dans toute la France et ses militants reçoivent au dire récemment... de la presse de gauche, la formation politique la plus complète de la vie politique française.

Jean-Marie LE PEN invite tous les Français actifs et courageux, qui souhaitent que cela change, à le rejoindre et à prendre des places dans l'organisation en fonction de leurs capacités.

Le choix des hommes est important mais il ne faut pas que les plus sincères et les meilleurs soient écartés par ceux qui confondent agitation et action.

"L'entourage de LE PEN est incompétent. Il ne comporte pas de spécialistes, connaissant bien les rouages administratifs et politiques. Il n'a pas de têtes valables et connues"

Les élus du Front National au Parlement européen montrent qu'ils sont de qualité et qu'ils savent de quoi ils parlent. A l'Assemblée nationale, les compétences des députés Front National étaient unaniment reconnues.

Le choix est fait en fonction de la compétence et des services rendus à la cause de la France.

La liste des élus aux élections européennes de 89 et les signataires de l'appel des intellectuels démontrent la force et la qualité de l'entourage de Jean-Marie LE PEN.

"Il est entouré de gens d'extrême droite, toute une frange d'anciens collabos, d'aigris et de médiocres. Il a de puissants liens avec l'extrême droite européenne"

Ayant beaucoup de jeunes avec lui, Jean-Marie LE PEN ne peut avoir beaucoup d'anciens collabos ou d'aigris.

L'électorat du Front National est proportionnellement celui qui regroupe le plus grand nombre de jeunes.

Jean-Marie LE PEN a des liens avec les Français de tous horizons qui partagent son amour de la France et son désir de sortir les Français de l'impression d'impuissance dans laquelle ils ont été volontairement plongés pour être mieux dominés. De même, il entretient des liens avec des partis européens animés par les mêmes principes que le Front National : la défense de l'identité nationale, l'Europe des patries, la lutte contre le communisme et le cosmopolitisme.

"Il est militariste et boutefeux"

Jean-Marie LE PEN croit au sérieux et au dévouement des forces armées françaises. Il a dénoncé les carences matérielles dont elles souffraient du fait de l'impéritie des gouvernants.

Dès août 1990, dans la crise du Golfe, il a montré sa sérennité à appréhender les situations tragiques que pouvaient connaître notre pays et s'est battu pour la paix et les négociations dans un conflit où les intérêts français n'étaient pas engagés.

II - REPONSES AUX QUESTIONS DES SYMPATHISANTS

Les Français sont en pleine décadence. Ils ne pensent qu'à leurs congés, leurs avantages sociaux. Jean-Marie LE PEN aura bien du mal à remonter le courant, vu l'état moral des Français. Qu'envisage-t-il ?"

Les Français sont un peuple fier, courageux et généreux qui a été anesthésié par une politique démobilisatrice.

Il fallait donner l'impression que rien ne pouvait être fait sans l'assistance de l'Etat et qu'il fallait en passer par là pour obtenir des avantages individuels.

En somme, le bien être devrait être distribué par la collectivité dans un système d'assistance.

Jean-Marie LE PEN veut réveiller la France de sa léthargie, redonner à l'individu la foi en son destin, lui montrer que le destin de l'homme dépend surtout de lui, de ses efforts, de son ardeur au travail.

Il veut redonner à la France un avenir de puissance et de rayonnement politique, économique et culturel.

"Il rejette dans le marxisme l'ensemble de la gauche. Or, on peut être antimarxiste sans être pour cela de droite. Il ne faut pas "radicaliser la gauche"

Jean-Marie LE PEN ne partage pas l'opinion selon laquelle les Français seraient à classer à gauche ou à droite, car ce clivage n'a pas de liens avec la réalité.

Il y a des hommes dits "de droite" qui sont sensibles et généreux et il y a des hommes dits "de gauche" qui méprisent les individus, car ils se croient des êtres supérieurs.

Le classement se fait sur des propositions de réformes. Une bonne réforme n'est ni de droite, ni de gauche.

"Il est contre les syndicats, or les syndicats sont utiles. Quelle est sa position vis-à-vis des syndicats ?"

Le syndicalisme a été dévoyé. Alors qu'il s'agissait à l'origine d'assurer la défense collective des travailleurs, il s'est créé aujourd'hui une véritable classe professionnelle de représentants des salariés.

Cette classe bénéficie d'avantages et même de privilèges au détriment du monde ouvrier pris dans son ensemble.

Le monopole syndical accordé en 1945 pour remercier des organismes ayant participé à la résistance est aujourd'hui un frein au développement du syndicalisme et il doit être supprimé.

De même, le travailleur a été dépossédé de ses droits, y compris d'expression au profit des syndicats. C'est contraire aux droits du citoyen et à l'intérêt du travailleur.

Les syndicats sont nécessaires, mais ils ne doivent pas baser leur action sur des critères politiques. Leur action doit s'exercer dans les grandes entreprises, en fonction des nécessités du travail. Dans les petites et moyennes entreprises, c'est le travailleur lui-même qui doit retrouver la plénitude de ses droits.

"Quelle solution pour remédier à la "lutte des classes" prônée par la gauche"

La lutte des classes a été instaurée par le marxisme qui a fait faillite partout où il a été appliqué.

La lutte des classes est contraire à l'idée d'une communauté nationale solidaire, héritière de la même histoire, protagoniste du même avenir.

D'autre part, Jean-Marie LE PEN pense que la communauté salariés, cadres, direction qui existe au sein d'une entreprise a un but commun : la prospérité de cette entreprise, seule source de promotion et de progrès social.

Plus le gâteau est grand, plus la part de chacun est confortable.

Par ailleurs, l'accession du personnel au capital, par la voie du "capitalisme populaire", doit avoir pour effet de faire disparaître cette notion de classe devenue archaïque.

"Il est contre la Sécurité Sociale"

Jean-Marie LE PEN n'est pas pour supprimer la sécurité sociale, il veut au contraire la sauver car elle est menacée de faillite. La protection sociale peut être améliorée en rendant au salarié le pouvoir de décider lui-même de celle-ci.

Le salarié doit recevoir la totalité du fruit de son travail, salaire et charges sociales comprises. Il lui appartiendra de couvrir les risques sociaux auprès de l'organisme de son choix et pour un quantum de son choix.

Il devra obligatoirement s'assurer une protection minimum en matière de maladie et verser une cotisation de solidarité.

La liberté du choix de l'assurance doit remplacer l'incapacité de décider que constitue l'assistance.

"Il est pour la liberté de licenciement"

L'entrepreneur doit pouvoir librement adapter l'emploi à la production, elle-même déterminée par la demande.

C'est le consommateur qui choisit le produit et la quantité nécessaire. L'entreprise doit adapter sa production à cette demande et l'emploi doit correspondre aux nécessités de la production.

L'embauche ne doit pas être paralysée par la question des seuils, lesquels, une fois franchis, déclenchent une série de charges ou de contraintes nouvelles qui peuvent provoquer la faillite de l'entreprise et donc le chômage de tous.

Des contrats de travail internes à l'entreprise ou même individuels doivent pouvoir déroger au droit commun, si l'intérêt commun l'exige.

"A t-il des solutions pour sauver l'agriculture ?"

Pour la classe politique, l'agriculture est un fardeau qui gênerait le développement de l'économie française : tout est organisé pour laisser s'éteindre le monde paysan.

Pour Jean-Marie LE PEN, au contraire, l'agriculture française a un grand avenir. Les paysans constituent un atout pour la Nation. Pour sauver l'agriculture, il faut encourager une politique de label, donner la priorité aux productions nationales et développer les aides aux agriculteurs dans une situtation précaire.

"Ferait-il appel aux hauts fonctionnaires de l'Etat comme les précédents gouvernements ou ferait-il autrement ? Comment ?"
"S'il choisit des hommes neufs, ne risquent-ils pas d'être sans expérience, en dépit de leur bonne volonté ?"

Si c'est pour influencer les décisions du gouvernement, la réponse est non. Pour les grands choix, le Front National préfère s'adresser à ses propres hommes qu'à de hauts-fonctionnaires coupés du peuple.

Les fonctionnaires sont chargés de fournir les éléments d'appréciation avant la décision, puis de mettre cette dernière en application.

Pour le surplus, les fonctionnaires des grands services, ceux de la police, de la justice, de l'armée, ont leur rôle à jouer.

Ils devront recevoir des avantages financiers et de l'avancement en fonction de leurs efforts et de leur ingéniosité, et non d'après l'ancienneté dans l'emploi.

L'intérêt personnel incite au travail, tandis que la progression automatique du salaire encourage la paresse et l'irresponsabilité.

"Comment diminuer les impôts, si l'on ne diminue pas les dépenses. Cela n'implique-t-il pas une diminution du nombre des fonctionnaires et des services publics ?"

Il faut diminuer les dépenses budgétaires, et cela peut être fait assez largement, en supprimant les services devenus inutiles, les subventions d'exploitation qui aident surtout les canards boiteux ou les comparses politiques.

Il faut réduire impérativement le nombre de fonctionnaires en ne recrutant pas, pour compenser les départs à la retraite, et en incitant certains fonctionnaires à repasser dans le privé pour bénéficier d'avantages financiers immédiats.

"Sa position sur le grand capital et les multinationales"

La concurrence dans l'économie de marché est le régulateur des prix. Il faut donc éliminer toute possibilité d'établir des monopoles ou de pratiquer des ententes. Sous cette réserve, les multinationales ont leur rôle à jouer et les PME et PMI le leur.

Tout est question d'équilibre et il faut veiller à ce que le grand capital applique les règles du jeu pour ne pas écraser les petits et pour ne pas aller contre l'intérêt national qui doit toujours avoir la priorité sur toute autre considération.

"Renforcerait-il nos liens atlantiques, ou s'en dégagerait-il ?"

L'humiliation ne peut pas durer de voir 50 ans après la 2ème guerre mondiale 350 millions d'Européens faire appel à 250 millions d'Américains pour les protéger contre 280 millions de Soviétiques. D'autant que les menaces évoluent et se précisent au Sud.

La France devra poursuivre sa politique de renforcement de ses moyens de défense, tant en matière nucléaire, qu'en ce qui concerne les moyens de défense traditionnelle.

Il convient par ailleurs d'organiser la défense européenne de l'Europe, à charge pour l'Europe de repasser un accord d'alliance bilatéral avec les USA se substituant à l'OTAN.

"Est-il partisan d'une union européenne politique et économique ?"

Jean-Marie LE PEN est partisan de l'Europe des Patries. Il est hostile à l'Europe bureaucratique et cosmopolite qui se concocte à Bruxelles. Il est pour une France française dans une Europe européenne.

"Doit-on continuer à subventionner, à fonds perdus, l'Afrique francophone et favoriser les pays du Maghreb qui ont acquis leur indépendance ?"

Nous voulons bien aider les Africains mais nous voulons les aider chez eux et non en France.

Récemment, le chef d'Etat du Togo se plaignait à Jean-Marie LE PEN de la carence en médecins connue par son pays. Or il y a à Paris et en France plus de 100 médecins togolais qui seraient plus utiles chez eux que chez nous.

Ce qu'il faut, c'est donner du travail sur place aux citoyens des pays d'Afrique et non transférer des chômeurs dans notre pays qui ne pourra pas les employer.

"Sa position sur l'énergie atomique et la défense nucléaire ?"

Il faut accepter un minimum d'énergie atomique pour échapper à la servitude du pétrole.

Nous devons assurer notre indépendance énergétique comme nous devons avoir notre indépendance politique. Quelle serait notre capacité de décision, si tout projet pouvait faire l'objet d'un chantage à la suppression des approvisionnements en pétrole.

Ceci étant, il convient d'être prudent et refuser le système tout nucléaire qui s'est mis en place sous la pression du lobby de l'E.D.F.

"Quid de certaines grandes écoles comme l'ENA, berceau des caciques politiques d'aujourd'hui"

L'E.N.A. doit être supprimée car elle favorise la mainmise d'une caste de hauts fonctionnaires sur la gestion de l'Etat. Autrefois, l'on disait l'Etat c'est le Roi, aujourd'hui l'on peut dire l'Etat c'est l'E.N.A.

Les Français ont renversé la royauté, sous prétexte d'absolutisme, et se sont mis sous la coupe d'un absolutisme encore plus grand et de surcroît anonyme, celui de la bureaucratie.

"On assiste aujourd'hui à l'engouement de tous pour l'écologie. Le Front National fait-il aussi de la récupération ?"

A l'inverse de beaucoup de formations politiques, le Front National n'a pas de leçon à recevoir des écologistes et n'intervient pas dans la récupération maladive de la défense de l'environnement.

En effet, depuis sa création, le Front National a à coeur de sauvegarder le cadre de vie des Français : l'écologie, c'est nous !

La survie et l'épanouissement du peuple français exige que le milieu qui est le sien reste français. La qualité de la vie, c'est d'abord pouvoir sortir de chez soi sans être agressé, sans retrouver son appartement cambriolé.

L'écologie, c'est certes la protection de l'environnement, c'est aussi la protection et le respect du peuple français en France. La vraie écologie, c'est donc Jean-Marie LE PEN qui l'incarne.

"Faut-il retoucher la Constitution ? Sur quels points et pourquoi ?"

Il est absolument nécessaire d'élargir le champ d'application du référendum et d'instituer le référendum d'initiative populaire à l'image de ce qui est fait en Suisse, où les citoyens donnent leur avis sur toute question ayant recueilli un nombre significatif de signatures.

C'est à cette condition que la parole pourra être rendue au peuple français.

C'est la vision politique du Front National qui travaille à l'instauration en France d'une véritable démocratie, à la fois nationale, populaire et sociale.

CONCLUSION

Au début de l'année 1989, alors que s'ouvrait une relative période d'accalmie électorale, Jean-Marie LE PEN encourageait la naissance et le développement de l'Institut de Formation Nationale.

Dans le cadre de cette structure allait être mis en place au fil des mois un dispositif de formation, dénoncé par une partie de la presse de gauche pour sa redoutable efficacité : stages décentralisés de formation des militants, séminaires de formation des cadres, stages d'expression orale, stages de formation au programme, école des cadres de la jeunesse, conférences du soir*, autant d'opportunités pour parfaire son patrimoine doctrinal et un seul mot d'ordre, "se former pour vaincre".

Par les seuls stages de formation des militants grâce à l'équipe bénévole et si active des "formateurs nationaux", ce sont déjà quelques milliers de militants du combat national qui ont été formés.

C'est dans la perspective d'offrir au plus grand nombre de militants ce dont quelques-uns d'entre-eux ont bénéficié, que l'Institut de Formation Nationale a rassemblé les cours que vous avez trouvés dans "Militer au Front". Il est cependant souhaitable que vous participiez, si vous ne l'avez déjà fait, à un prochain stage de formation des militants afin de parfaire votre aptitude au combat politique.

A vous alors de mettre en pratique ce que vous avez appris ou réappris au fil des pages ; à vous de vous comporter comme les vitrines exemplaires du Mouvement national. Militer au Front, c'est pour vous un devoir, c'est pour vous un honneur, "afin que, pour reprendre l'expression de Jean-Marie LE PEN, "la France demeure au palmarès du troisième millénaire".

* Pour s'inscrire à un stage ou recevoir une documentation complète sur les activités de l'Institut de Formation Nationale, écrire à : I.F.N. 8, rue Général Clergerie 75116 PARIS.

BIBLIOGRAPHIE

Nous vous proposons ci-après une bibliographie de base, celle qui constitue, d'une certaine façon, la bibliothèque idéale du militant frontiste. C'est dans ses rayons qu'il pourra puiser chaque jour les réponses de fond aux questions qu'il se pose. Les livres cités dans cette bibliographie ont servi les auteurs des cours de formation rassemblés dans "Militer au Front", ils ne peuvent qu'en conseiller la lecture au militant soucieux d'enrichir son patrimoine doctrinal.

* Jean-Marie LE PEN	***L'Espoir*** (Albatros)
* Jean-Marie LE PEN	***Pour la France : le programme du F.N.*** (Albatros)
* Jean-Marie LE PEN	***Les Français d'abord*** (Carrère-Lafon)
* Jean-Marie LE PEN	***La France est de retour*** (Carrère-Lafon)
* Jean-Marie LE PEN	***Europe : Discours et interventions de 1984 à 1989*** (G.D.E.)
* Bernard ANTONY et Yves DAOUDAL	***Sans concession*** (Difralivre)
* Maurice BARRES	***Scènes et doctrines du nationalisme*** (Ed. du Trident)
* Francis BERGERON	***Guide des citations de l'homme de droite*** (Ed. du trident)
* Yvan BLOT	***La démocratie confisquée*** (Picollec)
* Jacques BOMPARD	***France, ton agriculture doit vivre*** (Ed. du C.E.R.C.E)

* Jean-Marc BRISSAUD — ***L'Europe face à Gorbatchev*** (G.D.E.)

* Club de l'Horloge — ***L'identité de la France*** (Albin-Michel)

* Eric DELCROIX — ***Description, analyse et critique de la loi du 1er juillet 1972.*** (Ed. Libre Parole)

* Jean-Marie DOMENACH — ***La propagande politique*** (P.U.F., Coll. "Que sais-je?)

* Guillaume FAYE — ***Les nouveaux enjeux idéologiques*** (Copernic)

* Julien FREUND — ***Qu'est-ce que la politique ?*** (Le Seuil, Coll. "Points")

* Bruno GOLLNISCH — ***Une Ame pour la France*** (Albatros)

* Jean HAUDRY — ***Les Indo-européens*** (P.U.F. Coll. "Que sais-je ?")

* Roger HOLEINDRE — ***A tous ceux qui n'ont rien compris*** (R. Laffont)

* François-Bernard HUYGHES — ***La Soft-idéologie*** (Le Seuil)

* Jean-François JALKH et Jean-Yves LE GALLOU — ***Etre Français, cela se mérite*** (Albatros)

* René de la TOUR du PIN — ***Vers un ordre social et chrétien*** (Ed. du Trident)

* Jean-Marie LE CHEVALLIER — ***Immigration en Europe : attention danger*** (G.D.E.)

* Jean-Yves LE GALLOU — ***La préférence nationale*** (Albin-Michel)

* Jean-Yves LE GALLOU — ***Le racisme anti-français*** (Le Gallou - C.R.)

* Jean MADIRAN — ***Les droits de l'homme DHSD*** (Difralivre)

* Jean-Claude MARTINEZ — ***Les cent premiers jours de Jean-Marie LE PEN à l'Elysée.*** (Lettres du Monde)

* Roger MAUGE — ***La vérité sur Jean-Marie LE PEN*** (France-Empire)

* Charles MAURRAS — ***L'avenir de l'intelligence*** (Ed. du Trident)

* Bruno MEGRET — ***La Flamme, les voies de la renaissance*** (R. Laffont)

* Bruno MEGRET — ***L'Impératif du renouveau*** (Albatros)

*Pierre MILLOZ — ***Rapport sur le coût de l'immigration*** (Ed. nationales)

* Jules MONNEROT — ***Désintox*** (Albatros)

* Jacques ROBICHEZ — ***L'identité culturelle française*** (Ed. nationales)

* Michel de ROSTOLAN — ***Lettre ouverte à mon peuple qui meurt*** (Albin-Michel)

* Jean-Pierre STIRBOIS — ***L'avenir nous appartient*** (Ed. N.H.)

* Georges-Paul WAGNER — ***La comédie parlementaire*** (Difralivre)

* Georges-Paul WAGNER — ***Droit et Identité*** (Ed. nationales)

IDENTITE

La revue politique du Mouvement national

La revue Identité est une publication bimestrielle de grande qualité qui constitue un outil indispensable pour pousser plus loin sa formation politique de militant du Front National*.

LES GRANDS DOSSIERS D'ACTUALITE

* **Repenser l'Europe (n°1)**
- Les deux conceptions de l'Europe - Les progrès de l'harmonisation - Europe et Nations - Identité et puissance.

* **Rétablir la démocratie (n°2)**
- Pas de démocratie sans peuple - La confiscation de la démocratie - La démocratie corrompue - Rendre la parole au peuple.

* **Pour le retour au politique (n°3)**
- La nature du politique - La politique soumise à la morale - La politique réduite à la gestion - Politique d'abord.

* **Les mutations idéologiques (n°4)**
- La mort des vieilles idéologies - La mue socialiste - La résurgence des identités - Le nouveau clivage.

* **Les nouveaux maîtres (n°5)**
- La notion d'établissement - Les autorités morales - La médiacratie - La nomenklatura politique.

* **Le réveil de l'Islam (n°6)**
- L'Islam contre l'Europe - Deux cultures incompatibles - Perspectives sur l'Islam en France - La menace est au sud.

* **Repenser l'écologie (n°7)**
- L'écologisme contre l'écologie - Le matérialisme, ennemi de l'environnement - Le progrès, impératif de la nature - L'homme et la terre.

* **Les bouleversements géopolitiques (n°8)**
- La fin de Yalta - L'effondrement du communisme - Le déclin des Etats-Unis - Le retour de l'Europe.

* **Le montage antiraciste (n°9)**
- Patriotisme = racisme ? - De l'antifascisme à l'antiracisme et à l'intolérance - L'exclusion, une loi de la nature.

* **Réhabiliter le social (n°10)**
- La tradition sociale de la droite - L'imposture sociale de la gauche - La nouvelle question sociale - Le social sans le socialisme.

* Pour s'abonner à **Identité** ,ou obtenir des anciens numéros, écrire à Identité, 8 rue Général Clergerie 75116 PARIS - tél : 47 27 56 66. Abonnement pour un an (6 numéros) : 220F. Abonnement de confiance : 500F. Abonnement de soutien : 1200F. Le numéro : 40 F.

"Militer au Front"

Bon de commande

NOM .....Prénom .....

Adresse.....

Ville.....Code postal .....

❒ *Je verse un chèque de 60 Frs (port compris) pour recevoir un exemplaire de* ***Militer au front.***

❒ *Je verse un chèque de 430 Frs (port compris) pour recevoir dix exemplaires de* ***Militer au Front.***

❒ *Je verse un chèque de 790 Frs (port compris) pour recevoir vingt-cinq exemplaires de* ***Militer au Front.***

❒ *Je verse un chèque de ..... Frs pour aider les Editions Nationales à poursuivre et à accroître la diffusion de leurs publications.*

(Chèques à l'ordre de l'Institut de Formation Nationale.)

Bon de commande à retourner à :
IFN - 8, rue Général Clergerie 75116 PARIS

Remerciements

L'éditeur remercie les auteurs qui ont collaboré à la rédaction des cours de formation des militants rassemblés dans "Militer au Front" :

Bruno MEGRET,

assisté de **Jean-François JALKH**

et de **Damien BARILLER.**

* * * * *

Il remercie aussi pour leurs contributions diverses, Olivier PICHON, Hugues PETIT, Philippe EYMERY, Philippe OLIVIER, ainsi que toute l'équipe, animée par Nicole DORLIN, des formateurs nationaux de l'Institut de Formation Nationale et Sigrid CONRAD.

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur : 868 - Précédent dépôt : février 1991 - Dépôt légal : avril 1991
Imprimé en C.E.E.

MILITER AU FRONT

Dans le cadre de l'Institut de Formation nationale, conçus et dispensés par des militants pour des militants, fers de lance du Mouvement national, les cours de formation rassemblés dans "Militer au Front" paraissent pour la première fois dans leur intégralité.

Didactique et pratique, "Militer au Front" rappelle parfois des évidences aux plus chevronnés, donne souvent de précieux conseils aux plus néophytes, offre en tout état de cause à tous un kit complet de la formation militante frontiste, une autre façon de concevoir et de vivre l'action politique au quotidien.

B.A.- BA des connaissances à maîtriser pour être un militant modèle, "Militer au Front" constitue d'ores et déjà un outil de référence pour le combat politique national.

L'Institut de Formation Nationale

Se battre avec ses idées, pour ses idées, telle pourrait être la devise de l'I.F.N. dont les activités se renforcent chaque année.

Par l'intermédiaire de son dispositif de formation, de ses stages-séminaires, de sa traditionnelle université d'été, ainsi que de ses bimensuelles conférences du soir, ce sont plusieurs milliers de cadres, militants ou compagnons de route de Jean-Marie LE PEN et du Mouvement national qui ont pu parfaire leurs connaissances et enrichir leur patrimoine doctrinal loin du conformisme ambiant de la pensée politico-culturelle contemporaine.

50 F